



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Prédiction des Crues Vienne Charente Atlantique (SPC VCA)



**Règlement de surveillance, de
prédiction et de transmission de
l'information sur les crues - (RIC)**

Approuvé par arrêté N° du

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Table des matières

Préambule.....	5
Sigles utilisés dans le présent document.....	8
Notice de présentation.....	10
1 - Contexte hydrographique du territoire Vienne-Charente-Atlantique.....	10
1.1 - Bassins Vienne et Thouet.....	11
1.2 - Bassin de la Charente.....	13
1.3 - Côtiers Atlantique et marais Poitevin.....	14
2 - Enjeux liés aux crues sur le bassin.....	16
3 - Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	19
Règlement.....	21
Article 1 - Intervention de l'État.....	21
1.1 - Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique.....	21
1.2 - Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues.....	22
1.3 - Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	23
Article 2 - Intervention des collectivités territoriales.....	23
2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.....	23
2.2 - Dispositifs de collectivités intégrés au SDPC du bassin Loire-Bretagne.....	24
2.2.1 - La Vienne en amont de Limoges.....	24
2.2.2 - La Boivre.....	25
2.2.3 - L'Antenne.....	25
2.3 - Dispositifs non intégrés au SDPC du bassin Loire-Bretagne.....	26
2.4 - Besoins identifiés et dispositifs restant à étudier.....	27

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

2.4.1 - Le Mignon.....	27
2.4.2 - L'estuaire de la Seudre.....	27
Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	28
3.1 - Dispositifs de mesure.....	28
3.1.1 - Données générales sur les dispositifs de mesure du SPC.....	28
3.1.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	29
3.1.3 - Données issues des réseaux de mesure gérés par les collectivités territoriales.....	30
3.2 - Données et informations échangées avec les autres services de l'État et les établissements publics.....	30
3.2.1 - Échanges avec le SCHAPI.....	30
3.2.2 - Échanges avec les autres SPC.....	30
3.2.3 - Échanges avec les SCSOH.....	30
3.2.4 - Échanges avec les missions RDI en DDT(M).....	31
3.3 - Prévisions météorologiques.....	32
3.3.1 - Convention.....	32
3.3.2 - Données fournies par Météo France.....	33
3.3.3 - Prédications de marées.....	33
Article 4 - Dispositif d'information.....	34
4.1 - Mise à disposition de l'information.....	34
4.1.1 - Mise à disposition de l'information.....	34
4.1.2 - Contenu disponible et fréquence de mise à jour.....	35
4.1.3 - La carte de vigilance.....	36
4.1.4 - Les tronçons de la carte de vigilance.....	38
4.1.5 - Stations disponibles sur Vigicrues.....	38
4.1.6 - La vigilance météorologique et hydrologique.....	38
4.1.7 - Vigicrues Flash.....	39
4.2 - Transmission de l'information.....	40
4.2.1 - Transmission de l'information.....	40
4.2.2 - Zones de défense, préfetures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours.....	40
4.2.3 - Échanges de données avec les collectivités territoriales.....	41
4.2.4 - Échanges en période de crise.....	41
Article 5 - Entrée en vigueur.....	42

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE
RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	octobre 2019	Consultation services de l'Etat
2	décembre 2020	Prise en compte du transfert du Lay, mise à jour des SDAL
3	juillet 2021	Prise en compte des observations des préfectures + SCHAPI

Affaire suivie par

Pascal VILLENAVE - SRNH / Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique

Tél. : 05 49 55 65 14

Courriel : pascal.villenave@developpement-durable.gouv.fr

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Préambule

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, une réforme de l'annonce des crues a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

L'objectif de cette réforme était d'améliorer l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise, ainsi que l'information du grand public. Elle a abouti à la mise en œuvre de la vigilance crues, et à la qualification du risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisé :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

L'État prend en charge la mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, en application des articles L564- 1, L564-2 et L564-3 du code de l'environnement. Les SDPC définissent les conditions de cette prise en charge par l'État et sont complétés par les RIC. Ces documents sont arrêtés conformément aux articles R564-1 à R564-12 du code de l'environnement, et à l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

La procédure de vigilance crues a été définie dans le cadre d'une instruction interministérielle dont la dernière version date du 11 juin 2014. Elle se traduit par le service expertise Vigicrues depuis 2006.

La vigilance crues a été complétée en 2017 par le service Vigicrues Flash, d'avertissement automatique sur les crues soudaines, destiné en priorité aux gestionnaires de crise locaux. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012. Le présent RIC met en œuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire de compétence du SPC Vienne-Charente-Atlantique (SPC VCA), rattaché à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il remplace le précédent RIC du SPC VCA approuvé par arrêté du 4 août 2014. Il est composé d'une notice de présentation, d'un règlement et d'annexes.

Après concertation avec les acteurs de l'État concernés, de nouvelles évolutions sont proposées dans ce RIC :

- mise en place d'un nouveau tronçon sur la rivière Vendée ;
- transfert du tronçon du Lay vers le SPC Maine-Loire-Aval ;
- Communes ne bénéficiant plus du dispositif de surveillance

Tronçon	Commune
Gartempe	Val-d'Oire-et-Gartempe (anciennement Thiat)
Gartempe	Néons-sur-Creuse

- intégration de nouveaux services (Vigicrues Flash, APIC) ;
- abandon du service audiotel.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

– modification du statut des stations de prévision / observation, voir tableau ci-dessous

Tronçon	Cours d'eau	Station	Ancien statut	Nouveau statut
Bandiat - Tardoire	Bandiat	Marthon	Prévision quantitative	Prévision qualitative
Bandiat - Tardoire	Bandiat	Saint-Martial-de-Valette	Néant	Prévision quantitative
Seugne	Seugne	Saint-Germain-de-Lusignan	Néant	Prévision quantitative
Boutonne aval	Boutonne	Torxé	Prévision quantitative	Néant
Creuse Amont	Creuse	Aubusson	Prévision qualitative	Prévision quantitative
Gartempe	Gartempe	Saint-bonnet-de-Bellac	Prévision qualitative	Observation
Gartempe	Gartempe	Saint Savin	Néant	Observation
Thouet amont	Thouet	Saint-Loup	Prévision qualitative	Prévision quantitative
Thouet aval	Thouet	Chacé	Prévision qualitative	Prévision quantitative

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE
RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Sigles utilisés dans le présent document

AP	Avertissement Précipitations
APIC	Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes
AV	Avertissement Vigilance
BP	Bulletins Précipitations
BRGM	Bureau de Recherches Géologique et Minière
B.V.	Bassin Versant
CMIR	Centre Météorologique Inter Régional
CMVOA	Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COZ	Centre Opérationnel de Zone de défense
CVH	Cellules de Veille Hydrologiques
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
DICOM	DIRection de la COMmunication
DIR Météo-France	Direction Inter Régionale de Météo-France
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Électricité de France
EMZ	État-major de Zone
EPRI	Évaluation Préliminaire des Risques Inondation
HYDRO	(Banque Hydro) : Recueil des données de hauteurs et de débits des stations limnimétriques en France de l'Information sur les Crues
IGN	l'institut national de l'information géographique et forestière

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

MTE	Ministère de la Transition Écologique
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
RDI	Référent Départemental Inondations
Rex ou RETEX	RETour d'EXpérience
RIC	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues
SCHAPI	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SCSOH	Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDPC	Schéma Directeur de Prévision des Crues
SHOM	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SPC	Service de Prévision des Crues
SPC VCA	Service de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique
UC	Unités de Collecte
UT	Unités de Traitement

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Notice de présentation

Le territoire du SPC Vienne-Charente-Atlantique (SPC VCA) présente la spécificité d'être situé à la fois sur le bassin Loire-Bretagne et sur la partie nord du bassin Adour-Garonne.

Le SPC VCA couvre, ainsi, les bassins de la Vienne, du Thouet, du Marais Poitevin sur le bassin Loire-Bretagne, ainsi que ceux de la Charente et de la Seudre sur la partie nord du bassin Adour-Garonne.

Toutefois, par souci d'homogénéité, l'ensemble des cours d'eaux surveillés par le SPC VCA ont été rattachés au Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Loire-Bretagne et bassins Charente et Seudre approuvé le 21 décembre 2012.

1 - Contexte hydrographique du territoire Vienne-Charente-Atlantique

Sur le périmètre couvert par le SPC VCA, 3 grands ensembles hydrographiques se détachent représentés sur la carte en **annexe n° 1** :

- les bassins de la Vienne et du Thouet,
- le bassin de la Charente,
- les Côtiers Atlantique et le marais Poitevin.

Les principales caractéristiques de ces 3 ensembles sont définies ci-après.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

1.1 - Bassins Vienne et Thouet

La Vienne et le Thouet sont des affluents de la Loire.

Bassin	Principales caractéristiques du bassin	Caractéristiques chiffrées		
		Cours d'eau et principaux affluents	Longueur en km	Superficie en km ²
Vienne	<p><u>Source</u> : sur le plateau des Millevaches, à une altitude d'environ 860 mètres.</p> <p><u>Relief et géologie</u> : relativement doux, entaillé par quelques vallées étroites dans des roches dures et imperméables (granite, gneiss, schistes) à l'amont, puis présence de plaines sédimentaires à l'aval.</p> <p><u>Précipitations moyennes</u> très contrastées, avec 1000 à 1500 mm/an sur la partie amont et seulement 600 mm/an à l'aval, fortes variations suivant les années.</p> <p><u>Ouvrages</u> : Nombreux ouvrages hydrauliques destinés principalement à la production d'électricité (voir carte annexe n°4) et de nombreux prélèvements dédiés à l'irrigation. Pour la partie de la Creuse en aval du barrage d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe, la prévision de crue est basée sur le débit entrant et sortant du barrage d'Eguzon.</p> <p><u>Crues</u> : parfois brutales sur la Vienne Limousine et la Creuse, souvent lentes sur les secteurs de plaines.</p>	Vienne	372	21 160
		Taurion	108	1 030
		Creuse	264	10 280
		Claise	88	1 123
		Gartempe	205	3 920
		Anglin	91	1 660
		Clain	144	3 220

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Bassin	Principales caractéristiques du bassin	Caractéristiques chiffrées		
		Cours d'eau	Longueur en km	Superficie en km ²
Thouet	<p><u>Source</u> : sur les hauteurs de la Gâtine Poitevine.</p> <p><u>Relief et géologie</u> : Vallées étroites et marquées à l'ouest, en limite du Massif Armoricaïn (socle ancien de schistes et de granites) et plaine sédimentaire du bassin parisien au nord-est jusqu'à la vallée de la Loire (calcaire puis sables et craie).</p> <p><u>Précipitations moyennes</u> diminuent avec l'altitude de 1200 à 550 mm/an</p> <p><u>Ouvrages</u> : Nombreux ouvrages (voir carte annexe n°4) et de nombreux prélèvements dédiés à l'irrigation.</p> <p><u>Crues</u> : la caractéristique géologique de l'amont du bassin, fait que la rivière réagit de façon rapide à des quantités de pluie moindres. A l'aval le sous-sol, constitué d'un système de nappes complexe, vient tempérer le ruissellement de surface. Les crues sont plus rares.</p>	Thouet	142	3400
		Dive	75	850
			Argenton	71

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

1.2 - Bassin de la Charente

Le fleuve Charente se jette dans l'océan atlantique par une large embouchure entre Fouras et Port-des-Barques en aval et au sud de Rochefort, baie de Marennes Oléron.

Bassin	Principales caractéristiques du bassin	Caractéristiques chiffrées		
		Cours d'eau	Longueur en km	Superficie en km ²
Charente	<u>Source</u> : à l'ouest du Massif central.	Charente	381	10 550
	<u>Relief et géologie</u> : la pente décroît rapidement d'amont (socle de roches cristallines imperméables) en aval (plaines sédimentaires), pour devenir très plate en zone estuarienne.	Bandiat	91	560
		Tardoire	113	1 460
		Antenne	48	425
	<u>Spécificités</u> : réseau karstique, relations étroites entre les eaux de surface et les eaux souterraines ; soumise à une forte influence de la marée à l'embouchure.	Né	66	880
		<u>Précipitations moyennes</u> : 500 à 900 mm/an	Boutonne	99
	<u>Ouvrages</u> : nombreux ouvrages hydrauliques et prélèvements pour l'irrigation	Seugne	82	900
<u>Crues</u> : origine fluviale à propagation lente. Effet prédominant de la marée en estuaire.				

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

1.3 - Côtiers Atlantique et marais Poitevin

La baie de l'Aiguillon est l'exutoire commun des bassins versants de la Sèvre Niortaise et de la Vendée. Le cœur du marais Poitevin se situe surtout sur les Deux Sèvres et le sud de la Vendée. C'est une zone humide dont le système hydraulique est complexe.

La Seudre est un fleuve côtier indépendant qui se jette dans l'Océan Atlantique, reliée à la Charente par un canal qui constitue un « système prisonnier » entre les vannages de Marennes et Biard.

Bassin	Principales caractéristiques du bassin	Caractéristiques chiffrées		
		Cours d'eau	Longueur en km	Superficie en km ²
Sèvre Niortaise	<p><u>Source</u> : Sepvret dans les Deux-Sèvres</p> <p><u>Relief</u> : La pente plus élevée de sa source, zone de bocage vallonné jusqu'au bourg de la Mothe-Saint-Heray puis, jusqu'à Niort, son profil s'adoucit. La rivière constitue l'« artère centrale » du marais Poitevin, espace abandonné par l'océan au fil du temps, peu à peu comblé de sédiments, formant une grande étendue plane, dont l'altitude varie de 0 à 8 mètres.</p> <p><u>Spécificités</u> : Le marais mouillé, zone inondable, constitué de différents biefs, où la pente est très faible.</p> <p>Les Marais desséchés, zone protégée, par des réseaux de digues, des eaux marines ou des eaux de crues des marais mouillés.</p> <p><u>Précipitations moyennes</u> : 800 à 900 mm/an</p> <p><u>Ouvrages</u> : un réseau hydraulique dense (fossés et conches) et équipé.</p>	Sèvre Niortaise	158	3 650
		Vendée	82	675
		Mignon	46	620

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Bassin	Principales caractéristiques du bassin	Caractéristiques chiffrées		
		Cours d'eau	Longueur en km	Superficie en km ²
	<p>de nombreux ouvrages hydrauliques. Le régime d'écoulement est influencé par les barrages amont (La Touche Poupard, Mervent,..).</p> <p><u>Crues</u> : d'origine fluviale, pouvant être légèrement aggravées par la marée dans le marais Poitevin.</p>			
Seudre	<p><u>Source</u> : Saint-Genis de Saintonge</p> <p><u>Relief</u> : relief peu marqué, faible dimension et localisation côtière</p> <p><u>Spécificités</u> : écoulements souterrains vers l'estuaire de la Gironde, présence de résurgences sur la partie aval du bassin</p> <p><u>Précipitations moyennes</u> : 800 à 990 mm/an</p> <p><u>Ouvrages</u> : le pont à écluses « pont des eaux contraires » marque la séparation des eaux : douce vers l'amont, saumâtre dans le port et dans le chenal vers l'estuaire</p> <p><u>Crues</u> : d'origine fluviale jusqu'à Saujon, puis effet important de la marée en estuaire.</p>	Seudre	68	860

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

2 - Enjeux liés aux crues sur le bassin

Tableau récapitulatif des historiques des crues

Régime hydro-climatique	Type d'inondation	Bassins concernés	Date
Océanique	Débordement de cours d'eau	Creuse, Vienne et Thouet	Nov. 1770
Orage	Débordement de cours d'eau	Gartempe	Juillet 1927
Océanique avec phénomène de marée	Débordement de cours d'eau	Sèvre Niortaise	janvier 1936
Océanique	Débordement de cours d'eau	Vienne, Tardoire, source de la Charente	Déc. 1944
Océanique	Débordement de cours d'eau	Vendée, Sèvre Niortaise et Creuse	Oct.-nov. 1960
Océanique avec phénomène de marée	Débordement de cours d'eau	Tardoire, Bandiat et toute la Charente y compris estuaire	Mars-avril 1962
Océanique	Débordement de cours d'eau	Sèvre Niortaise, Clain, Vienne, Charente et Seudre	Décembre 1982
Océanique	Débordement de cours d'eau	Sèvre Niortaise, Thouet, Charente et Seudre	Avril 1983
Océanique	Débordement de cours d'eau	Charente et ses affluents	Décembre 1993 – janvier 1994
Tempête Martin, coefficient moyen de marée,	Submersion marine et débordement de cours d'eau	Estuaires de la Seudre et de la Charente	27 au 28 déc. 1999
Tempête Xynthia, fort coefficient de marée,	Submersion marine	Estuaires de la Seudre et de la Charente	27 au 28 février 2010

Principaux enjeux exposés, par bassin :

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Bassin	Type d'enjeu	Localisation
Vienne	Occupation humaine	Limoges pour une crue exceptionnelle Aixe-sur-Vienne, Chauvigny, Valdivienne Agglomération de Chatellerault Nouâtre pour une crue exceptionnelle L'Île Bouchard Chinon
	Technologique, énergétique	Centrale nucléaire de Civaux
Clain	Occupation humaine	Agglomération de Poitiers
Gartempe	Occupation humaine	Montmorillon Saint-Savin, Saint-Germain
Creuse	Occupation humaine	Aubusson, Argenton-sur-Creuse Le Blanc, Descartes
Thouet	Occupation humaine	Parthenay, Saint-Loup-Lamairé, Thouars Montreuil Bellay, Saint-Just-sur-Dive Saumur
Vendée	Occupation humaine	Fontenay-le-Comte
Sèvre Niortaise	Occupation humaine	Saint-Maixent-l'École, La Crèche Niort, Coulon, Magné, Sansais Marans
Boutonne	Occupation humaine	Saint-Jean-d'Angély Tonnay-Boutonne
Tardoire, Bandiat	Occupation humaine	Montbron La Rochefoucauld
Charente	Occupation humaine	Civray Agglomération d'Angoulême,

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE
RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Bassin	Type d'enjeu	Localisation
		Jarnac, Cognac, Saintes et Rochefort
Estuaires de la Sèvre Niortaise, Charente, Seudre	Enjeux économiques portuaires, ostréiculture	Marans, Rochefort, Tonnay-Charente Saujon
Seugne	Occupation humaine	Jonzac, Pons
Seudre	Occupation humaine	Saujon

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

3 - Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Liste des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues.

Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Dépt
Cébron	Barrage du Cébron	Barrage de retenue (Eau Potable Et soutien d'étiage)	Société publique locale (SPL) des Eaux du Cébron	79
Vienne	Groupement de barrages Jousseau La Roche Chardes	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	86
Vienne	Groupement de barrages Servièrre Chamet Bussy Varache	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	19 et 87
Maulde	Barrage de Vassivière	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Maulde	Groupement de barrages Mont-Larron Lartige	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	87
Taurion	Barrage de Lavaud Gelade	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Taurion	Groupement de barrages La Roche Talamie L'Etroit	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Taurion	Groupement de barrages Saint-Marc Chauvan	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	87
Vienne	Barrage de Palais-sur-Vienne	Barrage de retenue (Electricité)	Société hydroélectrique du Pas de la Mule	87

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE**RIC**

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Dépt
Couze	Barrage de Mazeau	Barrage de retenue (Eau potable)	Ville de Limoges	87
Creuse	Groupement de barrages Eguzon Roche aux Moines Roche Bât l'Aigue	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	36
Creuse	Barrage de Confolent	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Creuse	Groupement de barrages Champsanglard Les Chézelles L'Age	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Vendée	Mervent	Barrage de retenue (Eau potable)	SIAEP de la Forêt de Mervent	85

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Règlement

Article 1 - Intervention de l'État

Le schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne fixe les limites du territoire de compétence du SPC VCA.

1.1 - Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique

La zone d'action du Service de Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC est présentée en **annexe n° 1** - Territoire de compétence et périmètre surveillé. Il est composé des bassins versants de la Vienne, du Thouet, de la Sèvre Niortaise, de la Charente et de la Seudre.

Le SPC est concerné par deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de sa zone d'action, il est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation, et d'accompagner les collectivités territoriales ou leurs groupements, souhaitant s'investir dans le domaine de surveillance des crues,
- sur le périmètre d'intervention de l'État, le SPC élabore et transmet l'information sur les crues, ainsi que leur prévision lorsqu'elle est possible.

Sur sa zone d'action, le SPC est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du RIC. Il exerce des missions de gestion, d'études, d'expertise, d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage et de préparation d'actes administratifs dans les domaines de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE
RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

1.2 - Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

Le réseau hydrographique surveillé par le SPC VCA au titre de la vigilance aux crues est défini dans le tableau ci-dessous et illustré sur la carte en **annexe n° 2** – Tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA.

Cours d'eau	Limite amont	limite aval	Départements concernés
Vienne	Limoges	Confluence Vienne/Loire	16, 37, 86, 87
Creuse	Felletin	Confluence Creuse/Vienne	23, 36, 37, 86
Gartempe	Lathus-Saint-Rémy	Confluence Gartempe/Creuse	37,86
Clain	Vivonne	Confluence Clain/Vienne	86
Thouet	Parthenay	Confluence Thouet/Loire	49,79
Mère	Antigny	Confluence Mère/Vendée	85
Vendée	Puy-de-Serre	Le Gué-de-Velluire	85
Sèvre Niortaise	Saint-Maixent-l'Ecole	Ecluse d'Enfreneaux	17, 79, 85
Bandiat	Souffrignac	Confluence Bandiat/Tardoire	16
Tardoire	Ecuras	Confluence Tardoire/Charente	16
Charente	Charroux	Saint-Nazaires.Charente	16, 17, 86
Boutonne	Saint-Séverin-s.Boutonne	Confluence Charente/Boutonne	17
Seugne	Jonzac	Confluence Charente/Seugne	17
Seudre	Saint-André-de-Lidon	Saujon	17

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

1.3 - Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) sur les cartes de l'**annexe n° 2** – Tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA et disponible également à l'**annexe n° 8** – Liste des communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues.

Article 2 - Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mise en place.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne définit des zones à enjeux locaux qui ont vocation à être couvertes par des systèmes d'alerte locaux développés à l'initiative des collectivités territoriales. Il identifie également les systèmes d'alerte locaux existants et cohérents avec les systèmes de l'État.

2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau SCHAPI-SPC à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC VCA dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrite dans le SDPC Loire-Bretagne, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues,
- l'alerte directe des autorités locales,
- l'information du préfet concerné et du SPC.

Son inscription au SDPC sera soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

2.2 - Dispositifs de collectivités intégrés au SDPC du bassin Loire-Bretagne

Les dispositifs d'alerte qui sont mis en place par des collectivités sont listés dans le tableau de l'**annexe n° 7**.

2.2.1 - La Vienne en amont de Limoges

La Vienne, entre sa source sur le plateau des Millevaches et Limoges, est alimentée par 3 affluents principaux que sont la Maulde, le Taurion et la Combade. De nombreux barrages hydrauliques sont installés sur ces cours d'eaux.

Les enjeux les plus importants se situent sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, tout en restant limités.

En liaison avec le SPC, la commune pourrait à plus ou moins long terme installer une station de collecte automatique accessible au SPC et mandater un bureau d'étude pour la réalisation d'un modèle de prévision.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Une convention entre le service de prévision des crues et la commune de Saint-Léonard-de-Noblat définit le système de surveillance mis en place comme suit :

- Le SPC met à disposition de la commune, au travers du site « Vigicrues » les données de hauteurs et débits des stations d'Eymoutiers, Roziers-Saint-Georges et Peyrat-le-Château et assure la maintenance de celles-ci ;
- EDF informe le SIDPC de la préfecture de la Haute-Vienne d'un passage en état de crue constaté au niveau des barrages de Chammet sur la Chandouille, Bussy sur la Vienne, ainsi que Mont-Larron et Vassivière sur la Maulde. Le SIDPC en informe les communes ;
- La commune de Saint-Léonard-de-Noblat s'engage à prévenir le SIDPC et le SPC d'un passage en crue de la Vienne sur sa commune. Elle communiquera également au SPC les hauteurs relevées à l'échelle de crue, les laisses de crues et ses analyses sur la crue.

2.2.2 - La Boivre

La Boivre est un affluent du Clain. Sa confluence se situe à Poitiers et l'enjeu fort se trouve au niveau de la gare SNCF de Poitiers, dont les voies peuvent être inondées.

Une convention entre l'État (SIDPC / SPC), la ville de Poitiers et la SNCF définit le système de surveillance mis en place comme suit :

- Le SPC met à disposition de la commune, au travers du site « Vigicrues » les données de hauteurs et débits des stations de Béruges et Poitiers-Gare et assure la maintenance de celles-ci ; la station de Béruges devrait être remplacée à moyen terme par une station à Vouneuil-sous-Biard
- En cas de crue, la Ville de Poitiers et la SNCF informent le SIDPC de la préfecture de la Vienne et le SPC d'un passage en crue de la Boivre sur la commune de Poitiers. Elles communiqueront également au SPC les laisses de crues et leurs analyses sur la crue.

2.2.3 - L'Antenne

L'Antenne est un affluent de la Charente, avec une confluence autour de la ville de Cognac. Quelques enjeux urbains se situent au niveau de la ville de Matha et de ses environs.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Le syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA) effectue des relevés du niveau de l'Antenne sur une échelle installée à Matha. Le syndicat élabore également les prévisions à l'aide d'un modèle pluie-débit mis en place en collaboration avec le SPC VCA. Ces prévisions sont communiquées aux autorités locales concernées.

2.3 - Dispositifs de collectivités non intégrés au SDPC du bassin Loire-Bretagne

Les dispositifs suivants ont été mis en place par les collectivités sans qu'elles soient pour autant intégrées au SDPC Loire -Bretagne :

- La Ville de Poitiers a mis en place un système d'alerte par quartiers d'habitations en fonction des niveaux atteints par le Clain,
- La commune de Parthenay procède à des variations de 2 seuils mobiles en fonction des cotes atteintes par le Thouet,
- La communauté d'agglomération de Saumur pilote un dispositif de suivi des niveaux et de l'extension de l'enveloppe de la crue au moyen d'observateurs volontaires,
- La commune d'Argenton-sur-Creuse a mis en place un dispositif d'alerte pour prévenir les riverains en cas de crue.

Des dispositifs légers sont mis en place par le SPC sans qu'ils soient pour autant intégrés au SDPC Loire-Bretagne. Le SPC met à la disposition des communes, au travers du site « Vigicrues » les données de hauteurs et débits de certaines stations et assure la maintenance de celles-ci. Les secteurs suivants sont concernés :

- L'Anglin est un affluent de la Gartempe. Les principaux enjeux se trouvent sur les communes de Mérigny et Angles-sur-Anglin, situées sur la partie aval de ce cours d'eau. Le SPC met à disposition les données de hauteurs et débits des stations de Prissac (Anglin), La Trimouille (Benaize) et de Journet (Salleron) ; la station de La Trimouille devrait être remplacée à moyen terme par une station à Jouac.
- L'Auxance est un affluent du Clain. Les principaux enjeux se trouvent sur la commune de Vouillé. Le SPC met à disposition les données des stations de Latillé (Auxance) et d'Ayron (Vendelogne). La station de Latillé devrait être remplacée à moyen terme par une station à Quinçay.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

2.4 - Besoins identifiés et dispositifs restant à étudier

Le SDPC Loire-Bretagne identifie certains besoins et dispositifs à étudier. Une étude de faisabilité déterminera préalablement la suite à donner qui pourra déboucher sur une intégration au réseau réglementaire ou sur une vigilance locale. Les cours d'eau indiqués ci-dessous restent à étudier.

2.4.1 - Le Mignon

Les principaux enjeux se situent au niveau de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon.

2.4.2 - L'estuaire de la Seudre

Des enjeux urbains se situent au niveau de Saujon, et des enjeux économiques le long de l'estuaire. L'influence principalement maritime est à prendre en considération.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1 - Dispositifs de mesure

Le SPC VCA utilise, pour ses observations et prévisions, les données provenant de Météo-France, des réseaux de mesures de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des informations transmises par EDF et d'autres gestionnaires de barrages.

Des conventions, établies avec les différents services gestionnaires, fixent les modalités d'accès à ces données, tant au niveau local qu'au niveau national (entre la Direction de l'Eau du ministère de la transition Écologique et Météo-France).

3.1.1 - Données générales sur les dispositifs de mesure du SPC

Le dispositif de surveillance utilisé par le SPC est le système CRISTAL (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire), opérationnel depuis 1985, et déployé pour suivre la Loire et ses affluents.

Le réseau de mesure du SPC VCA comporte en tout 200 stations de mesures. 185 stations sont sur le réseau CRISTAL, dont 114 sont disponibles sur VigiCrues (voir carte en **annexe n° 3** – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues).

L'architecture de CRISTAL est décentralisée, des Unités de Collecte (UC) étant notamment réparties sur le territoire, mais pas uniquement dans les services utilisateurs.

Ces UC permettent l'acquisition des données par radio, réseau téléphonique commuté et GSM, dont les Unités de Traitement (UT), présentes dans les services utilisateurs, et reliées aux UC par lignes spécialisées, assurent la bancarisation et le suivi.

Cette architecture permet de sécuriser au maximum le système :

- en cas de panne d'une UC, une autre, de secours, prend le relais,
- une UT étant reliée à toutes les UC du bassin, chaque service utilisateur est

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

indépendant en cas de crise.

Le SPC paramètre la fréquence d'appel des stations de son réseau, ainsi que les seuils qui déclenchent l'appel des personnels d'astreinte sur leur téléphone portable.

Les évolutions techniques et stratégiques du réseau CRISTAL sont pilotées par la DREAL de Bassin située à Orléans, en lien avec le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations), basé à Toulouse.

L'implantation de nouvelles stations, pour les besoins propres de la prévision des crues, est proposée par le SPC, en cohérence avec l'organisation de l'hydrométrie générale.

La maintenance des stations du réseau de surveillance des crues est réalisée par le personnel du SPC.

La maintenance du réseau CRISTAL est assurée par la DREAL Centre.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine organise actuellement une migration de son dispositif de collecte (CRISTAL) vers un nouvel outil (AQUAREEL).

3.1.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Le SPC VCA a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue,
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'**Annexe 4**.

Une convention particulière, en date du 14 juin 2013, associe le SPC à EDF pour l'exploitation de stations hydrométriques et pluviométriques d'intérêt commun, ainsi que pour l'échange de données hydrométéorologiques pour la prévision des crues.

Les données horaires de 13 stations hydrométriques gérées par EDF sont ainsi exploitables par le SPC VCA, ainsi que 3 stations pluviométriques.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

3.1.3 - Données issues des réseaux de mesure gérés par les collectivités territoriales

Le SPC VCA n'utilise pas de données issues de réseau de mesure gérés par les collectivités territoriales.

3.2 - Données et informations échangées avec les autres services de l'État et les établissements publics.

3.2.1 - Échanges avec le SCHAPI

Chaque jour ouvré, le SCHAPI fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.2.2 - Échanges avec les autres SPC.

Des échanges avec le SPC Maine-Loire-Aval, concernent le secteur de la Vienne Tourangelle, dont notamment la station de Nouâtre. Ces échanges se font par la mise à disposition de fichiers de données:

- export sur le serveur national des observations du bassin de la Vienne ;
- partage des prévisions (brutes et expertisées), pour la station de Nouâtre.

3.2.3 - Échanges avec les SCSOH.

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage qu'ils centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.2.4 - Échanges avec les missions RDI en DDT(M).

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national abroge la circulaire du 28 avril 2011. Elle complète le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH,
- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

crues historiques,

- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (SCHAPI-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC VCA échange avec les RDI des départements suivants : Charente (16), Charente-maritime (17), Creuse (23), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Maine-et-Loire (49), Deux-Sèvres (79), Vendée (85), Vienne (86), Haute-Vienne (87).

3.3 - Prévisions météorologiques

3.3.1 - Convention.

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre quadriennale Météo-France / ministère en charge de l'environnement. Météo-France fournit au SPC VCA diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations (AP), les bulletins précipitations (BP), ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la pluri-thèque, où les données corrigées et validées sont

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

téléchargeables (hors temps réel).

3.3.2 - Données fournies par Météo France.

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de l'environnement. Météo-France fournit au SPC des mesures et des données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques.

Météo-France met à disposition du SPC des services qui permettent :

- la consultation en temps réel des données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France,
- la visualisation des images radar et satellites
- décotes et surcotes marines.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC et de la DIR Météo-France Sud-Ouest permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des évènements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un évènement pluviométrique qualifié « de intense » ou « de très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

3.3.3 - Prédiction de marées

Le SPC VCA a accès à l'application « Prédiction des marées » du site Internet du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin notamment de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers à venir. Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Article 4 - Dispositif d'information

Le dispositif d'information détaillé dans le présent règlement est centré sur une procédure de vigilance crues dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- donner aux autorités publiques à l'échelon national, zonal, départemental et communal les moyens d'anticiper, par une prévision plus précoce, une situation difficile,
- donner, aux préfets, aux services déconcentrés ainsi qu'aux maires, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise d'inondations,
- assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces dernières des conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation,
- focaliser sur les phénomènes dangereux, vraiment intenses, pouvant générer une situation de crise majeure.

La procédure de vigilance crues doit ainsi répondre à une volonté d'anticipation des crises doublée d'une responsabilisation du citoyen.

4.1 - Mise à disposition de l'information.

4.1.1 - Mise à disposition de l'information.

Le terme « mise à disposition » signifie que le destinataire doit aller chercher l'information sur un serveur.

Le site Vigicrues mis en place par le SCHAPI est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr/>

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

4.1.2 - Contenu disponible et fréquence de mise à jour.

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- À l'échelle nationale : une carte de vigilance crues avec un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI à partir des informations transmises par les SPC. Elle se compose d'un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciellées ou chiffrées de hauteur et de débit,
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures nominales). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à l'**annexe n° 3** – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues. Elles prennent plusieurs formes :

- dans le corps du bulletin, dans un commentaire du tronçon,

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

- sous forme graphique en prolongement des limnigraphes ou hydrogrammes des stations du site Vigicrues.

L'annexe n° 3 précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC VCA. **L'annexe n° 2** précise les tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé.

4.1.3 - La carte de vigilance.

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par les enjeux liés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Niveau	Définition	Caractérisations
Vert	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique : <ul style="list-style-type: none">• Itinéraires structurants coupés,• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants,• Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel : <ul style="list-style-type: none">• Bâti détruit,• Itinéraires structurants coupés,• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants,• Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Télécoms, etc.).

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

4.1.4 - Les tronçons de la carte de vigilance.

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC est découpé en 24 tronçons. La liste et une carte de ces tronçons de vigilance sont disponibles à l'**annexe n° 2** – Tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA.

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon.

4.1.5 - Stations disponibles sur Vigicrues.

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à des stations de « référence ». Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues au tableau de l'**annexe n° 3** – Liste des stations). Il pourra également, dans la mesure du possible, diffuser des prévisions à certaines autres stations (en amont notamment).

4.1.6 - La vigilance météorologique et hydrologique.

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations ...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de MétéoFrance à l'adresse : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

La vigilance "crues", opérée par le SCHAPI en lien avec les services de prévision des crues,

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance "pluies-inondations", opérée par Météo-France en lien avec le SCHAPI et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance "crues".

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

4.1.7 - Vigicrues Flash.

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, préfetures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les media d'avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfetures, SPC et communes)

La liste et la carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash sont disponibles à l'**annexe n° 9** – Communes éligibles au service Vigicrues Flash.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

4.2 - Transmission de l'information.

4.2.1 - Transmission de l'information.

Le terme « transmission » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information.

L'information est transmise via la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le SCHAPI assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC Vienne-Charente-Atlantique vers les différents services de l'État concernés. Il gère la liste de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014), tandis que les SPC gèrent la liste de diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental). Cette dernière est disponible à **l'annexe n° 6** – Mode Push - liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues.

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN, ainsi que la presse) reçoivent tous les bulletins produits par le SCHAPI.

Les destinataires locaux reçoivent une information ciblée :

- ceux déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC;
- ceux déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où des évolutions concernent ces départements.

4.2.2 - Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours.

Ces acteurs sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation.

Les actions à mettre en œuvre, planifiées dans les dispositifs de gestion de crise, sont adaptées au niveau de vigilance. Il est à noter que les couleurs se rapportent à un niveau de vigilance prédéterminé et que ce sont les bulletins d'information accompagnant la carte de vigilance crues qui donnent les prévisions proprement dites, et qui permettent d'adapter le dispositif de gestion de crise.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le SCHAPI. Ces derniers sont arrêtés par les préfetures et déclinés dans les dispositifs d'alerte départementaux. À ce titre, peuvent figurer les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ou des gestionnaires de réseaux.

L'**annexe n° 6** – Mode Push - liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues, précise la liste des destinataires de la diffusion zonale et départementale par mail de Vigicrues.

4.2.3 - Échanges de données avec les collectivités territoriales.

Le SPC échange des données avec les collectivités territoriales suivantes :

- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, pour la fourniture par le SPC des débits observés à l'amont du marais poitevin,
- Conseil Départemental de la Charente-maritime, pour la fourniture par le SPC des débits et hauteurs observés sur la Charente aval,
- Vendée-Eau, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, pour la fourniture par le SPC des débits observés sur l'amont des bassins de la Vendée,

4.2.4 - Échanges en période de crise.

Le SPC est interlocuteur auprès des préfetures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC peut aussi être amené à prendre contact avec une préfeture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes de transmission, le SPC prévoit un mode de transmission dégradé des informations : envoi des bulletins depuis et/ou vers une messagerie alternative.

Article 5 - Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au Bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures intéressées.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

15, rue Arthur Ranc
CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex
05 49 55 63 63
dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

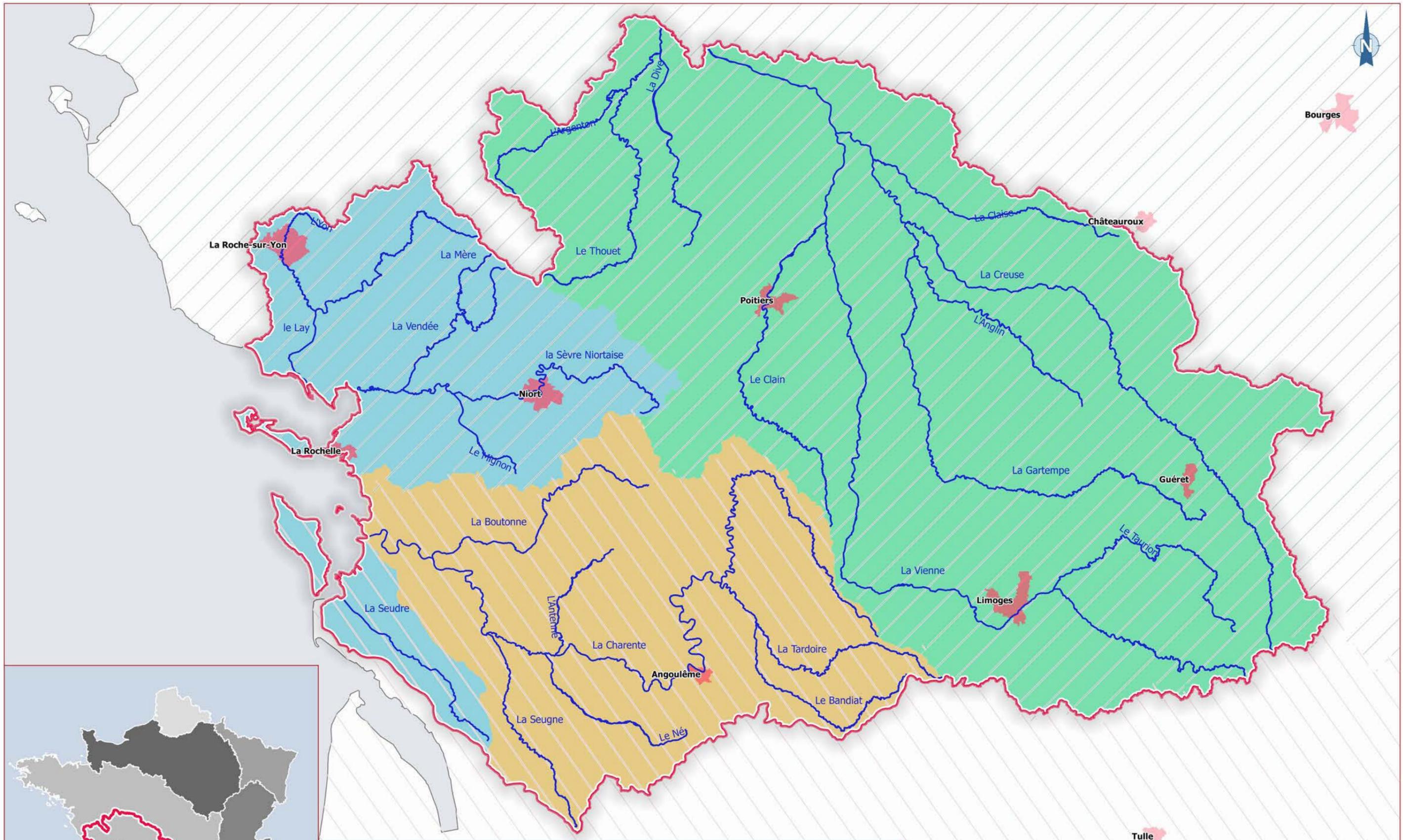
Service risques naturels et hydrauliques

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1 : Territoire de compétence et périmètre surveillé
- Annexe n°2-a : Tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA
- Annexe n°2-b : Carte globale des tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA
- Annexe n°2-c : Carte détaillée des tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA
- Annexe n°3-a : Liste des stations
- Annexe n°3-b : Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues
- Annexe n°4-a : Liste des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues
- Annexe n°4-b : Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues
- Annexe n°5 : Échelles de gravité
- Annexe n°6 : Liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues
- Annexe n°7 : Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales
- Annexe n°8 : Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État
- Annexe n°9-a : Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash
- Annexe n°9-b : Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash
- Annexe n°10 : Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

ANNEXE n°1 :

Territoire de compétence et périmètre surveillé



Territoire de compétence et périmètre surveillé

- Préfectures départementales
- Cours d'eau principaux

- Grands bassins hydrographiques**
- Adour-Garonne
 - Loire-Bretagne

- Ensembles hydrographiques**
- Charente
 - Côtiers atlantique & Marais poitevin
 - Vienne Thouet



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPVCA - octobre 2019

ANNEXE n°2-a :

**Tronçons réglementaires surveillés par le SPC
VCA**

Annexe n° 2 – Liste des tronçons de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	limite aval	Départements concernés
Vienne Limousine	Vienne	Limoges (Limite amont de la commune)	Lessac (Limite aval de la commune)	87 – 16
Vienne Médiane	Vienne	Availles-Limouzine (Limite amont de la commune)	Confluence Vienne / Clain	86
Vienne Bec des Deux Eaux	Vienne	Confluence Vienne / Clain	Confluence Vienne / Creuse	86 – 37
Vienne Tourangelle	Vienne	Confluence Vienne / Creuse	Confluence Vienne / Loire	37
Creuse Amont	Creuse	Felletin (Barrage Hydroélectrique des Combes)	Eguzon-Chantôme (Barrage Hydroélectrique)	23
Creuse Médiane	Creuse	Eguzon-Chantôme (Barrage Hydroélectrique)	Confluence Creuse / Gartempe	36 – 37
Creuse Bec des Deux Eaux	Creuse	Confluence Creuse / Gartempe	Confluence Creuse / Vienne	37 – 86
Gartempe	Gartempe	Lathus-Saint-Rémy (Limite amont de la commune)	Confluence Gartempe / Creuse	37 – 86
Clain	Clain	Vivonne (Limite amont de la commune)	Confluence Clain / Vienne	86
Thouet Amont	Thouet	Parthenay (Limite amont de la commune)	Confluence Thouet / Argenton	79
Thouet Aval	Thouet	Confluence Thouet / Argenton	Confluence Thouet / Loire	49
Vendée	Mère	Antigny (Pont du moulin de Moreau)	Confluences Sèvre Niortaise / Vendée (le Gouffre et Portes des Cinq Abbés)	85
	Vendée	Puy de Serre (pont D67 ; moulin de la Boufferie)		85
Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Station de Saint-Maixent-l'Ecole	Confluence Vieille Sèvre à Damvix	79 – 85
Sèvre Niortaise aval	Sèvre Niortaise	Confluence Vieille Sèvre à Damvix	Ecluse d'Enfrenaux	17 - 85
Boutonne amont	Boutonne	Saint Séverin sur Boutonne (Moulin de Chatre)	Saint-Jean-d'Angely (limite aval de la commune)	17
Boutonne aval	Boutonne	La Vergne (limite amont de la commune)	Confluence Charente-Boutonne	17
Bandiat Tardoire	Bandiat	Souffrignac (limite amont de la commune)	Confluence Tardoire-Charente	16
	Tardoire	Eymoutiers (limite amont de la commune)		
Charente source	Charente	Charroux (limite amont de la commune rive droite)	Confluence Tardoire-Charente	16 - 86
Charente amont	Charente	Confluence Tardoire-Charente	Angoulême (limite aval de la commune)	16
Charente moyenne	Charente	Saint-Michel (limite amont de la commune)	Saint Laurent de Cognac Limite de département 16-17	16
Charente aval	Charente	Chérac Limite de département 16-17	Confluence Charente-Boutonne	17
Estuaire Charente	Charente	Confluence Charente-Boutonne	Saint-Nazaire-s.C. (limite aval de la commune)	17
Seugne	Seugne	Jonzac (limite amont rive droite de la commune)	Saint-Seurin-de-Palenne (limite aval de la commune)	17
Seudre	Seudre	Saint-André-de-Lidon (limite amont de la commune)	Saujon (limite aval rive droite de la commune)	17

ANNEXE n°2-b :

**Carte globale des tronçons réglementaires
surveillés par le SPC VCA**



Tronçons réglementaires surveillés par le SPC VCA

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
 © DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - août 2020

Territoire du SPC VCA	Tronçons de vigilance	Charente amont	Creuse amont	Seudre	Thouet aval	Vendée
Limites départementales	Bandiat / Tardoire	Charente aval	Creuse Bec des Deux Eaux	Seugne	Vienne Bec des Deux Eaux	
Préfectures départementales	Boutonne aval	Charente moyenne	Creuse médiane	Sèvre Niortaise amont	Vienne limousine	
Cours d'eau principaux	Boutonne amont	Charente source	Estuaire Charente	Sèvre Niortaise aval	Vienne médiane	
		Clain	Gartempe	Thouet amont	Vienne tourangelle	



ANNEXE n°2-c :

**Cartes détaillées des tronçons réglementaires
surveillés par le SPC VCA**



Communes du tronçon Vienne Limousine

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

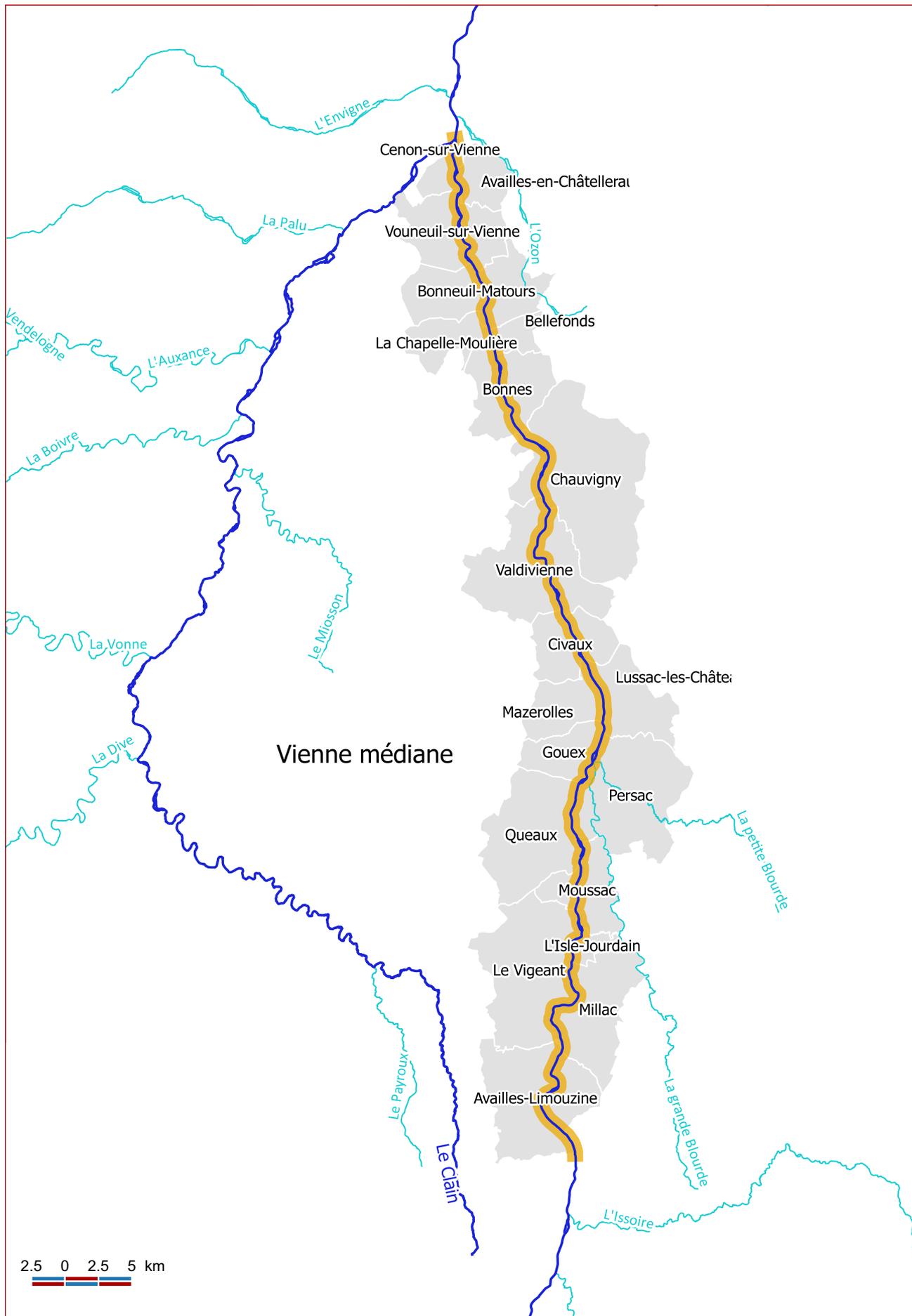
■ Vienne Limousine

— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Vienne médiane

Communes du tronçon Vienne médiane

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

■ Vienne médiane

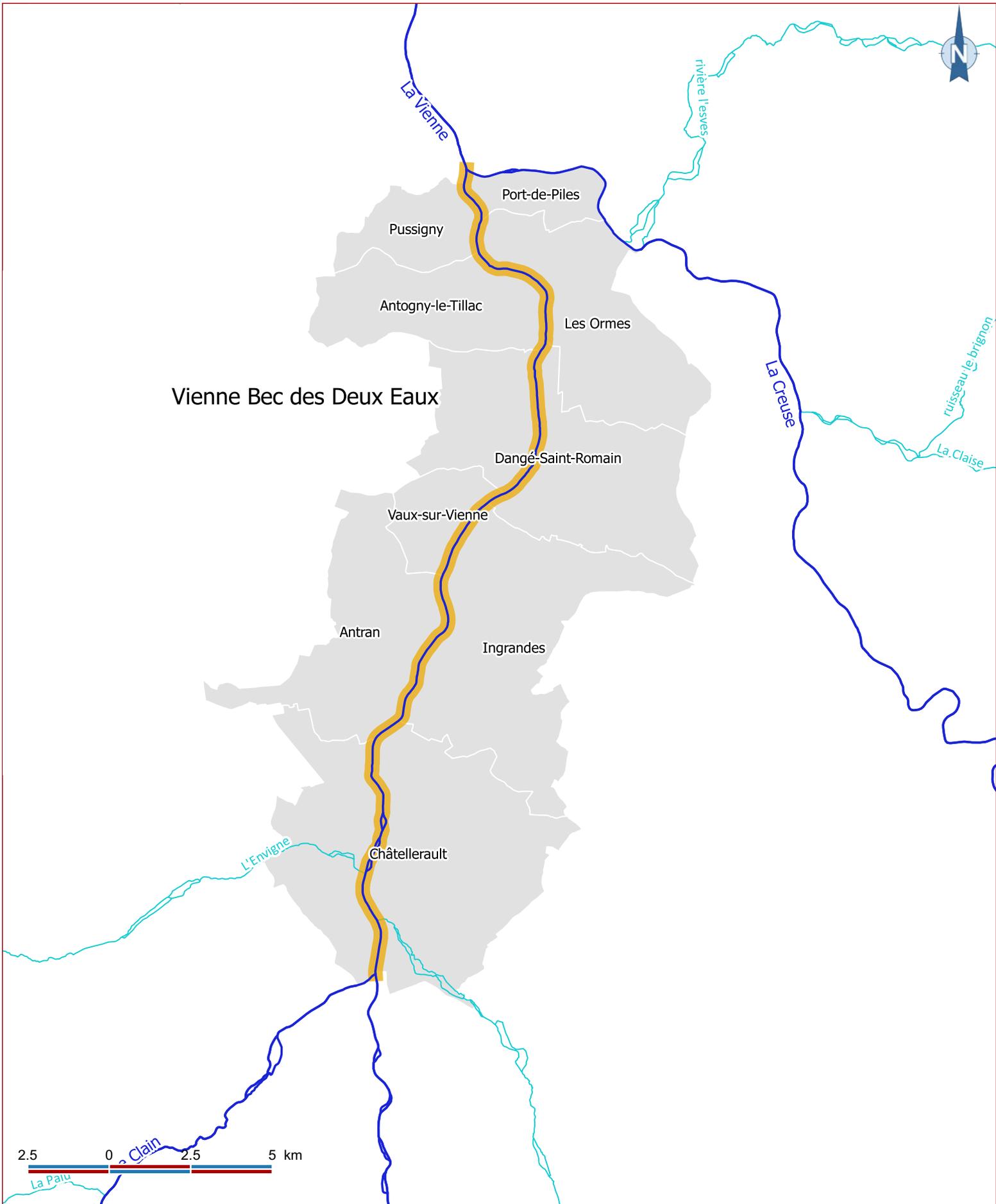
— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVA - octobre 2019



Communes du tronçon Vienne Bec des Deux Eaux

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

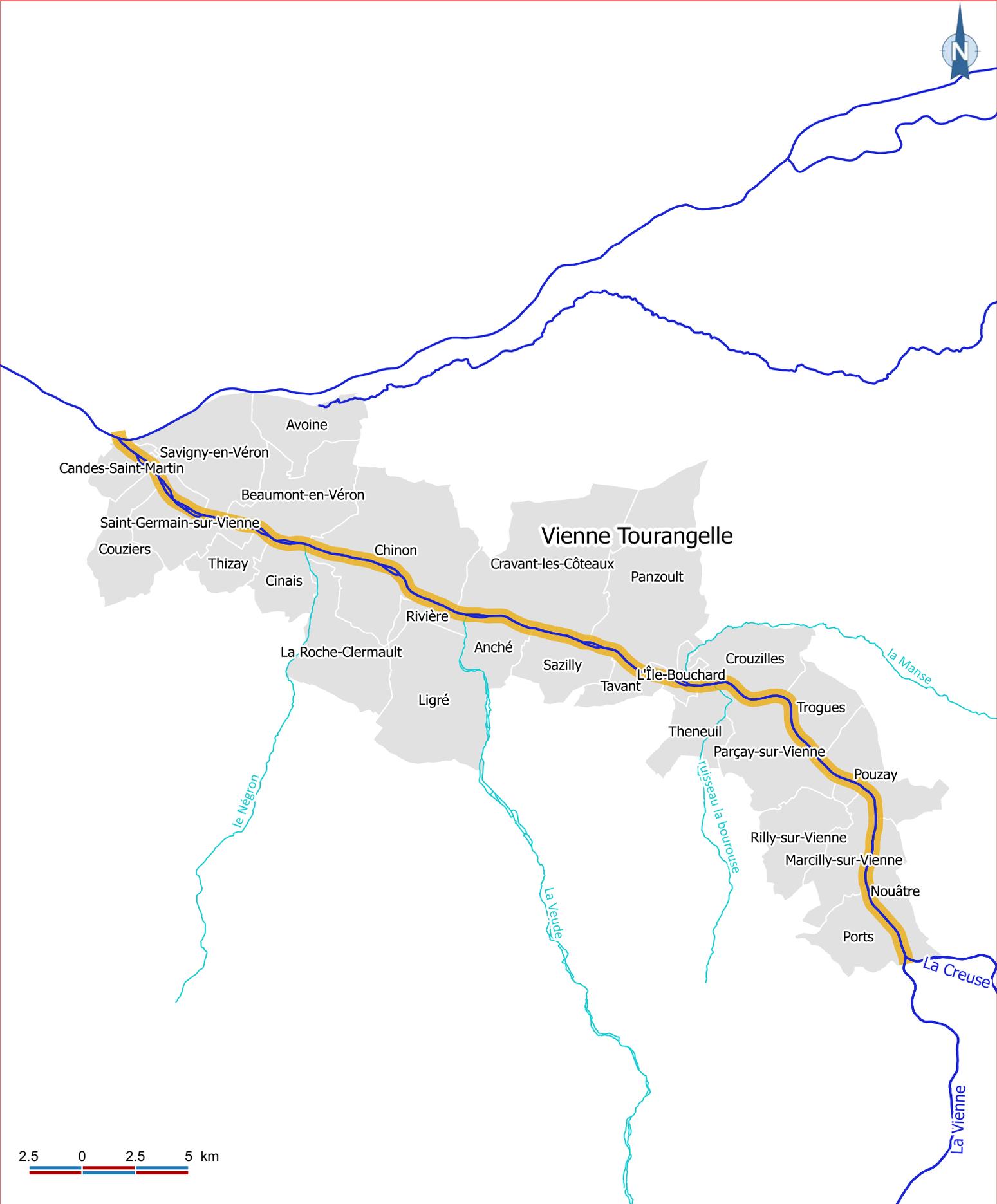
— Cours d'eau surveillé

■ Vienne Bec des Deux Eaux

— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Vienne Tourangelle

LEGENDE

-  Vienne Tourangelle
-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Creuse amont

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

■ Creuse amont

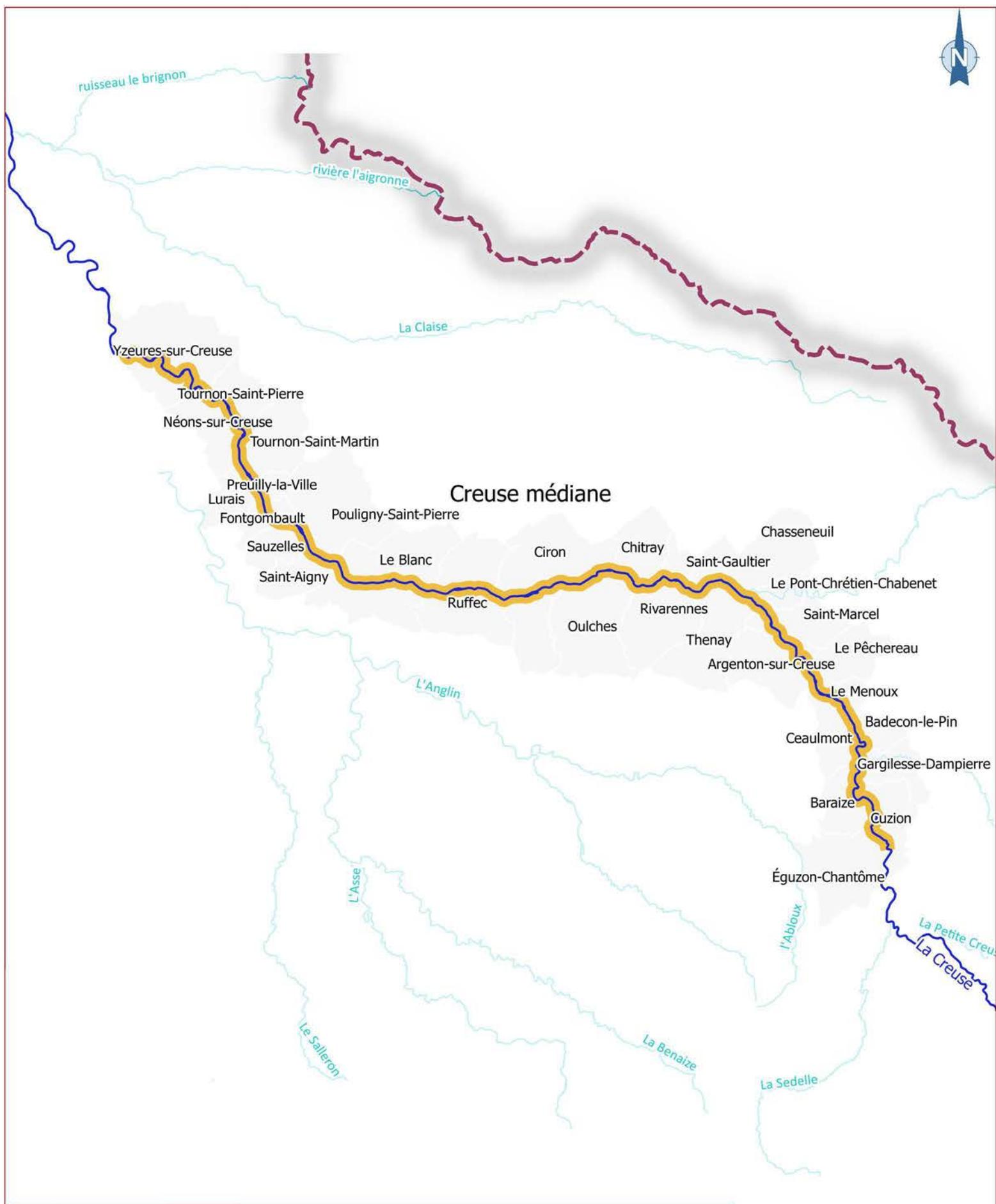
— Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Creuse médiane

LEGENDE

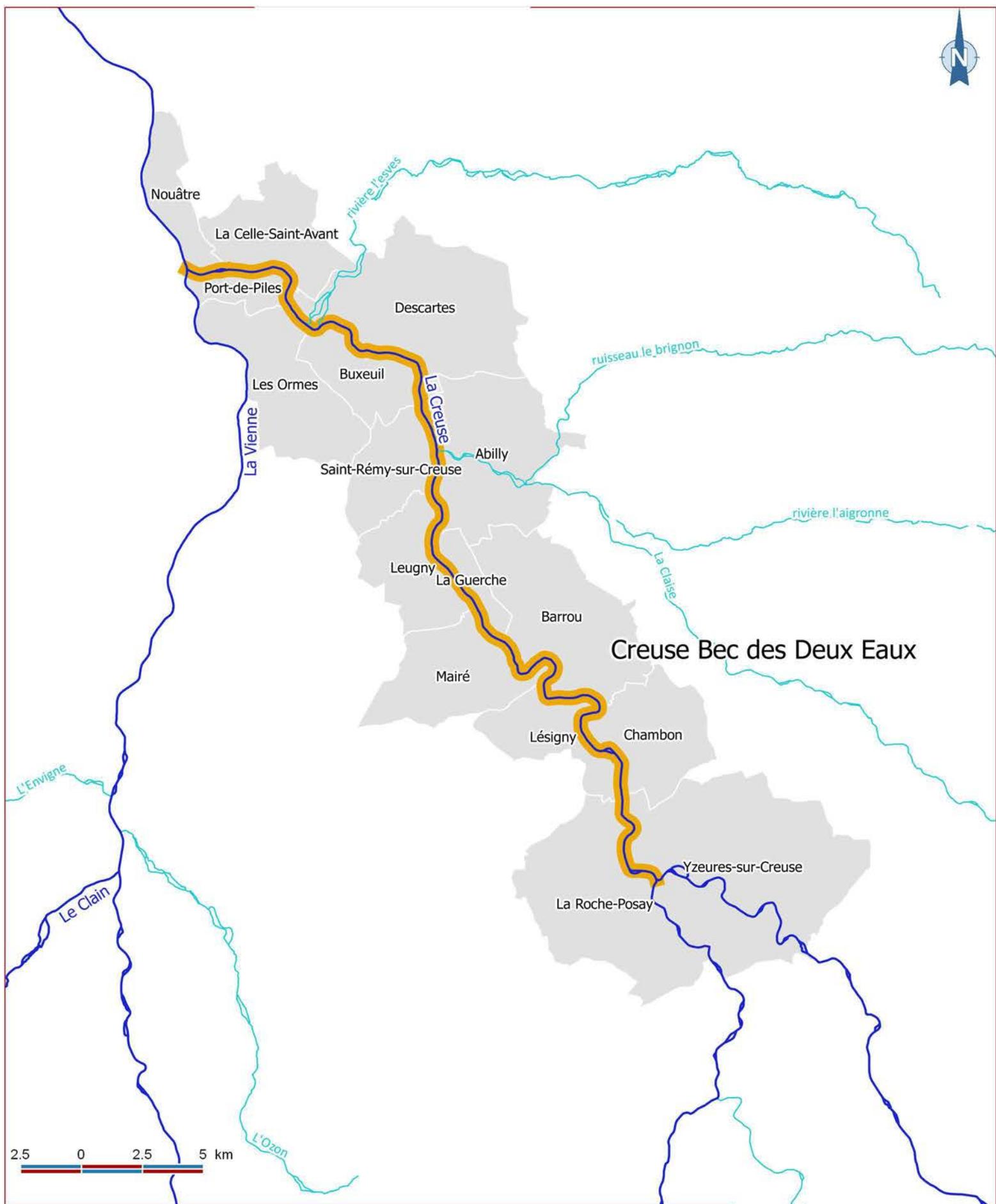
- Tronçon surveillé réglementaire
- la Sèvre Niortaise
- La Tardoire
- La Vendée

2.5 0 2.5 5 km



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - mai 2021



Communes du tronçon Creuse Bec des Deux Eaux

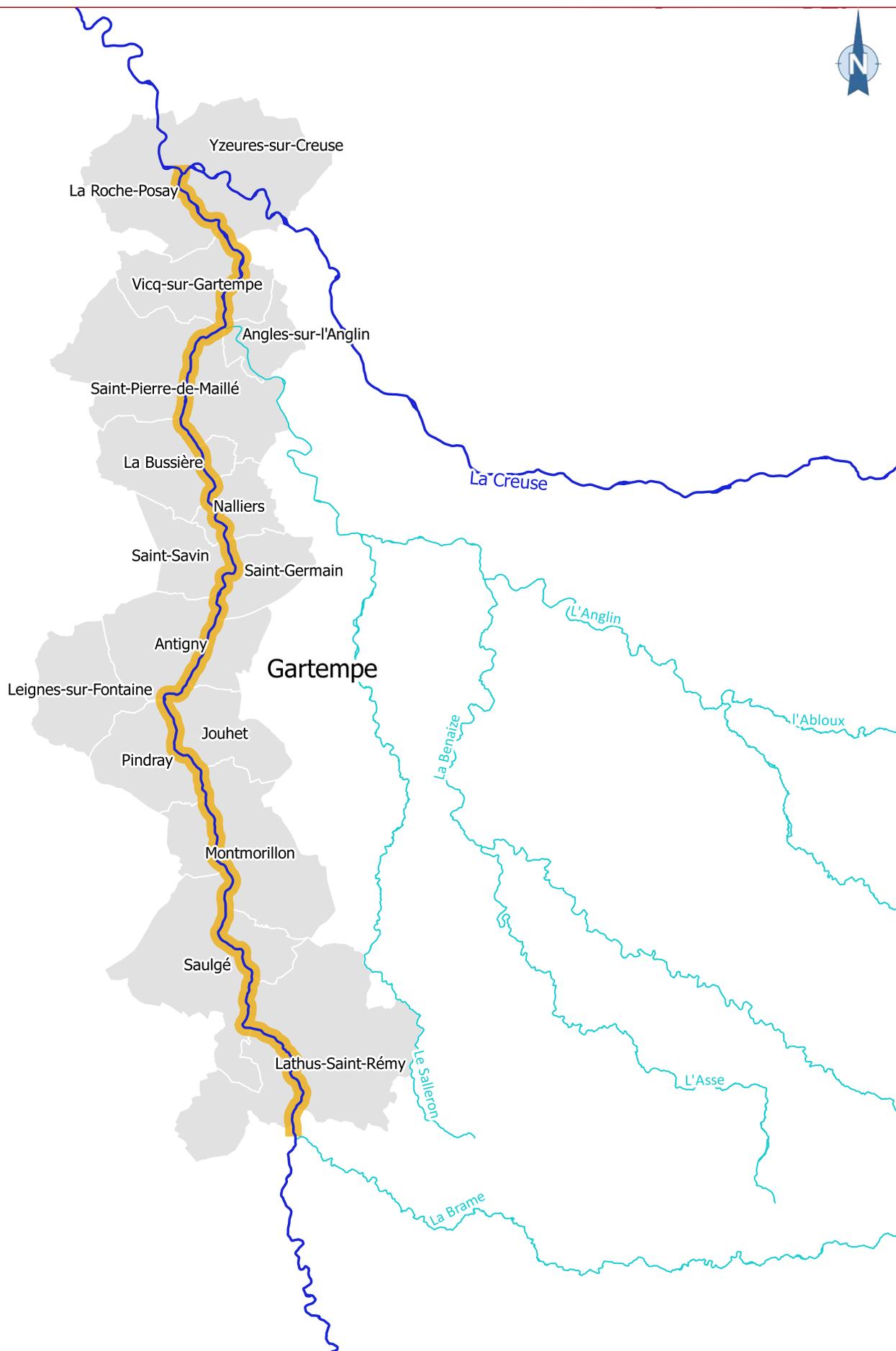
LEGENDE

-  Tronçon surveillé réglementaire
-  Cours d'eau surveillé
-  Creuse Bec des Deux Eaux
-  Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Gartempe

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Gartempe

 Cours d'eau surveillé

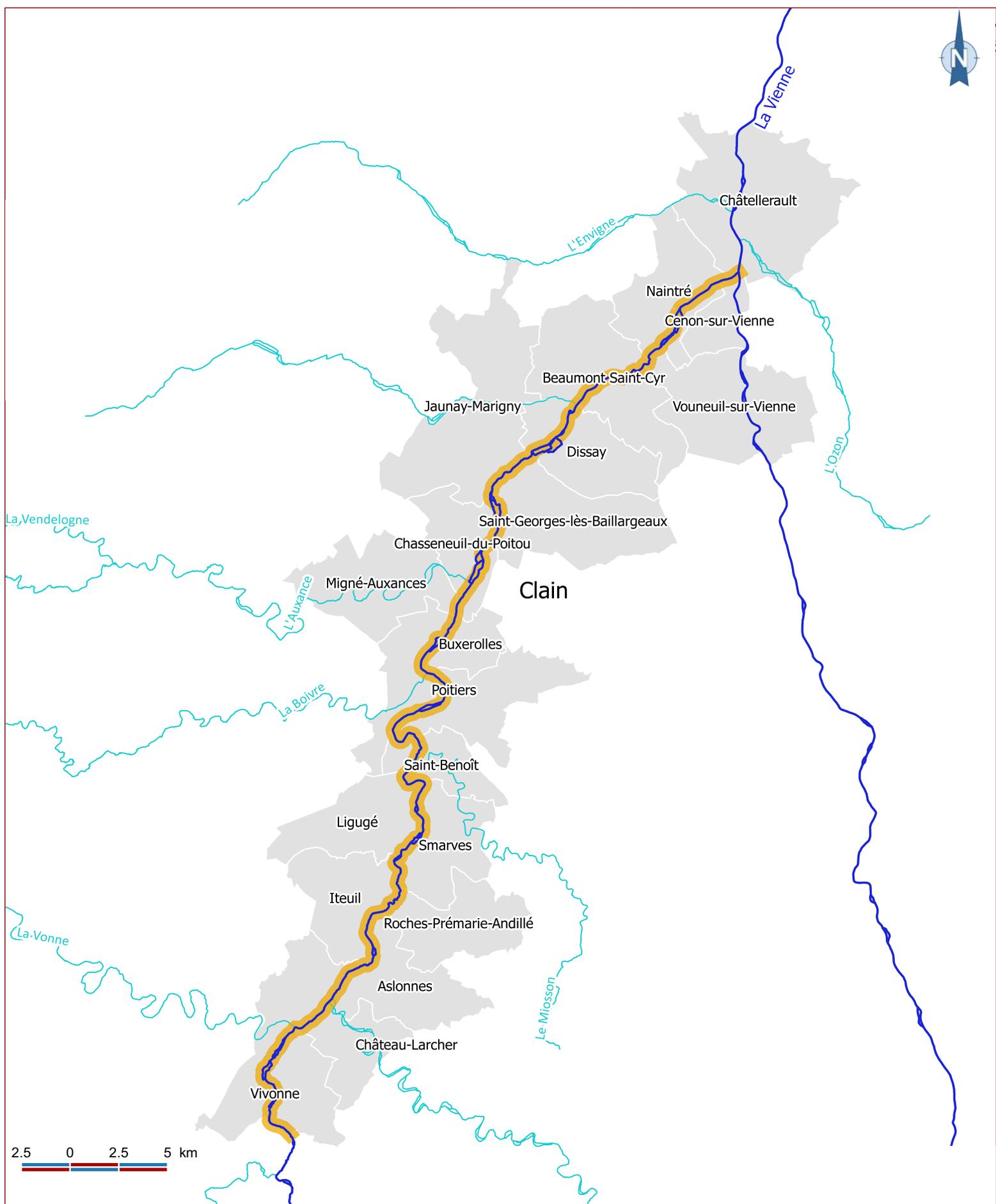
 Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km




DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Clain

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

Clain

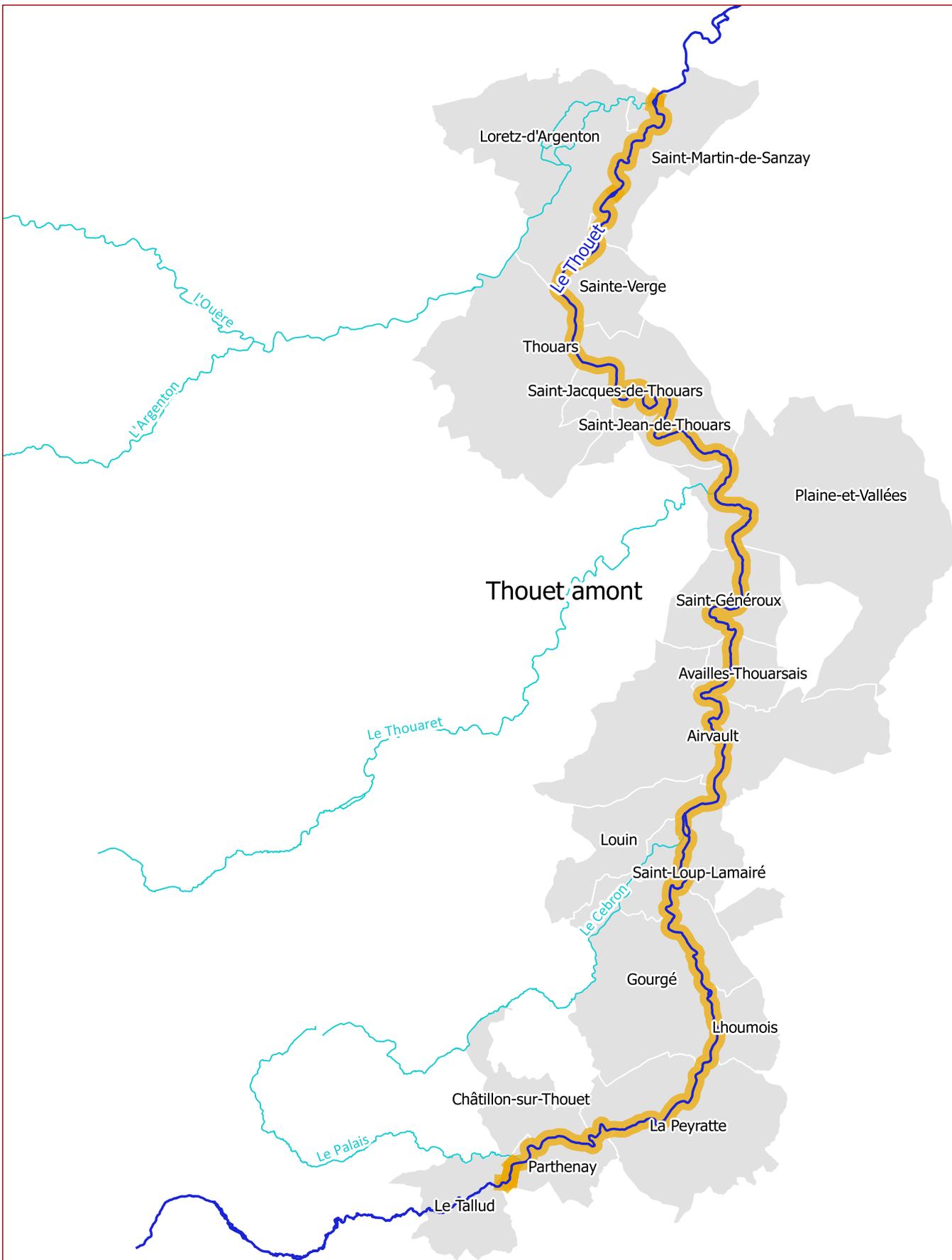
Cours d'eau surveillé

Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Thouet amont

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Thouet amont

 Cours d'eau surveillé

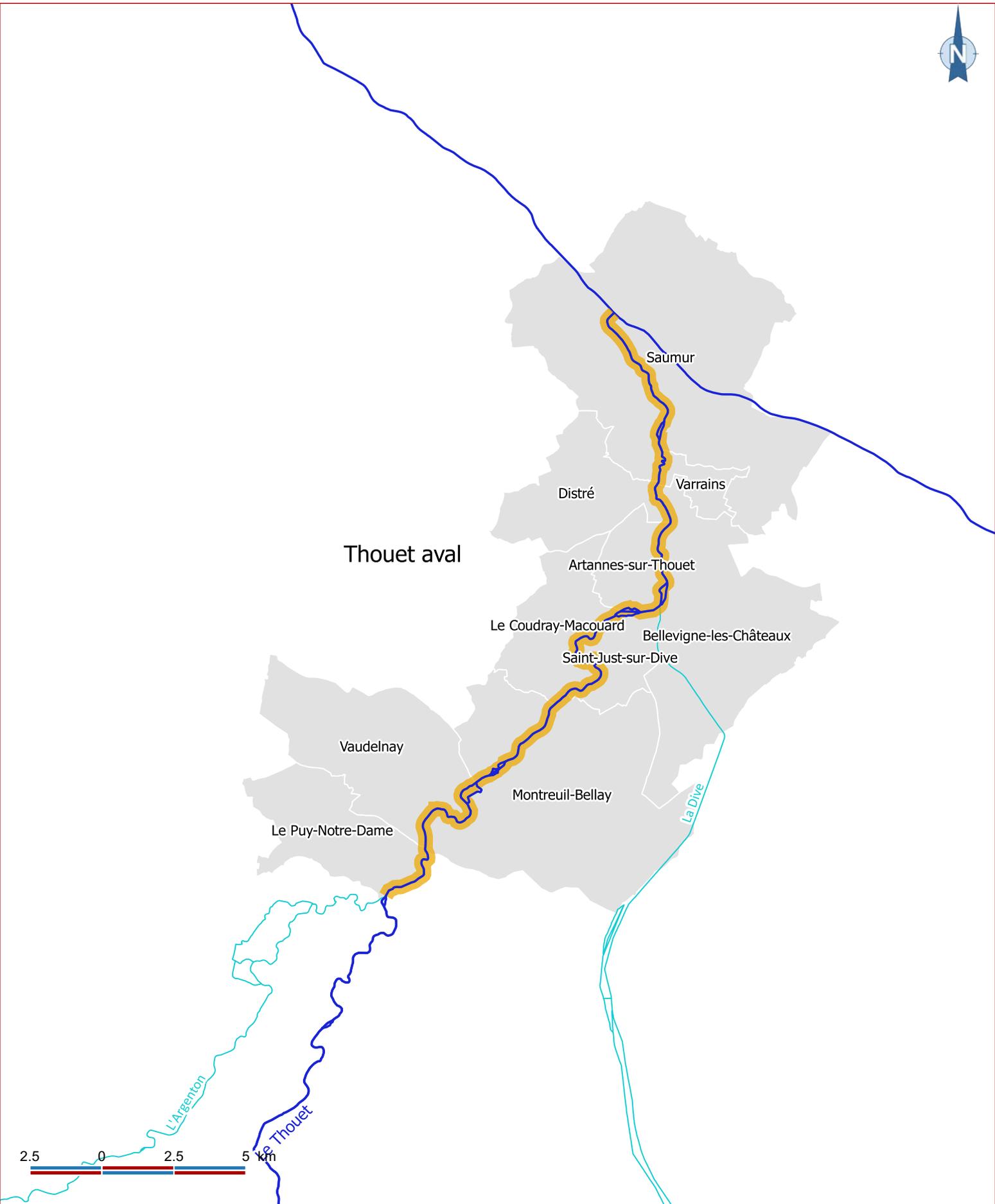
 Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Thouet aval

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

Thouet aval

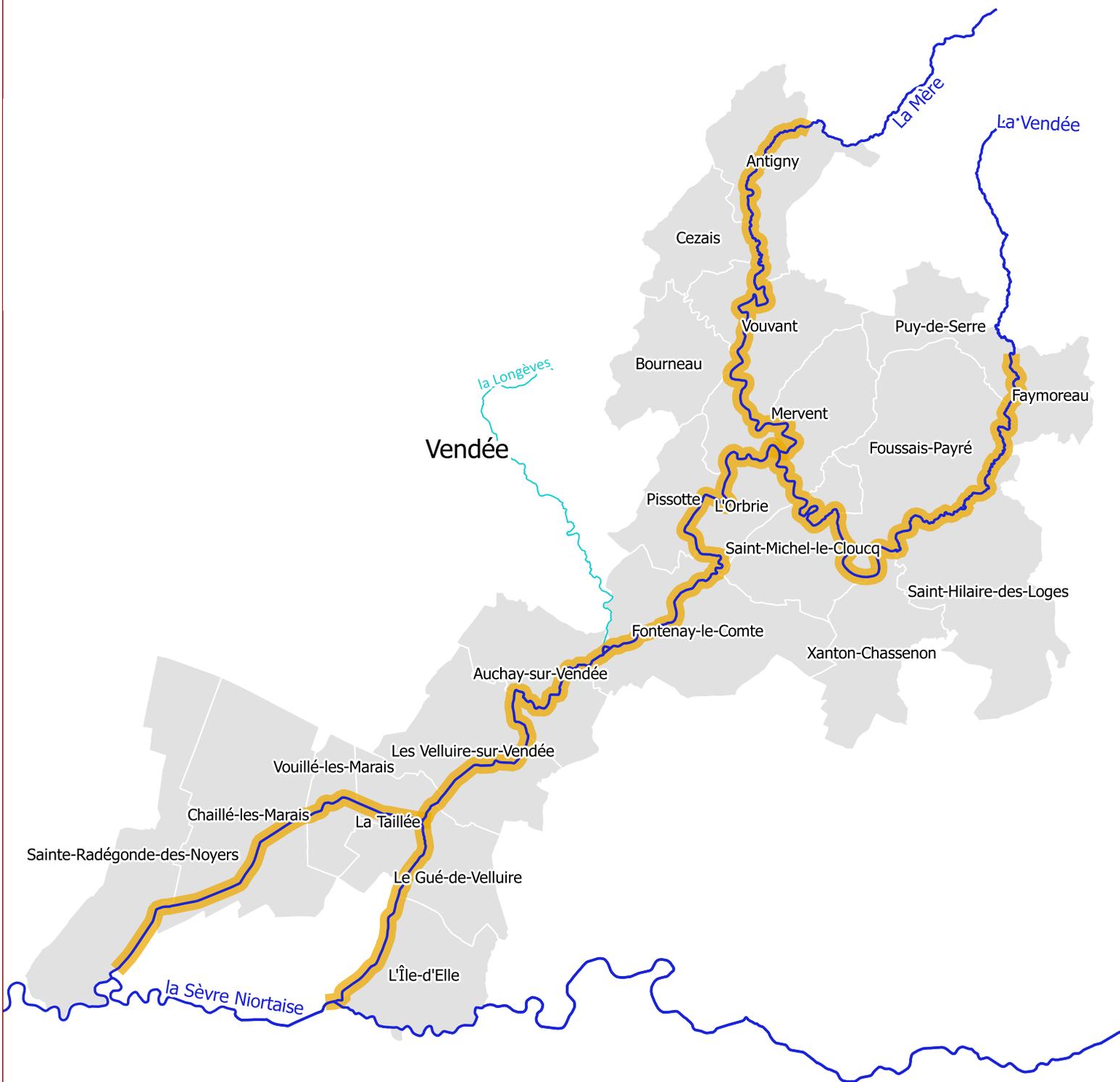
Cours d'eau surveillé

Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Vendée

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Vendée

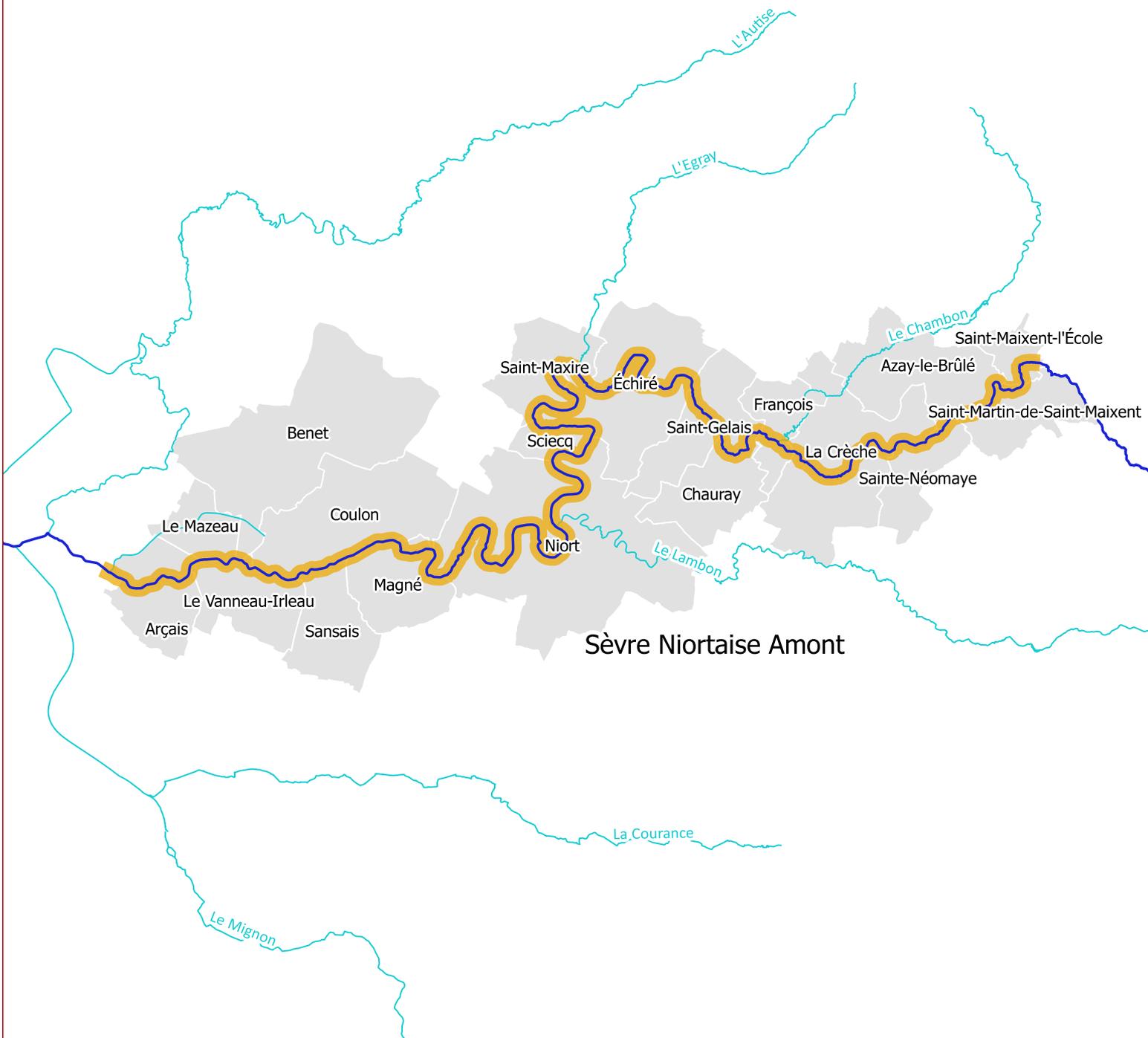
 Cours d'eau surveillé

 Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Sèvre Niortaise Amont

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Sèvre Niortaise Amont

 Cours d'eau surveillé

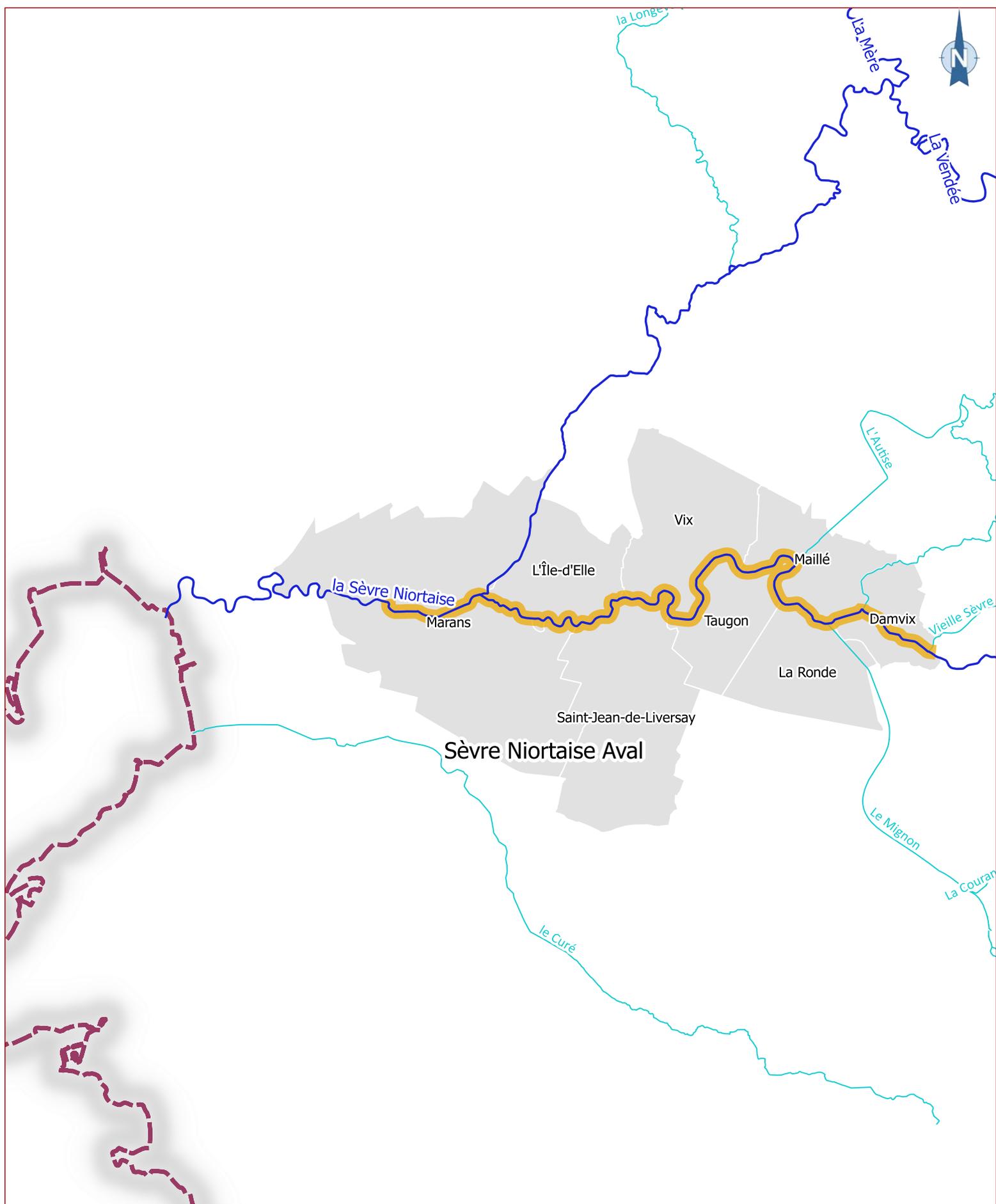
 Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Sèvre Niortaise Aval

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Sèvre Niortaise Aval

 Cours d'eau surveillé

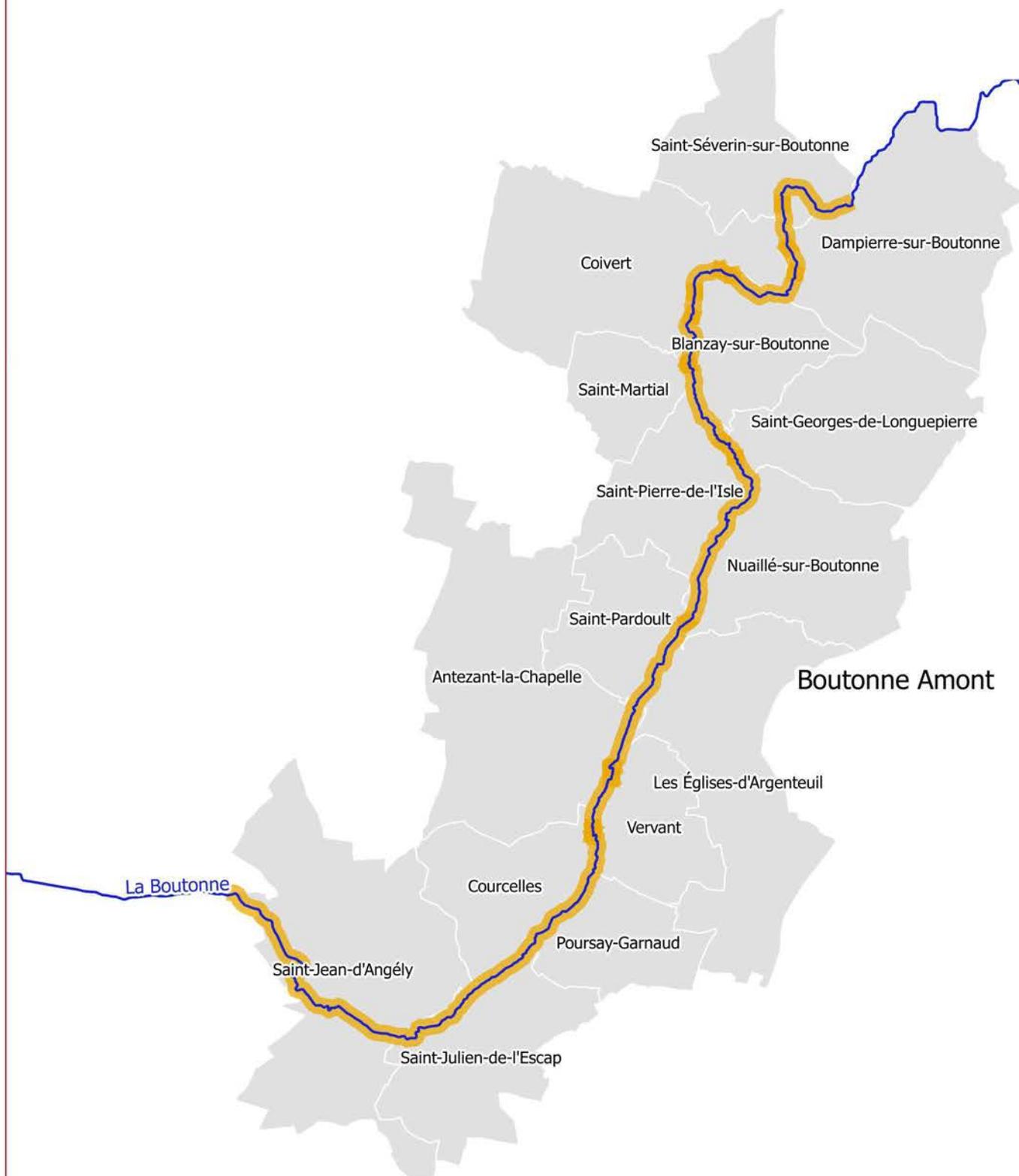
 Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km




DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Boutonne Amont

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

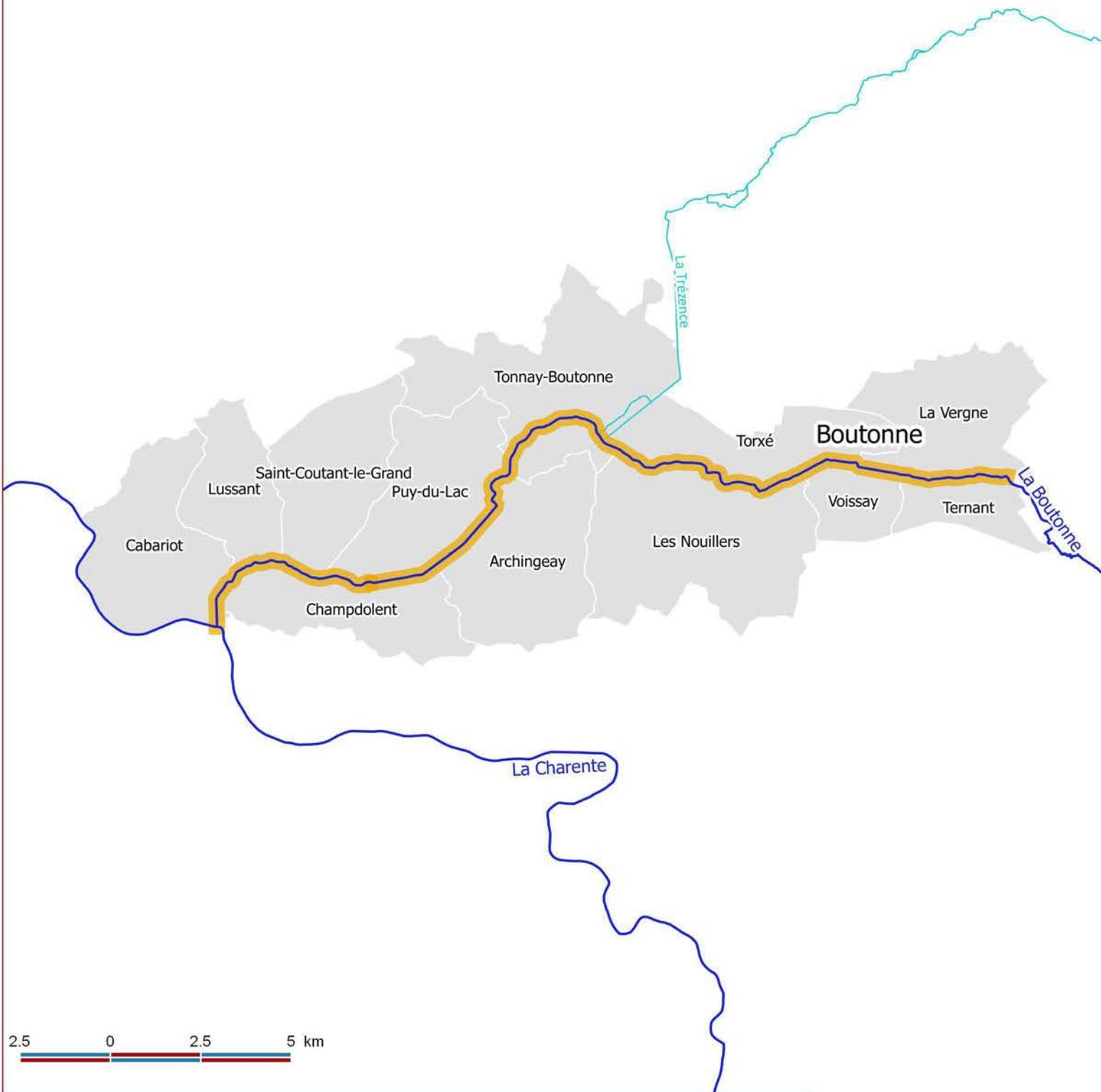
■ Boutonne Amont

— Cours d'eau non surveillé

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Boutonne

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

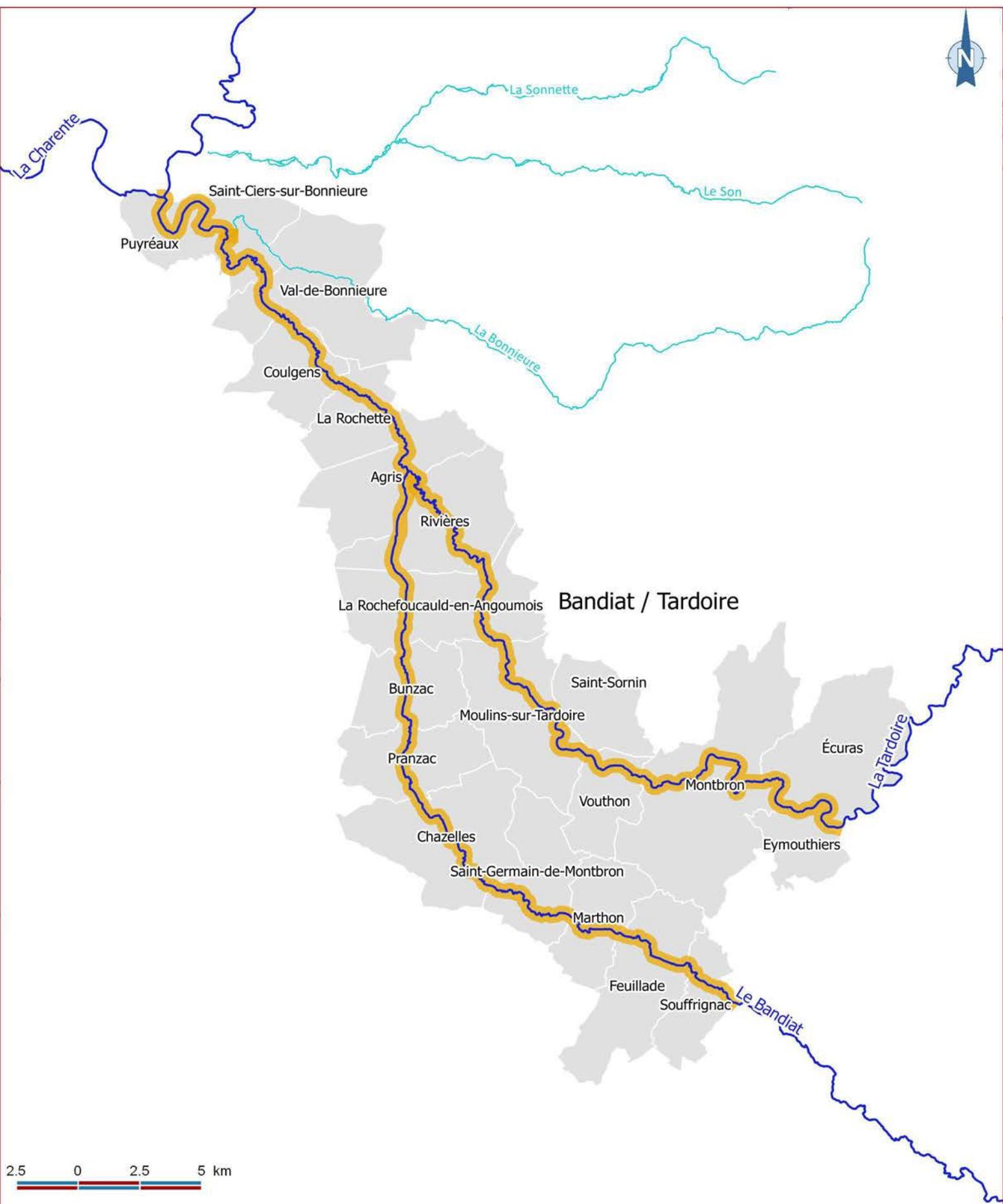
 Boutonne

— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Bandiat / tardoire

LEGENDE

- Tronçon surveillé réglementaire
- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillé
- Bandiat / Tardoire

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
 © DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



DIRECTION RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT
 NOUVELLE-AQUITAINE



Charente source



Communes du tronçon Charente source

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

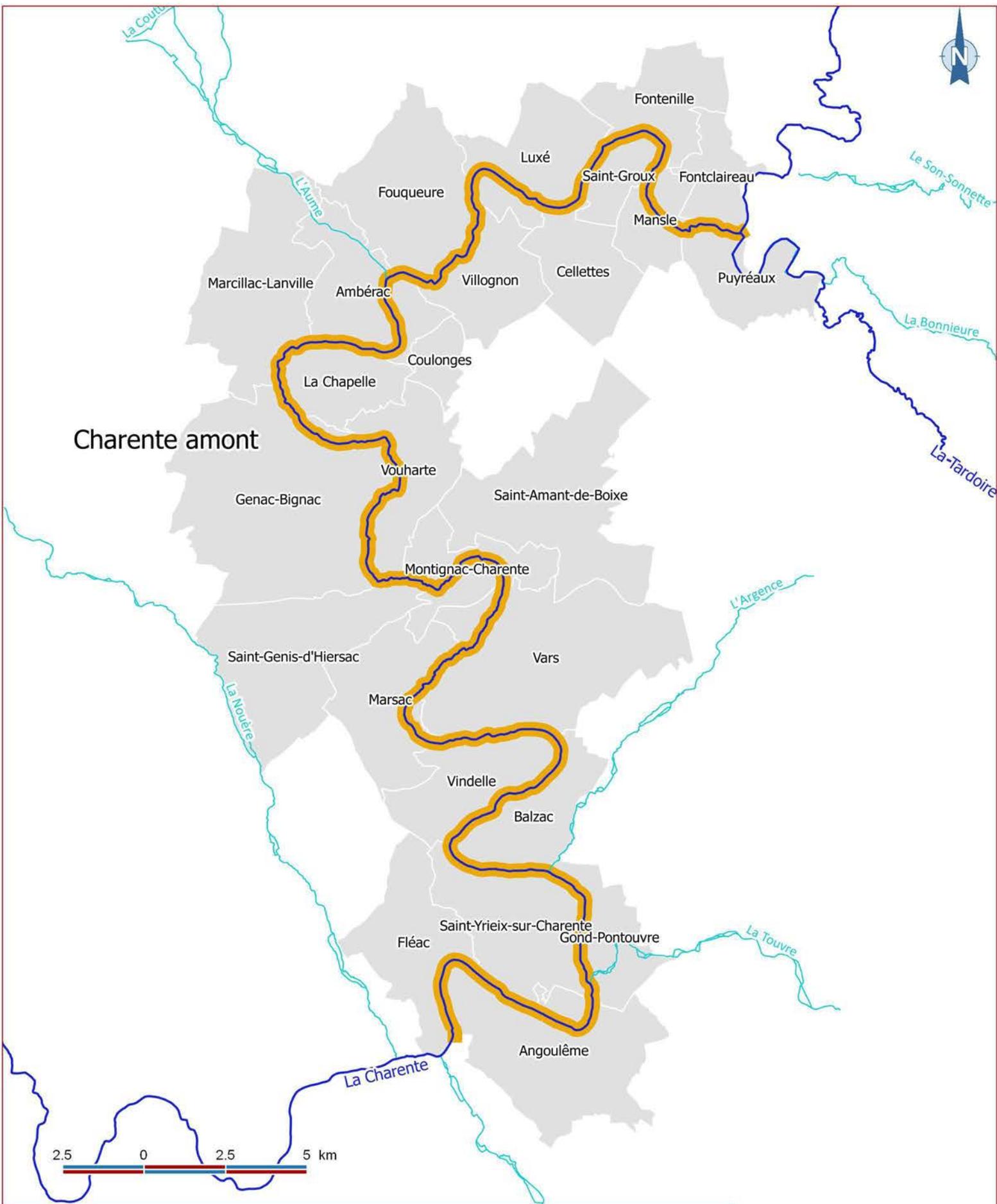
Charente source

— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Charente Amont

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

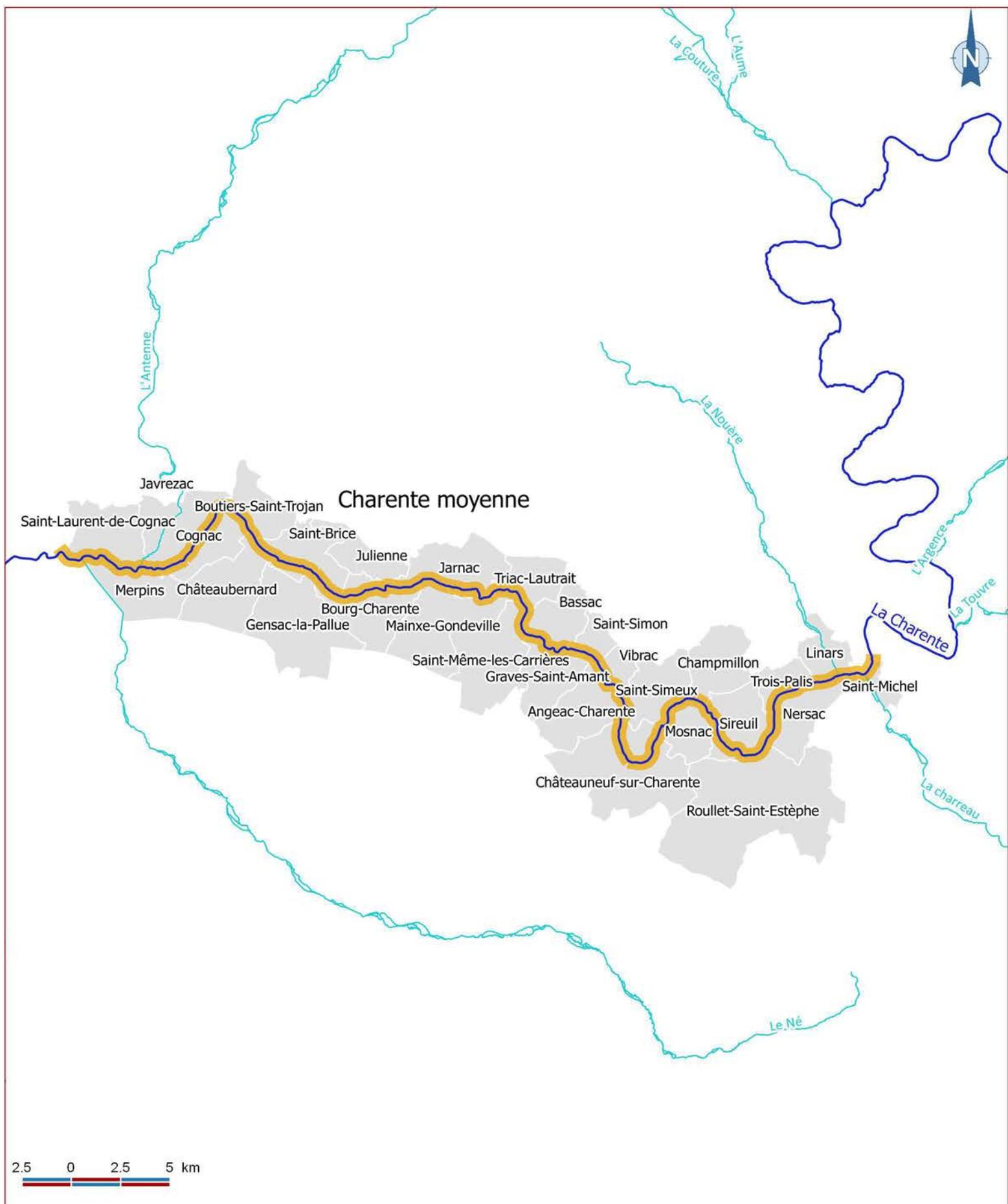
■ Charente amont

— Cours d'eau non surveillé

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
 © DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



DIRECTION RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT
 NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Charente moyenne

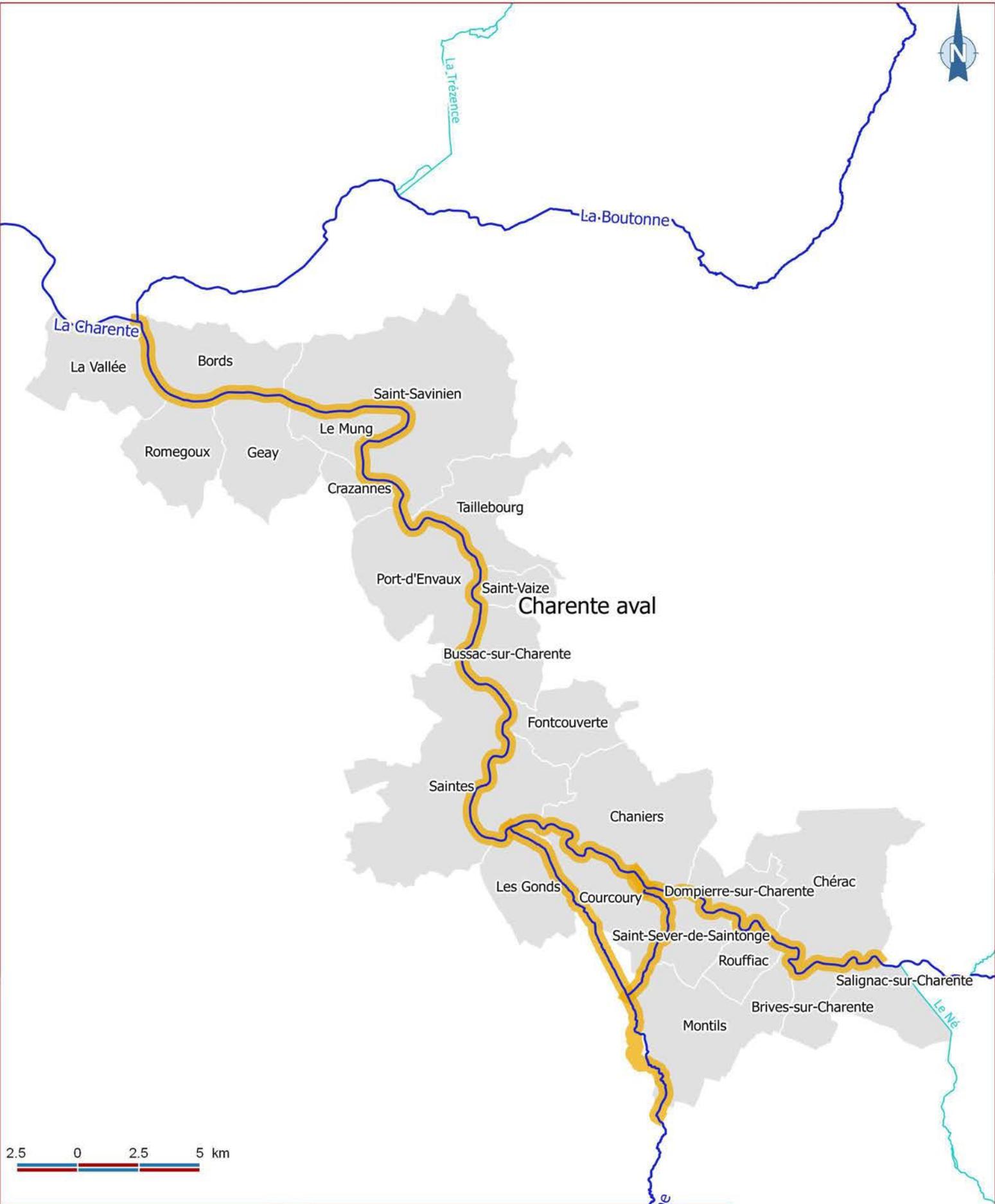
LEGENDE

- Tronçon surveillé réglementaire
- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillé
- Charente moyenne

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
 © DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



DIRECTION RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT
 NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Charente Aval

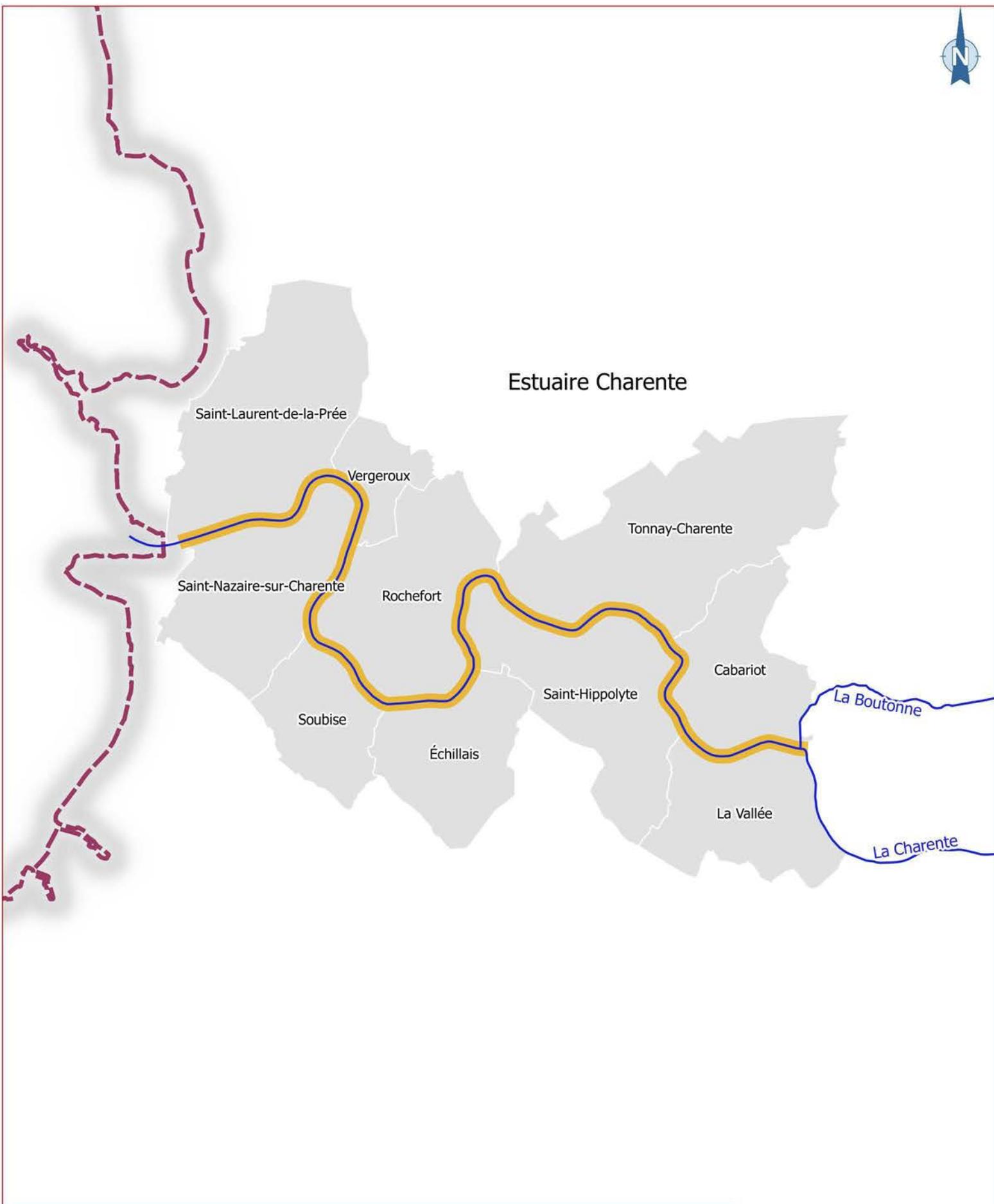
LEGENDE

- Tronçon surveillé réglementaire
- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillé
- Charente aval



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Estuaire Charente

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

Estuaire Charente

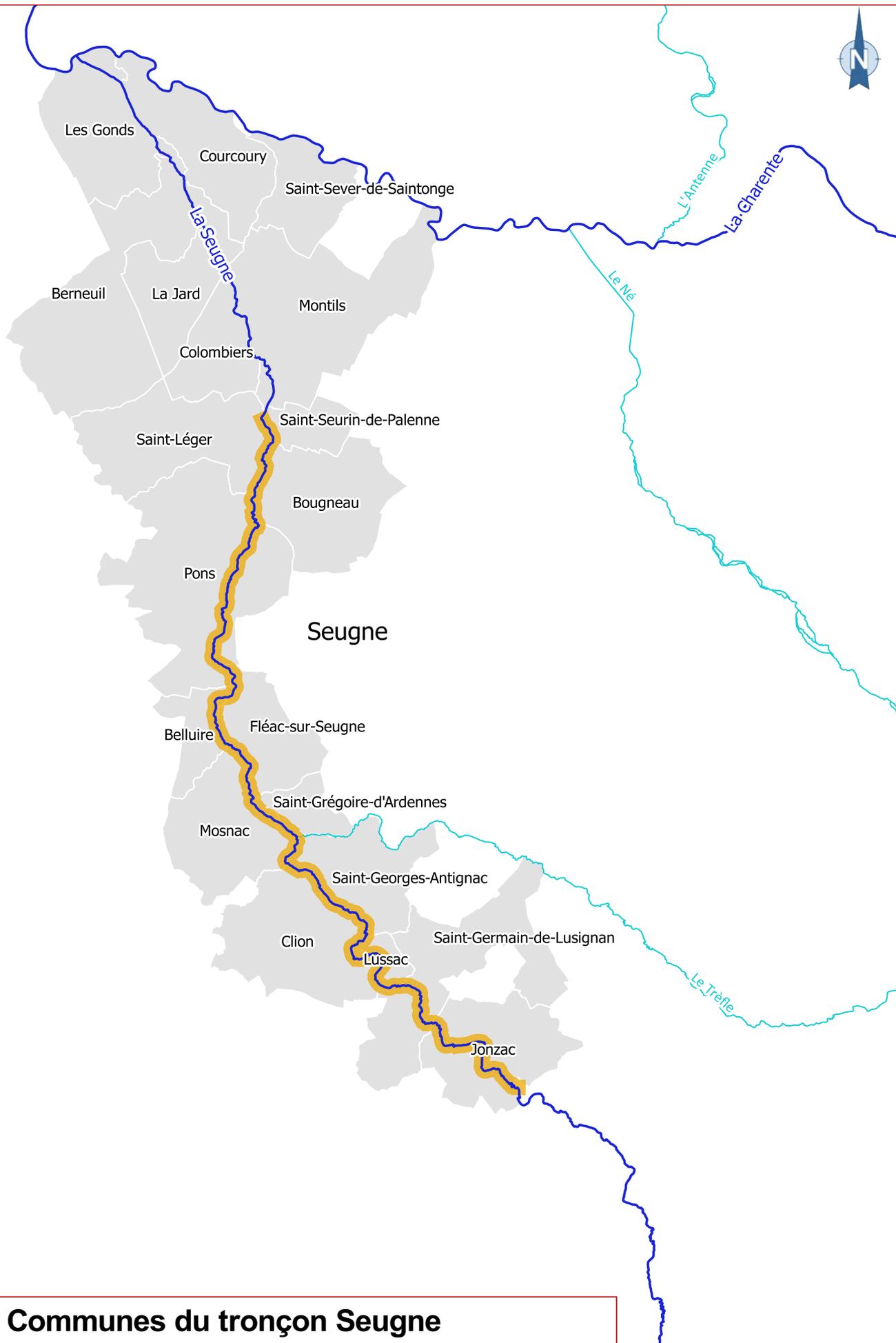
— Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE



Communes du tronçon Seugne

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

 Seugne

 Cours d'eau surveillé

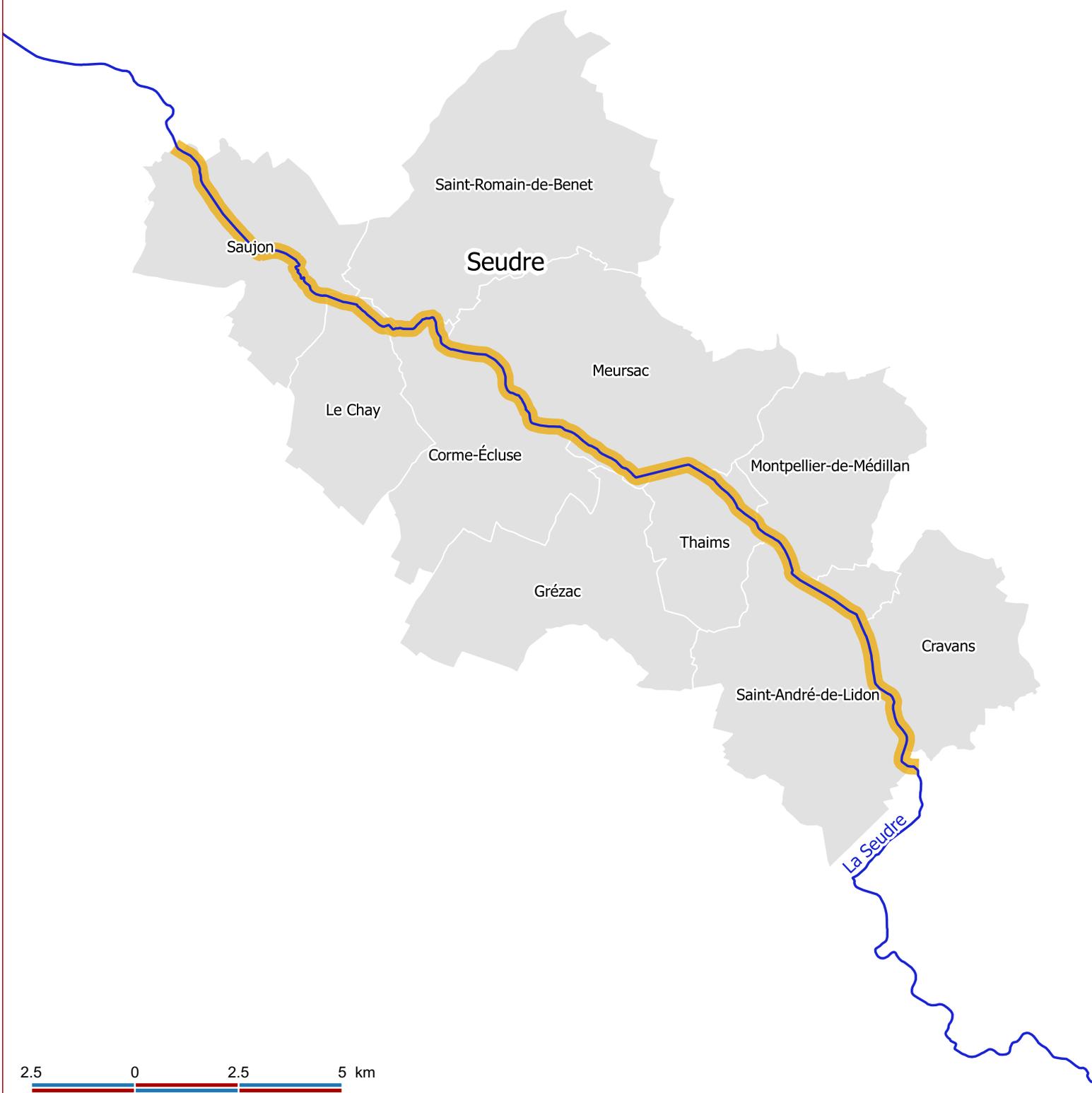
 Cours d'eau non surveillé

2.5 0 2.5 5 km




DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019



Communes du tronçon Seudre

LEGENDE

Tronçon surveillé réglementaire

— Cours d'eau surveillé

■ La Seudre

— Cours d'eau non surveillé



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - octobre 2019

ANNEXE n°3-a :

Liste des stations

Annexe n° 3 – Liste des stations

Stations	Code HYDRO3	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'Eau	Type de station				Echéance de prévision
					Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Mérigny	L574191001	SPC VCA	-	Anglin	X				
Prissac	L551191001	SPC VCA	-	Anglin	X				
Prignac	R321402601	SPC VCA	-	Antenne	X				
Massais	L834301001	SPC VCA	-	Argenton	X				
Latillé	L242401501	SPC VCA	-	Auxance	X				
Saint-Martial-de-Valette	R113041001	SPC VCA	-	Bandiat		X	X		6h à 48h
Marthon	R116002001	SPC VCA	Bandiat - Tardoire	Bandiat				X	12h à 24h
La Trimouille	L567000301	SPC VCA	-	Benaize	X				
Béruges	L240402001	SPC VCA	-	Boivre	X				
Poitiers (Gare)	L240404001	SPC VCA	-	Boivre	X				
Le Vert	R608001002	SPC VCA	-	Boutonne		X	X		24h à 48h
Tonnay Boutonne	R618001001	SPC VCA	Boutonne	Boutonne		X	X		18h à 24h
Torxé	R614291002	SPC VCA	Boutonne	Boutonne	X				
Saint-Jean-d'Angély (Pont St-Jacques)	R614292401	SPC VCA	Boutonne amont	Boutonne		X	X		15h à 24h
Nuaillé-sur-Boutonne	R610001001	SPC VCA	Boutonne amont	Boutonne			X		18h à 24h
Velles	L465301001	SPC VCA	-	Bouzanne	X				
Oradour Saint Genest	L532301001	SPC VCA	-	Brame	X				
Condat sur Vienne	L056301001	SPC VCA	-	Briance	X				
Saint-Loup-Lamairé (Puy Terrier)	L813402001	SPC VCA	-	Cebron	X				
Gourgé	L813401001	SPC VCA	-	Cébron	X				
Azay-le-Brûlé (Pont de Bédane)	N410403001	SPC VCA	-	Chambon	X				
Saint-Georges-de-Noisné	N410402001	SPC VCA	-	Chambon	X				
Suris	R002001002	SPC VCA	-	Charente	X				
Angoulême	R234001001	SPC VCA	Charente amont	Charente		X	X		18h à 24h
Montignac	R222001002	SPC VCA	Charente amont	Charente		X	X		18h à 24h
Mansle	R202001002	SPC VCA	Charente amont	Charente			X		18h à 24h
Vindelle (Coursac)	R222001003	SPC VCA	Charente amont	Charente	X				
Chérac	R423001002	SPC VCA	Charente aval	Charente		X	X		18h à 24h
Saintes	R520001001	SPC VCA	Charente aval	Charente		X	X		18h à 24h
Saint-Savinien	R523001002	SPC VCA	Charente aval	Charente	X				
Taillebourg	R521001001	SPC VCA	Charente aval	Charente	X				
Cognac	R314001001	SPC VCA	Charente moyenne	Charente		X	X		18h à 24h
Jarnac	R307001002	SPC VCA	Charente moyenne	Charente		X	X		18h à 24h
Mainxe	R307001011	SPC VCA	Charente moyenne	Charente	X				
Saint-Saviol	R011001001	SPC VCA	Charente source	Charente		X	X		12h à 48h
Charroux	R011002001	SPC VCA	Charente source	Charente	X				
Rochefort	R730001001	SPC VCA	Estuaire Charente	Charente		X	X		12h à 48h
Voulon (Petit Allier)	L220161002	SPC VCA	-	Clain	X				
Poitiers (Pont neuf)	L234161002	SPC VCA	Clain	Clain		X	X		24h à 48h
Vivonne (Danlot)	L232161001	SPC VCA	Clain	Clain		X		X	12h à 36h
Dissay	L250161001	SPC VCA	Clain	Clain			X		18h à 24h
Le Grand Pressigny	L621000201	SPC VCA	-	Claise	X				
Marnay	L231301401	SPC VCA	-	Clouère	X				

Stations	Code HYDRO3	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'Eau	Type de station				Echéance de prévision
					Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Roziers-Saint-Georges	L009302001	SPC VCA	-	Combade	X				
Felletin	L401071001	SPC VCA	-	Creuse		X		X	Inférieure à 6h
Aubusson	L410071001	SPC VCA	Creuse amont	Creuse		X	X		12h à 48h
Fresselines (Vervy)	L422071001	SPC VCA	Creuse amont	Creuse				X	12h à 24h
Glenic	L421071001	SPC VCA	Creuse amont	Creuse				X	12h à 24h
Leugny	L602071001	SPC VCA	Creuse Bec des Deux Eaux	Creuse		X	X		18h à 24h
La Roche Posay	L600071001	SPC VCA	Creuse Bec des Deux Eaux	Creuse		X	X		6h à 12h
Descartes	L630071001	SPC VCA	Creuse Bec des Deux Eaux	Creuse			X		12h à 18h
Argenton-sur-Creuse	L454072001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse		X	X		18h à 24h
Le Blanc	L473071001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse		X	X		6h à 12h
Saint-Gaultier	L470071001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse			X		6h à 12h
Scoury	L471071001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse			X		12h à 24h
Tournon Saint Martin	L473072001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse			X		6h à 12h
Gargillesse	L454071001	SPC VCA	Creuse médiane	Creuse				X	12h à 24h
Sainte-Ouene	N412001001	SPC VCA	-	Egray	X				
Saint-Bonnet-de-Bellac	L530181001	SPC VCA	-	Gartempe	X				
Saint-Victor-en-Marche	L500181001	SPC VCA	-	Gartempe	X				
Montmorillon	L541181001	SPC VCA	Gartempe	Gartempe		X	X		18h à 48h
Lathus Saint Rémy	L540181001	SPC VCA	Gartempe	Gartempe		X		X	6h à 24h
Vicq-sur-Gartempe	L580181001	SPC VCA	Gartempe	Gartempe		X		X	12h à 24h
Saint-Savin	L541182301	SPC VCA	Gartempe	Gartempe	X				
Mougon	N420001001	SPC VCA	-	Lambon	X				
Peyrat le Chateau	L012303001	SPC VCA	-	Maulde	X				
Antigny	N711401010	SPC VCA	Vendée	Mère		X	X		6h à 48h
Nonaville	R406000101	SPC VCA	-	Né	X				
Fresselines (Puy Rageaud)	L441171001	SPC VCA	-	Petite Creuse	X				
Genouillac	L432000101	SPC VCA	-	Petite Creuse	X				
Moutier-Rozeille	L403301001	SPC VCA	-	Rozeille	X				
Journet	L573301001	SPC VCA	-	Salleron	X				
Saint-André-de-Lidon	S011401003	SPC VCA	Seudre	Seudre		X	X		24h à 48h
Saujon	S012001001	SPC VCA	Seudre	Seudre		X	X		12h à 48h
Corme-Écluse	S011451001	SPC VCA	Seudre	Seudre	X				
Saint-Germain-de-Lusignan	R502331002	SPC VCA	Seugne	Seugne		X	X		12h à 48h
Pons	R512331002	SPC VCA	Seugne	Seugne		X	X		18h à 24h
Jonzac	R502331001	SPC VCA	Seugne	Seugne	X				
Niort (La Tiffardière)	N430062002	SPC VCA	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise		X	X		24h à 48h
Magné	N430002001	SPC VCA	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise				X	12h à 24h
Saint-Maixent-l'École	N401061002	SPC VCA	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise				X	6h à 12h
Azay-le-Brûlé (Pont de Ricou)	N401061001	SPC VCA	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	X				
Niort (Centre ville)	N430062401	SPC VCA	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	X				
Marans	N611061001	SPC VCA	Sèvre Niortaise aval	Sèvre Niortaise		X		X	12h à 24h
Maisonnais sur Tardoire	R103001001	SPC VCA	-	Tardoire	X				
La Rochefoucauld	R109001002	SPC VCA	Bandiat - Tardoire	Tardoire		X	X		6h à 12h

Stations	Code HYDRO3	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'Eau	Type de station				Echéance de prévision
					Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Montbron (Lavaud)	R108001001	SPC VCA	Bandiat - Tardoire	Tardoire		X	X		12h à 48h
Montbron	R108001002	SPC VCA	Bandiat - Tardoire	Tardoire	X				
Pontarion	L023151001	SPC VCA	-	Taurion	X				
Saint-Priest-Taurion (Chauvan)	L032151001	SPC VCA	-	Taurion	X				
Le Tallud	L810211001	SPC VCA	-	Thouet	X				
Saint-Loup-Lamairé (Pont)	L812212001	SPC VCA	Thouet amont	Thouet		X	X		12h à 48h
Misse	L822211001	SPC VCA	Thouet amont	Thouet		X		X	12h à 24h
Parthenay	L812211002	SPC VCA	Thouet amont	Thouet		X		X	6h à 24h
Saint-Generoux	L814211001	SPC VCA	Thouet amont	Thouet				X	12h à 24h
Chacé	L860211002	SPC VCA	Thouet aval	Thouet		X	X		18h à 24h
Montreuil Bellay (Pont Napoléon)	L840211001	SPC VCA	Thouet aval	Thouet		X		X	12h à 24h
Foussais-Payré	N710181010	SPC VCA	Vendée	Vendée		X	X		12h à 24h
Pissotte	N712181010	SPC VCA	Vendée	Vendée				X	12h à 24h
Ayron	L242401002	SPC VCA	-	Vendelogne	X				
Eymoutiers	L005063001	SPC VCA	-	Vienne	X				
Saint-Priest-Taurion	L014061001	SPC VCA	-	Vienne	X				
Châtellerault	L320061001	SPC VCA	Vienne bec des Deux Eaux	Vienne		X	X		18h à 24h
Ingrandes-sur-Vienne	L320062001	SPC VCA	Vienne bec des Deux Eaux	Vienne			X		18h à 24h
Aixe-sur-Vienne	L062061001	SPC VCA	Vienne limousine	Vienne		X	X		18h à 24h
Confolens	L094061001	SPC VCA	Vienne limousine	Vienne		X	X		18h à 24h
Etagnac (Pont de Pilas)	L092061001	SPC VCA	Vienne limousine	Vienne			X		Inférieure à 6h
Limoges	L040061002	SPC VCA	Vienne limousine	Vienne				X	12h à 24h
Chauvigny	L144061001	SPC VCA	Vienne médiane	Vienne			X		6h à 12h
Lussac-les-Chateaux	L140061001	SPC VCA	Vienne médiane	Vienne			X		18h à 24h
Nouâtre	L700061001	SPC VCA	Vienne tourangelle	Vienne		X	X		18h à 24h
Chinon	L720061001	SPC VCA	Vienne tourangelle	Vienne			X		18h à 24h
Cloué	L225301001	SPC VCA	-	Vonne	X				

Stations	Code HYDRO3	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'Eau	Type de station				Echéance de prévision
					Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Le Grand Pressigny	L621000301	SPC VCA		Aigronne	X				
Angles-sur-l'Anglin	L574192002	SPC VCA	-	Anglin	X				
Saint-Sulpice-de-Cognac	R324401002	SPC VCA		Antenne	X				
Folles	L503401001	SPC VCA		Ardour	X				
Poursac	R021001001	SPC VCA		Argent-Or	X				
Oradour	R210001001	SPC VCA		Aume	X				
Isle	L061402001	SPC VCA		Aurence	X				
Saint-Hilaire-des-Loges	N510171001	SPC VCA		Autise	X				
Quincay	L244301001	SPC VCA		Auxance	X				
Feuillade	R116001001	SPC VCA		Bandiat	X				
Jouac	L562301001	SPC VCA		Benaize	X				
Vouneuil sous Biard	L240403001	SPC VCA		Boivre	X				
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	R125001001	SPC VCA		Bonnieure	X				
Saint-Jean-d'Angély	R614292403	SPC VCA		Boutonne	X				
Saint-Julien de l'Escap	R611000801	SPC VCA		Boutonne	X				
Saint-Séverin-sur-Boutonne	R608001003	SPC VCA		Boutonne	X				
Pouancay	L852301001	SPC VCA		Canal De Dive	X				
Saivres	N410401001	SPC VCA		Chambon	X				
Chaniers	R423001001	SPC VCA		Charente	X				
Vindelle	R222001001	SPC VCA	Charente amont	Charente	X				
Vœuil-et-Giget	R301001001	SPC VCA		Charreau	X				
Le Grand Pressigny	L620201002	SPC VCA		Claise	X				
Château-Larcher	L231301001	SPC VCA		Clouère	X				
Granzay-Gript	N601401401	SPC VCA		Courance	X				
Oradour	R211002001	SPC VCA		Couture	X				
Oradour	R211003001	SPC VCA		Couture	X				
Saint-Pardoux	L511401101	SPC VCA		Couze	X				
Voulon (Neuil)	L210301001	SPC VCA		Dive Du Sud	X				
Thuré	L312301001	SPC VCA		Envigne	X				
Marce sur Esves	L632000201	SPC VCA		Esves	X				
Folles	L510181001	SPC VCA		Gartempe	X				
Saint-Junien	L081301001	SPC VCA		Glane	X				
Saint-Maurice-des-Lions	L100401001	SPC VCA		Goire	X				
Chaillac-sur-Vienne	L091402001	SPC VCA	-	Gorre	X				
Persac	L131000101	SPC VCA		Grande Blourde	X				
Esse	L111301001	SPC VCA		Issoire	X				
Fontenay-le-comte	N712181201	SPC VCA		Longèves	X				
Crouzilles	L702000101	SPC VCA		Manse	X				
Mauzé-sur-le-Mignon	N600302002	SPC VCA		Mignon	X				
Smarves	L233401001	SPC VCA		Miosson	X				
Salles-d'Angles	R413001101	SPC VCA		Né	X				
Salles-d'Angles	R413001201	SPC VCA		Né	X				
Beuxes	L721000702	SPC VCA	-	Négron	X				
Bourcefranc-le-Chapus	S000000101	SPC VCA	-	Océan Atlantique	X				
Saint-Pierre-d'Oléron	Z600000101	SPC VCA		Océan Atlantique	X				

Stations	Code HYDRO3	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'Eau	Type de station				Echéance de prévision
					Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Châtellerault	L303301001	SPC VCA		Ozon	X				
Saint-Martin-la-Pallu	L252301001	SPC VCA		Palu	X				
Droux	L513401001	SPC VCA		Semme	X				
L'Eguille	S012001201	SPC VCA		Seudre	X				
Marennes	S013000101	SPC VCA		Seudre	X				
Saint-Seurin-de-Palenne	R512331003	SPC VCA		Seugne	X				
Charron	N801000101	SPC VCA		Sèvre Niortaise	X				
Échiré	N411062001	SPC VCA		Sèvre Niortaise	X				
Niort	N430062101	SPC VCA		Sèvre Niortaise	X				
Niort	N430062201	SPC VCA		Sèvre Niortaise	X				
Saint-Front	R025001001	SPC VCA		Son-Sonnette	X				
Coulgens	R118001001	SPC VCA		Tardoire	X				
Luzay	L821301001	SPC VCA		Thouaret	X				
Montreuil Bellay	L840211002	SPC VCA		Thouet	X				
Saint-Loup-Lamairé	L812212004	SPC VCA		Thouet	X				
Gond-Pontouvre	R233505001	SPC VCA		Touvre	X				
Puyrolland	R616461001	SPC VCA		Trézence	X				
Lémeré	L712301001	SPC VCA		Veude	X				
Etagnac	L092061002	SPC VCA		Vienne	X				
Le Palais sur Vienne	L040061001	SPC VCA		Vienne	X				
Peyrelevade	L001061001	SPC VCA		Vienne	X				
Verneuil-sur-Vienne	L070061001	SPC VCA		Vienne	X				
Saint-Martin-Sainte-Catherine	L031401001	SPC VCA		Vige	X				
Bellac	L522302001	SPC VCA	-	Vincou	X				

ANNEXE n°3-b :

Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues



Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
 © DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - novembre 2020

Territoire du SPC VCA - - - Limites départementales ■ Préfectures départementales — Cours d'eau principaux	Type de station ∇ Vigilance ● Observation ● Qualitative	Tronçons de vigilance ■ Bandiat / Tardoire ■ Boutonne ■ Boutonne Amont	● Quantitative ■ Charente amont ■ Charente aval ■ Charente moyenne ■ Charente source ■ Clain ■ Creuse amont	■ Creuse Bec des Deux Eaux ■ Creuse médiane ■ Estuaire Charente ■ Gartempe ■ Lay ■ Seudre	■ Seugne ■ Sèvre Niortaise Amont ■ Sèvre Niortaise Aval ■ Thouet amont ■ Thouet aval ■ Vienne Bec des Deux Eaux ■ Vienne Limousine	■ Vienne médiane ■ Vienne Tourangelle ■ Vendée
--	---	--	---	--	--	--



ANNEXE n°4-a :

Liste des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Annexe n° 4 – Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Dép ¹
Thouet Amont	Le Cébron	Barrage du <i>Cébron</i>	Barrage de retenue (Eau Potable Et soutien d'étiage)	Société Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron	79
Vienne Médiane	La Vienne	Groupement de barrages <i>Jousseau</i> <i>La Roche</i> <i>Chardes</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	86
Vienne Limousine	La Vienne	Groupement de barrages <i>Servièrè</i> <i>Chamet</i> <i>Bussy Varache</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	19 et 87
Vienne Limousine	La Maulde	Barrage de Vassivière	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Vienne Limousine	La Maulde	Groupement de barrages <i>Mont-Larron</i> <i>Lartige</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	87
Vienne Limousine	Le Taurion	Barrage de <i>Lavaud Gelade</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Vienne Limousine	Le Taurion	Groupement de barrages <i>La Roche Talamie</i> <i>L'Etroit</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Vienne Limousine	Le Taurion	Groupement de barrages <i>Saint-Marc</i> <i>Chauvan</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	87
Vienne Limousine	La Vienne	Barrage de Palais-sur-Vienne	Barrage de retenue (Electricité)	Société hydroélectrique du Pas de la Mule	87
Vienne Limousine	La Couze	Barrage de Mazeau	Barrage de retenue (Eau potable)	Ville de Limoges	87
Creuse Médiane	La Creuse	Groupement de barrages <i>Eguzon</i> <i>Roche aux Moines</i> <i>Roche Bât l'Aigue</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	36
Creuse Amont	La Creuse	Barrage de Confolent	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Creuse Amont	La Creuse	Groupement de barrages <i>Champsanglard</i> <i>Les Chézelles</i> <i>L'Age</i>	Barrage de retenue (Electricité)	EDF	23
Vendée	Vendée	Mervent	Barrage de retenue (Eau potable)	SIAEP de la Forêt de Mervent	85

ANNEXE n°4-b :

Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues



Barrages susceptibles d'impacter les crues

Territoire du SPC VCA

- Limites départementales
- Préfectures départementales
- Cours d'eau principaux

Barrages

Tronçons de vigilance

- Bandiat / Tardoire
- Boutonne aval
- Boutonne amont
- Charente amont
- Charente aval
- Charente moyenne
- Charente source
- Clain
- Creuse amont

- Creuse Bec des Deux Eaux
- Creuse médiane
- Gartempe
- Seudre
- Seugne

- Sèvre Niortaise amont
- Sèvre Niortaise aval
- Thouet amont
- Thouet aval
- Vienne Bec des Deux Eaux
- Vienne limousine

- Vienne médiane
- Vienne tourangelle
- Vendée

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPVCVA - mai 2021



ANNEXE n°5 :

Echelles de gravité

SPC VCA		TRONCON VIENNE LIMOUSINE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Limoges	Aixe-sur-vienne	Aixe-sur-vienne (vigilance au droit de la station)	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralyse à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	4 octobre 1960 : 3.10 m	29 mars 1913 : 4.12 m	<p>Octobre 1896 : 4.60 m</p> <p>29 mars 1913 : 4.12 m</p>	
				22 septembre 1993 : 3.03 m		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralyse d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	17 février 1904 : 2.70 m	18 décembre 1982 : 2.60 m	<p>31 mars 1962 : 3.90 m</p> <p>7 janvier 1982 : 3.40 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	21 avril 2008 : 1.90 m	21 avril 2008 : 2.01 m	<p>22 septembre 1993 : 3.03 m</p> <p>24 janvier 1984 : 2.42 m</p> <p>21 avril 2008 : 2.01 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

SPC VCA		TRONCON VIENNE MEDIANE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Confolens	Chauvigny
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	8 décembre 1944 : 5.23 m	31 mars 1913 : 5.70 m	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	10 octobre 1960 : 3.86 m	7 janvier 1982 : 4.75 m	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoé, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Evacuations ponctuelles.</i>	7 janvier 2018 : 2.44 m	7 janvier 2018 : 3.1 m	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
		VIENNE BEC DES DEUX EAUX				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Châtelleraut		
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées.</i></p> <p><i>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés.</i></p> <p><i>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon).</i></p> <p><i>Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	31 mars 1913 : 6.35 m		
	O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés.</i></p> <p><i>Vies humaines menacées.</i></p> <p><i>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</i></p> <p><i>Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	8 janvier 1982 : 6.00 m	
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.).</i></p> <p><i>Premiers débordements dans les vallées.</i></p> <p><i>Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</i></p> <p><i>Activité agricole perturbée de façon significative.</i></p> <p><i>Évacuations ponctuelles.</i></p>	7 janvier 2018 : 3.57 m		
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

SPC VCA		TRONCON VIENNE TOURANGELLE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Nouâtre	Chinon
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	8 janvier 1982 : 8.62 m	14 janvier 1962 : 5.93 m	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	2 mai 2001 : 7.78 m	3 mars 2007 : 5.39 m	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Evacuations ponctuelles.</i>	15 février 2016 : 5.85 m	15 février 2016 : 4.44 m	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

SPC VCA		TRONCON CLAIN		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Vivonne	Poitiers
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	21 décembre 1982 : 3.35 m	21 décembre 1982 : 5.60 m
				24 janvier 1995 : 2.96 m	
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		24 janvier 1995 : 4.64 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	12 avril 2013 : 1.83 m	13 avril 2013 : 2.84 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CREUSE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Felletin	Aubusson
				Crués historiques : Hauteur	Crués historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		3 octobre 1960 : 4,75 m
				3 octobre 1960 : 3.00 m	
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		6 juillet 2001 : 3,23 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	6 janvier 2018 : 1.64 m	6 janvier 2018 : 2.25 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CREUSE MEDIANE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Eguzon (Barrage)	Argenton-sur-Creuse	Le Blanc	
			Crués historiques : Débit	Crués historiques : Hauteur	Crués historiques : Hauteur	
R O O J A U N E V E R T	ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralyse à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	4 octobre 1960 : Sortant > 900 m3/s	4 octobre 1960 : 6.95 m	5 octobre 1960 : 4.78 m	
	ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralyse d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	4 mars 2006 : Sortant 500 m3/s	18 décembre 1952 : 5.15 m 28 mai 2008 : 4.68 m	18 décembre 1982 : 3.67 m	
	JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	14 janvier 2004 : Sortant 375 m3/s	28 décembre 1999 : 3.98 m 20 avril 2008 : 3.52 m 17 décembre 2011 : 2.39 m	1 juin 2016 : 2.44 m	
	VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE	
		CREUSE BEC DES DEUX EAUX			
Vigilance		Définition et conséquences attendues		La Roche-Posay	Leugny
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	29 octobre 1896 : 7,30 m	29 octobre 1896 : 8,60 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	18 décembre 1982 : 6.45 m	
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	2 juin 2016 : 5.56 m	2 juin 2016 : 6.38 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON GARTEMPE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Saint-Rémy-en-Montmorillon	Montmorillon	Vicq-sur-Gartempe	
			Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralyse à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>					
				6 janvier 1982 : 4.95 m		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralyse d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>			27 avril 1926 : 4.35 m		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>		4 mars 2006 : 3.71 m	4 mars 2006 : 3.42 m		
			2 mars 2007 : 3.12 m	1 juin 2016 : 2.93 m		1 juin 2016 : 4.70 m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>					

(*) Avertissement : : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON THOUET AMONT		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Parthenay	Saint-Loup-Lamairé	Missé	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
R O O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	5 janvier 1961 : 5.35 m	5 janvier 1961 : 5.28 m	5 janvier 1961 : 5.42 m	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		22 janvier 1995 : 3,92 m		
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i>	13 février 2014 : 3.29 m	9 février 2016 : 2.63 m	14 février 2014 : 4. 31 m	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>				

SPC VCA		TRONCON THOUET AVAL		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Montreuil-Bellay	Chacé
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		
		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		10 avril 1983 : 5.20 m
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	14 février 2014 : 1.88 m	14 février 2004 : 4.35 m
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON VENDEE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Antigny	Foussais-Payré	Pissotte	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>					
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>				30 septembre 1999 : 2,22 m	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Evacuations ponctuelles.</i></p>		13 février 2014 : 2,43 m 3 novembre 2019 : 2,33 m	13 février 2014 : 2,92 m 3 novembre 2019 : 2,79 m	6 janvier 1994 : 1,35 m 14 février 2014 : 1,04 m	
	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p>		25 janvier 2018 : 1,53 m	25 janvier 2018 : 2,47 m		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>					

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE	
		SEVRE NIORTAISE AMONT			
Vigilance	Définition et conséquences attendues			Saint Maixent	Niort Tiffardière
				Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>			<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>			<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>			<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Evacuations ponctuelles.</i></p>	
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>			<p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE	
		SEVRE NIORTAISE AVAL			
Vigilance	Définition et conséquences attendues			Marans	
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.		<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		
				15 février 1977 : 2,86 m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>		
				14 février 2016 : 2,45 m	
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CHARENTE SOURCE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Saint Saviol		
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	18 décembre 1982 : 1,56 m		
			6 janvier 1994 : 1,43 m		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoës, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	8 novembre 2000 : 1,10 m		
			17 février 2018 : 0,93 m		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avertissement :** Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON CHARENTE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Montignac	Angoulême
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		
				22 décembre 1982 : 2,71 m	23 décembre 1982 : 5,57 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	8 janvier 1994 : 2,55 m	8 janvier 1994 : 5,32 m
					6 janvier 1961 : 4,80 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	21 janvier 1998 : 2,21 m	
				23 janvier 2018 : 2,15 m	24 janvier 2018 : 4,09 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CHARENTE MOYENNE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Jarnac	Cognac
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		
				23 décembre 1982 : 13,20 m	23 décembre 1982 : 8,45 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	9 janvier 1994 : 12,65 m	9 janvier 1994 : 8,04 m
				12 novembre 2000 : 12,24 m	12 novembre 2000 : 7,60 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	25 janvier 2018 : 11,80 m	25 janvier 2018 : 6,85 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CHARENTE AVAL		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Chérac – Chez Landart	Saintes
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	24 décembre 1982 : 8,01 m	24 décembre 1982 : 6,84 m
				8 janvier 1994 : 7,72 m	8 janvier 1994 : 6,67 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	13 novembre 2000 : 6,80 m	14 novembre 2000 : 5,77 m
				24 janvier 1998 : 6,30 m	24 janvier 1998 : 5,47 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	26 janvier 2018 : 5,89 m	27 janvier 2018 : 5,01 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

SPC VCA		TRONCON CHARENTE ESTUAIRE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Rochefort		
			Crues historiques : Hauteur		
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	28 février 2010 : 7,68 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	9 février 2016 : 7,34 m		
			3 mars 2018 : 7,25 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<p><i>Situation normale.</i></p>			

SPC VCA		TRONCON BOUTONNE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Le Vert	Nuillé	Saint Jean d'Angély	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
					22 décembre 1982 : 11,15 m	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>22 décembre 1982 : 24,65 m</p> <p>8 janvier 1994 : 10,90 m</p> <p>9 novembre 2000 : 10,62 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Evacuations ponctuelles.</i></p>		<p>6 novembre 2019 : 36,84 m</p> <p>27 janvier 2018 : 36,52 m</p> <p>7 novembre 2019 : 23,89 m</p> <p>25 janvier 2018 : 23,70 m</p> <p>8 novembre 2019 : 10,18 m</p> <p>23 janvier 2018 : 9,71 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON BOUTONNE AVAL		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Tonnay Boutonne		
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
			22 décembre 1982 : 4,78 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	8 janvier 1994 : 4,53 m		
			11 novembre 2000 : 4,31 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	10 novembre 2019 : 3,92 m		
			27 janvier 2018 : 3,73 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<p><i>Situation normale.</i></p>			

SPC VCA		TRONCON SEUGNE		STATIONS DE VIGILANCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Saint-Germain-de-Lusignan	Pons	
			Crues historiques : Débit	Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
				27 avril 1986 : 13,75 m	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	3 janvier 1994 50 m ³ /s	3 janvier 1994 : 13,38 m	
				10 novembre 2000 : 12,95 m	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>	21 janvier 2018 : 29 m ³ /s	22 janvier 2018 : 12,42 m	
			2 février 2019 : 14 m ³ /s		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avvertissement** : : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC VCA		TRONCON SEUDRE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Saint André de Lidon	Saujon		
			Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>21 décembre 1982 : 2,21 m</p> <p>7 janvier 1994 : 1,73 m</p>	
					<p>22 décembre 1982 : 3,69 m</p> <p>27 décembre 1999 : 3,42 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.</i></p>		<p>15 février 2016 : 1,15 m</p> <p>12 février 2016 : 3,11 m</p>	
					<p>12 novembre 2000 : 3,21 m</p>	
VERT					<p>10 novembre 2019 : 0,86 m</p> <p>10 novembre 2019 : 2,88 m</p>	
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avvertissement** : : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

ANNEXE n°6 :

Liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues

Annexe n° 6 – mode push

liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues

Zonale	
	COZ Sud Ouest
	COZ Ouest
	Zone de défense DREAL NA
	Zone de défense DREAL Bretagne
	DIRSO Météo France

Départementale	
16	DDT 16
16	Préfecture 16
16	SDIS 16
17	DDT 17
17	Préfecture 17
17	SDIS 17
23	DDT 23
23	Préfecture 23
23	SDIS 23
36	DDT 36
36	Préfecture 36
36	SDIS 36
37	DDT 37
37	Préfecture 37
37	Préfecture 49
37	SDIS 37
37	SDIS 49
37	SPC MLA
49	DDT 49
49	Préfecture 49
49	SDIS 49
79	DDT 79
79	Préfecture 79
79	SDIS 79
85	DDT 85
85	Préfecture 85
85	SDIS 85
85	SPC MLA
86	DDT 86
86	Préfecture 86
86	SDIS 86
87	DDT 87
87	Préfecture 87
87	SDIS 87

ANNEXE n°7 :

Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

**Annexe n° 7 – Liste des cours d'eau avec intervention
des collectivités locales**

Nom du cours d'eau	Tronçon	Collectivité	Dép ^t
Vienne	Limite amont commune Saint-Léonard-de-Noblat à Limite aval commune Saint-Léonard-de-Noblat	Commune de Saint-Léonard-de-Noblat	87
Boivre	Limite amont commune de Poitiers à Confluence Boivre / Clain	Ville de Poitiers	86
Antenne	Limite amont commune Matha à Limite aval commune Javrezac	Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran	16 et 17

ANNEXE n°8 :

**Liste des communes et groupements de
communes
bénéficiant du dispositif de surveillance et
prévision des crues
mis en place par l'État**

**Annexe n° 8 – Liste des communes et groupements de communes
bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis
en place par l'État**

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
16	Abzac	Vienne Limousine	La Vienne
16	Agris	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Ambérac	Charente amont	La Charente
16	Angeac-Charente	Charente moyenne	La Charente
16	Angoulême	Charente amont	La Charente
16	Ansac-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
16	Aunac-sur-Charente	Charente source	La Charente
16	Balzac	Charente amont	La Charente
16	Barro	Charente source	La Charente
16	Bassac	Charente moyenne	La Charente
16	Bioussac	Charente source	La Charente
16	Bourg-Charente	Charente moyenne	La Charente
16	Boutiers-Saint-Trojan	Charente moyenne	La Charente
16	Bunzac	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Cellettes	Charente amont	La Charente
16	Chabanais	Vienne Limousine	La Vienne
16	Champmillon	Charente moyenne	La Charente
16	Chassenon	Vienne Limousine	La Vienne
16	Châteaubernard	Charente moyenne	La Charente
16	Châteauneuf-sur-Charente	Charente moyenne	La Charente
16	Chazelles	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Chenon	Charente source	La Charente
16	Chirac	Vienne Limousine	La Vienne
16	Cognac	Charente moyenne	La Charente
16	Condac	Charente source	La Charente
16	Confolens	Vienne Limousine	La Vienne
16	Coulgens	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Coulonges	Charente amont	La Charente
16	Ecuras	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Esse	Vienne Limousine	La Vienne
16	Etagnac	Vienne Limousine	La Vienne
16	Exideuil	Vienne Limousine	La Vienne
16	Eymouthiers	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Feuillade	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Fléac	Charente amont	La Charente
16	Fontclaireau	Charente amont	La Charente
16	Fontclaireau	Charente source	La Charente
16	Fontenille	Charente amont	La Charente
16	Fouqueure	Charente amont	La Charente
16	Genac-Bignac	Charente amont	La Charente

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
16	Gensac-la-Pallue	Charente moyenne	La Charente
16	Gond-Pontouvre	Charente amont	La Charente
16	Graves-Saint-Amant	Charente moyenne	La Charente
16	Jarnac	Charente moyenne	La Charente
16	Javrezac	Charente moyenne	La Charente
16	Julienne	Charente moyenne	La Charente
16	La Chapelle	Charente amont	La Charente
16	La Rochefoucault-en-Angoumois	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	La Rochette	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Lessac	Vienne Limousine	La Vienne
16	Lichères	Charente source	La Charente
16	Linars	Charente moyenne	La Charente
16	Luxé	Charente amont	La Charente
16	Mainxe-Gondeville	Charente moyenne	La Charente
16	Manot	Vienne Limousine	La Vienne
16	Mansle	Charente amont	La Charente
16	Marcillac-Lanville	Charente amont	La Charente
16	Marsac	Charente amont	La Charente
16	Marthon	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Merpins	Charente moyenne	La Charente
16	Montbron	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Montignac-Charente	Charente amont	La Charente
16	Mosnac	Charente moyenne	La Charente
16	Moulins-sur-Tardoire	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Mouton	Charente source	La Charente
16	Moutonneau	Charente source	La Charente
16	Nersac	Charente moyenne	La Charente
16	Poursac	Charente source	La Charente
16	Pranzac	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Puyreaux	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Puyreaux	Charente amont	La Charente
16	Rivières	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Roulet-Saint-Estèphe	Charente moyenne	La Charente
16	Ruffec	Charente source	La Charente
16	Saint-Amant-de-Boixe	Charente amont	La Charente
16	Saint-Brice	Charente moyenne	La Charente
16	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Saint-Genis-d'Hiersac	Charente amont	La Charente
16	Saint-Germain-de-Montbron	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Saint-Groux	Charente amont	La Charente
16	Saint-Laurent-de-Cognac	Charente moyenne	La Charente
16	Saint-Maurice-des-Lions	Vienne Limousine	La Vienne
16	Saint-Même-les-Carières	Charente moyenne	La Charente
16	Saint-Michel	Charente moyenne	La Charente

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
16	Saint-Simeux	Charente moyenne	La Charente
16	Saint-Simon	Charente moyenne	La Charente
16	Saint-Sornin	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Saint-Yrieix-sur-Charente	Charente amont	La Charente
16	Sireuil	Charente moyenne	La Charente
16	Souffrignac	Bandiat / Tardoire	Le Bandiat
16	Taizé-Aizie	Charente source	La Charente
16	Triac-Lautrait	Charente moyenne	La Charente
16	Trois-Palis	Charente moyenne	La Charente
16	Val-de-Bonnieure	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
16	Vars	Charente amont	La Charente
16	Verteuil-sur-Charente	Charente source	La Charente
16	Vibrac	Charente moyenne	La Charente
16	Villognon	Charente amont	La Charente
16	Vindelle	Charente amont	La Charente
16	Vouharte	Charente amont	La Charente
16	Vouthon	Bandiat / Tardoire	La Tardoire
17	Antezant-la-Chapelle	Boutonne amont	La Boutonne
17	Archingeay	Boutonne aval	La Boutonne
17	Belluire	Seugne	La Seugne
17	Berneuil	Seugne	La Seugne
17	Blanzay-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne
17	Bords	Charente aval	La Charente
17	Bougneau	Seugne	La Seugne
17	Brives-sur-Charente	Charente aval	La Charente
17	Bussac-sur-Charente	Charente aval	La Charente
17	Cabariot	Boutonne aval	La Boutonne
17	Cabariot	Estuaire Charente	La Charente
17	Champdolent	Boutonne aval	La Boutonne
17	Chaniers	Charente aval	La Charente
17	Chérac	Charente aval	La Charente
17	Clion	Seugne	La Seugne
17	Coivert	Boutonne amont	La Boutonne
17	Colombiers	Seugne	La Seugne
17	Corme-Ecluse	Seudre	La Seudre
17	Courcelles	Boutonne amont	La Boutonne
17	Courcoury	Charente aval	La Charente
17	Courcoury	Seugne	La Seugne
17	Cravans	Seudre	La Seudre
17	Crazannes	Charente aval	La Charente
17	Dampierre-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne
17	Dompierre-sur-Charente	Charente aval	La Charente
17	Echillais	Estuaire Charente	La Charente
17	Fléac-sur-Seugne	Seugne	La Seugne

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
17	Fontcouverte	Charente aval	La Charente
17	Geay	Charente aval	La Charente
17	Grézac	Seudre	La Seudre
17	Jonzac	Seugne	La Seugne
17	La Jard	Seugne	La Seugne
17	La Ronde	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
17	La vallée	Charente aval	La Charente
17	La vallée	Estuaire Charente	La Charente
17	La Vergne	Boutonne aval	La Boutonne
17	Le Chay	Seudre	La Seudre
17	Le Mung	Charente aval	La Charente
17	Les Eglises-d'Argenteuil	Boutonne amont	La Boutonne
17	Les Gonds	Charente aval	La Charente
17	Les Gonds	Seugne	La Seugne
17	Les Nouillers	Boutonne aval	La Boutonne
17	Lussac	Seugne	La Seugne
17	Lussant	Boutonne aval	La Boutonne
17	Marans	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
17	Meursac	Seudre	La Seudre
17	Montils	Charente aval	La Charente
17	Montils	Seugne	La Seugne
17	Montpellier-de-Médillan	Seudre	La Seudre
17	Mosnac	Seugne	La Seugne
17	Nuaillé-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne
17	Pons	Seugne	La Seugne
17	Port-d'Envaux	Charente aval	La Charente
17	Poursay-Garnaud	Boutonne amont	La Boutonne
17	Puy-du-Lac	Boutonne aval	La Boutonne
17	Rochefort	Estuaire Charente	La Charente
17	Romegoux	Charente aval	La Charente
17	Rouffiac	Charente aval	La Charente
17	Saint-André-de-Lidons	Seudre	La Seudre
17	Saint-Coutant-le-Grand	Boutonne aval	La Boutonne
17	Saint-Georges-Antignac	Seugne	La Seugne
17	Saint-Georges-de-Longuepierre	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Germain-de-Lusignan	Seugne	La Seugne
17	Saint-Grégoire-d'Ardennes	Seugne	La Seugne
17	Saint-Hippolyte	Estuaire Charente	La Charente
17	Saint-Jean-d'Angély	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Jean-de-Liversay	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
17	Saint-Julien-de-l'Escap	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Laurent-de-la-Prée	Estuaire Charente	La Charente
17	Saint-Léger	Seugne	La Seugne
17	Saint-Martial	Boutonne amont	La Boutonne

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
17	Saint-Nazaire-sur-Charente	Estuaire Charente	La Charente
17	Saint-Pardoult	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Pierre-de-l'Île	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Romain-de-Benet	Seudre	La Seudre
17	Saint-Savinien	Charente aval	La Charente
17	Saint-Seurin-de-Palenne	Seugne	La Seugne
17	Saint-Sever-de-Saintonge	Charente aval	La Charente
17	Saint-Sever-de-Saintonge	Seugne	La Seugne
17	Saint-Séverin-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne
17	Saint-Vaize	Charente aval	La Charente
17	Saintes	Charente aval	La Charente
17	Salignac-sur-Charente	Charente aval	La Charente
17	Saujon	Seudre	La Seudre
17	Soubise	Estuaire Charente	La Charente
17	Taillebourg	Charente aval	La Charente
17	Taugon	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
17	Ternant	Boutonne aval	La Boutonne
17	Thaims	Seudre	La Seudre
17	Tonnay-Boutonne	Boutonne aval	La Boutonne
17	Tonnay-Charente	Estuaire Charente	La Charente
17	Torxé	Boutonne aval	La Boutonne
17	Vergeroux	Estuaire Charente	La Charente
17	Vervant	Boutonne amont	La Boutonne
17	Voissay	Boutonne aval	La Boutonne
23	Ahun	Creuse Amont	La Creuse
23	Ajain	Creuse Amont	La Creuse
23	Alleyrat	Creuse Amont	La Creuse
23	Anzème	Creuse Amont	La Creuse
23	Aubusson	Creuse Amont	La Creuse
23	Blessac	Creuse Amont	La Creuse
23	Champsanglard	Creuse Amont	La Creuse
23	Cressat	Creuse Amont	La Creuse
23	Crozant	Creuse Amont	La Creuse
23	Felletin	Creuse Amont	La Creuse
23	fransèches	Creuse Amont	La Creuse
23	Fresselines	Creuse Amont	La Creuse
23	Glénic	Creuse Amont	La Creuse
23	Jouillat	Creuse Amont	La Creuse
23	La Celle-Dunoise	Creuse Amont	La Creuse
23	Le Bourg-d'Hem	Creuse Amont	La Creuse
23	Maison-Feyne	Creuse Amont	La Creuse
23	Mazeirat	Creuse Amont	La Creuse
23	Moutier-d'Ahun	Creuse Amont	La Creuse
23	Moutier-Rozeille	Creuse Amont	La Creuse

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
23	Pionnat	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Fiel	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Laurent	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Maixant	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Martial-le-Mont	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Médard-la-Rochette	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Quentin-la-Chabanne	Creuse Amont	La Creuse
23	Saint-Sulpice-le-Dunois	Creuse Amont	La Creuse
23	Sainte-Feyre	Creuse Amont	La Creuse
23	Villard	Creuse Amont	La Creuse
36	Argenton-sur-Creuse	Creuse Médiane	La Creuse
36	Badecon-le-Pin	Creuse Médiane	La Creuse
36	Baraize	Creuse Médiane	La Creuse
36	Ceaulmont	Creuse Médiane	La Creuse
36	Chasseneuil	Creuse Médiane	La Creuse
36	Chitray	Creuse Médiane	La Creuse
36	Ciron	Creuse Médiane	La Creuse
36	Cuzion	Creuse Médiane	La Creuse
36	Eguzon-Chantôme	Creuse Médiane	La Creuse
36	Fontgombault	Creuse Médiane	La Creuse
36	Gargilesse-Dampière	Creuse Médiane	La Creuse
36	Le Blanc	Creuse Médiane	La Creuse
36	Le Menoux	Creuse Médiane	La Creuse
36	Le Pêchereau	Creuse Médiane	La Creuse
36	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Creuse Médiane	La Creuse
36	Lurais	Creuse Médiane	La Creuse
36	Néons-sur-Creuse	Creuse Médiane	La Creuse
36	Oulches	Creuse Médiane	La Creuse
36	Pouilligny-Saint-Pierre	Creuse Médiane	La Creuse
36	Preuilly-la-Ville	Creuse Médiane	La Creuse
36	Rivarennes	Creuse Médiane	La Creuse
36	Ruffec	Creuse Médiane	La Creuse
36	Saint-Aigny	Creuse Médiane	La Creuse
36	Saint-Gaultier	Creuse Médiane	La Creuse
36	Saint-Marcel	Creuse Médiane	La Creuse
36	Saint-Plantaire	Creuse Amont	La Creuse
36	Sauzelles	Creuse Médiane	La Creuse
36	Thenay	Creuse Médiane	La Creuse
36	Tournon-Saint-Martin	Creuse Médiane	La Creuse
37	Abilly	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	Anché	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Antogny-le-Tillac	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
37	Avoine	Vienne Tourangelle	La vienne

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
37	Barrou	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	Beaumont-en-Véron	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Candes-Saint-Martin	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Chambon	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	Chinon	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Cinçais	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Couziers	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Cravant-les-coteaux	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Crouzilles	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Descartes	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	L'Île-Bouchard	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	La Celle-Saint-Avant	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	La Guerche	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	La Roche-Clermault	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Ligré	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Marcilly-sur-Vienne	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Nouâtre	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	Nouâtre	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Panzoult	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Parçay-sur-Vienne	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Ports	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Pouzay	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Pussigny	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
37	Rilly-sur-Vienne	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Rivière	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Saint-Germain-sur-Vienne	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Savigny-en-véron	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Sazilly	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Tavant	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Theneuil	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Thizay	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Tournon-Saint-Pierre	Creuse Médiane	La Creuse
37	Trogues	Vienne Tourangelle	La Vienne
37	Yzeures-sur-Creuse	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
37	Yzeures-sur-Creuse	Creuse Médiane	La Creuse
37	Yzeures-sur-Creuse	Gartempe	La Gartempe
49	Artannes-sur-Thouet	Thouet Aval	Le Thouet
49	Bellevigne-les-Châteaux	Thouet Aval	Le Thouet
49	Distré	Thouet Aval	Le Thouet
49	Le Coudray-Macouard	Thouet Aval	Le Thouet
49	Le Puy-Notre-Dame	Thouet Aval	Le Thouet
49	Montreuil-Bellay	Thouet Aval	Le Thouet
49	Saint-Just-sur-Dive	Thouet Aval	Le Thouet
49	Saumur	Thouet Aval	Le Thouet

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
49	Varrains	Thouet Aval	Le Thouet
49	Vaudelnay	Thouet Aval	Le Thouet
79	Airvault	Thouet Amont	Le Thouet
79	Arçais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Availles-Thouarsais	Thouet Amont	Le Thouet
79	Azay-le-Brûlé	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Châtillon-sur-Thouet	Thouet Amont	Le Thouet
79	Chauray	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Coulon	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Echiré	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	François	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Gourgé	Thouet Amont	Le Thouet
79	La crèche	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	La Peyratte	Thouet Amont	Le Thouet
79	Le Tallud	Thouet Amont	Le Thouet
79	Le Vanneau-Irleau	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Lhoumois	Thouet Amont	Le Thouet
79	Loretz-d'Argenton	Thouet Amont	Le Thouet
79	Louin	Thouet Amont	Le Thouet
79	Magné	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Niort	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Parthenay	Thouet Amont	Le Thouet
79	Plaine-et-Vallées	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Gelais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Saint-Généroux	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Jacques-de-Thouars	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Jean-de-Thouars	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Loup-Lamairé	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Maixent-l'Ecole	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Saint-Martin-de-Sanzay	Thouet Amont	Le Thouet
79	Saint-Maxire	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Sainte-Néomaye	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Sainte-Verge	Thouet Amont	Le Thouet
79	Sansais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Sciecq	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
79	Thouars	Thouet Amont	Le Thouet
85	Antigny	Vendée	La mère
85	Auchay-sur-Vendée	Vendée	La vendée
85	Benet	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
85	Bourneau	Vendée	La mère
85	Cezais	Vendée	La mère

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
85	Chaillé-les-Marais	Vendée	La vendée
85	Damvix	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
85	Faymoreau	Vendée	La vendée
85	Fontenay-le-Comte	Vendée	La vendée
85	Foussais-Payré	Vendée	La vendée
85	L'Orbrie	Vendée	La vendée
85	l'Île-d'Elle	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
85	l'Île-d'Elle	Vendée	La vendée
85	La Taillée	Vendée	La vendée
85	Le Gué-de-Velluire	Vendée	La vendée
85	Le Mazeau	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise
85	Les Velluire-sur-Vendée	Vendée	La vendée
85	Maillé	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
85	Mervent	Vendée	La vendée
85	Pissotte	Vendée	La vendée
85	Puy-de-Serre	Vendée	La vendée
85	Saint-Hilaire-des-Loges	Vendée	La vendée
85	Saint-Michel-le-Cloucq	Vendée	La vendée
85	Sainte-Radegonde-des-Noyers	Vendée	La vendée
85	Vix	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise
85	Vouillé-les-Marais	Vendée	La vendée
85	Vouvant	Vendée	La mère
85	Xanton-Chassenon	Vendée	La vendée
86	Angles-sur-l'Anglin	Gartempe	La Gartempe
86	Antigny	Gartempe	La Gartempe
86	Antran	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Aslonnes	Clain	Le Clain
86	Availles-en-Châtelleraut	Vienne Médiane	La Vienne
86	Availles-Limouzine	Vienne Médiane	La Vienne
86	Beaumont Saint-Cyr	Clain	Le Clain
86	Bellefonds	Vienne Médiane	La Vienne
86	Bonnes	Vienne Médiane	La Vienne
86	Bonneuil-Matours	Vienne Médiane	La Vienne
86	Buxerolles	Clain	Le Clain
86	Buxeuil	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Cenon-sur-Vienne	Clain	Le Clain

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
86	Cenon-sur-vienne	Vienne Médiane	La Vienne
86	Charroux	Charente source	La Charente
86	Chasseneuil-du-Poitou	Clain	Le Clain
86	Château-Larcher	Clain	Le Clain
86	Châtellerault	Clain	Le Clain
86	Châtellerault	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Chauvigny	Vienne Médiane	La Vienne
86	Civaux	Vienne Médiane	La Vienne
86	Civray	Charente source	La Charente
86	Dangé-Saint-Romain	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Dissay	Clain	Le Clain
86	Gouex	Vienne Médiane	La Vienne
86	Ingrandes	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Iteuil	Clain	Le Clain
86	Jaunay-Marigny	Clain	Le Clain
86	Jouhet	Gartempe	La Gartempe
86	L'Isle-Jourdain	Vienne Médiane	La Vienne
86	La Bussière	Gartempe	La Gartempe
86	La Chapelle-Moulière	Vienne Médiane	La Vienne
86	La Roche-Posay	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	La Roche-Posay	Gartempe	La Gartempe
86	Lathus-Saint-Rémy	Gartempe	La Gartempe
86	Le Vigeant	Vienne Médiane	La Vienne
86	Leignes-sur-Fontaine	Gartempe	La Gartempe
86	Les Ormes	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Les Ormes	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Lésigny	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Leugny	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Ligugé	Clain	Le Clain
86	Lizant	Charente source	La Charente
86	Lussac-les-Châteaux	Vienne Médiane	La Vienne
86	Maire	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Mazerolles	Vienne Médiane	La Vienne
86	Migné-Auxances	Clain	Le Clain
86	Millac	Vienne Médiane	La Vienne
86	Montmorillon	Gartempe	La Gartempe
86	Moussac	Vienne Médiane	La Vienne
86	Naintré	Clain	Le Clain
86	Nallier	Gartempe	La Gartempe
86	Persac	Vienne Médiane	La Vienne
86	Pindray	Gartempe	La Gartempe
86	Poitiers	Clain	Le Clain
86	Port-de-Piles	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Port-de-Piles	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau
86	Queaux	Vienne Médiane	La Vienne
86	Roches-Prémarie-Andillé	Clain	Le Clain
86	Saint-Benoît	Clain	Le Clain
86	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	Clain	Le Clain
86	Saint-Germain	Gartempe	La Gartempe
86	Saint-Macoux	Charente source	La Charente
86	Saint-Pierre-d'Exideuil	Charente source	La Charente
86	Saint-Pierre-de-Maillé	Gartempe	La Gartempe
86	Saint-Rémy-sur-Creuse	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse
86	Saint-Savin	Gartempe	La Gartempe
86	Saint-Saviol	Charente source	La Charente
86	Saulgé	Gartempe	La Gartempe
86	Savigné	Charente source	La Charente
86	Smarves	Clain	Le Clain
86	Valdivienne	Vienne Médiane	La Vienne
86	Vaux-sur-Vienne	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne
86	Vicq-sur-Gartempe	Gartempe	La Gartempe
86	Vivonne	Clain	Le Clain
86	Voulême	Charente source	La Charente
86	Vouneuil-sur-Vienne	Clain	Le Clain
86	Vouneuil-sur-Vienne	Vienne Médiane	La Vienne
87	Aixe-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
87	Beynac	Vienne Limousine	La Vienne
87	Bosmie-l'Aiguille	Vienne Limousine	La Vienne
87	Chaillac-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
87	Cognac-la-Forêt	Vienne Limousine	La Vienne
87	Condat-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
87	Isle	Vienne Limousine	La Vienne
87	Limoges	Vienne Limousine	La Vienne
87	Panazol	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saillat-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Brice-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Junien	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Martin-de-Jussac	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Priest-sous-Aixe	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Victurnien	Vienne Limousine	La Vienne
87	Saint-Yriex-sous-Aixe	Vienne Limousine	La Vienne
87	Sainte-Marie-de-vaux	Vienne Limousine	La Vienne
87	Verneuil-Sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne

ANNEXE n°9-a :

Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Annexe n° 9 – Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Commune	Code INSEE	Departement
Alloue	16007	CHARENTE
Ambleville	16010	CHARENTE
Anais	16011	CHARENTE
Angeac-Champagne	16012	CHARENTE
Angeduc	16014	CHARENTE
Angoulême	16015	CHARENTE
Ars	16018	CHARENTE
Baignes-Sainte-Radegonde	16025	CHARENTE
Balzac	16026	CHARENTE
Barbezieux-Saint-Hilaire	16028	CHARENTE
Barret	16030	CHARENTE
Bellevigne	16204	CHARENTE
Bessac	16041	CHARENTE
Brie-sous-Barbezieux	16062	CHARENTE
Brillac	16065	CHARENTE
Chalignac	16074	CHARENTE
Champniers	16078	CHARENTE
Châteauneuf-sur-Charente	16090	CHARENTE
Condéon	16105	CHARENTE
Coteaux-du-Blanzacais	16046	CHARENTE
Criteuil-la-Magdeleine	16116	CHARENTE
Dirac	16120	CHARENTE
Épenède	16128	CHARENTE
Étriac	16133	CHARENTE
Génac-Bignac	16148	CHARENTE
Gimeux	16152	CHARENTE
Gond-Pontouvre	16154	CHARENTE
Guimps	16160	CHARENTE
Juillac-le-Coq	16171	CHARENTE
La Couronne	16113	CHARENTE
Lachaise	16176	CHARENTE
Ladiville	16177	CHARENTE
Lagarde-sur-le-Né	16178	CHARENTE
Merpins	16217	CHARENTE
Montmérac	16224	CHARENTE
Mosnac	16233	CHARENTE
Mouthiers-sur-Boême	16236	CHARENTE
Nersac	16244	CHARENTE
Nonac	16246	CHARENTE
Pleuville	16264	CHARENTE
Puymoyen	16271	CHARENTE
Roulet-Saint-Estèphe	16287	CHARENTE
Saint-Aulais-la-Chapelle	16301	CHARENTE
Saint-Bonnet	16303	CHARENTE
Saint-Fort-sur-le-Né	16316	CHARENTE
Saint-Médard	16338	CHARENTE
Saint-Michel	16341	CHARENTE
Saint-Palais-du-Né	16342	CHARENTE
Salles-d'Angles	16359	CHARENTE
Salles-de-Barbezieux	16360	CHARENTE
Segonzac	16366	CHARENTE
Soyaux	16374	CHARENTE
Torsac	16382	CHARENTE
Val des Vignes	16175	CHARENTE
Verrières	16399	CHARENTE
Vignolles	16405	CHARENTE
Vœuil-et-Giget	16418	CHARENTE
Voulgézac	16420	CHARENTE

Commune	Code INSEE	Departement
Allas-Champagne	17006	CHARENTE-MARITIME
Annepont	17011	CHARENTE-MARITIME
Avy	17027	CHARENTE-MARITIME
Bagnizeau	17029	CHARENTE-MARITIME
Berneuil	17044	CHARENTE-MARITIME
Brie-sous-Archiac	17066	CHARENTE-MARITIME
Celles	17076	CHARENTE-MARITIME
Champagnac	17082	CHARENTE-MARITIME
Chatenet	17095	CHARENTE-MARITIME
Chaunac	17096	CHARENTE-MARITIME
Cherbonnières	17101	CHARENTE-MARITIME
Cierzac	17106	CHARENTE-MARITIME
Clam	17108	CHARENTE-MARITIME
Clion	17111	CHARENTE-MARITIME
Courcelles	17125	CHARENTE-MARITIME
Fléac-sur-Seugne	17159	CHARENTE-MARITIME
Fontaines-d'Ozillac	17163	CHARENTE-MARITIME
Genouillé	17174	CHARENTE-MARITIME
Germignac	17175	CHARENTE-MARITIME
Guitinières	17187	CHARENTE-MARITIME
Jazennes	17196	CHARENTE-MARITIME
Jonzac	17197	CHARENTE-MARITIME
Juicq	17198	CHARENTE-MARITIME
La Devise	17457	CHARENTE-MARITIME
Le Pin	17276	CHARENTE-MARITIME
Léoville	17204	CHARENTE-MARITIME
Les Églises-d'Argenteuil	17150	CHARENTE-MARITIME
Les Touches-de-Périgny	17451	CHARENTE-MARITIME
Marignac	17220	CHARENTE-MARITIME
Matha	17224	CHARENTE-MARITIME
Mérignac	17229	CHARENTE-MARITIME
Messac	17231	CHARENTE-MARITIME
Meux	17233	CHARENTE-MARITIME
Mortiers	17249	CHARENTE-MARITIME
Mosnac	17250	CHARENTE-MARITIME
Neuillac	17258	CHARENTE-MARITIME
Neulles	17259	CHARENTE-MARITIME
Nieul-le-Virouil	17263	CHARENTE-MARITIME
Ozillac	17270	CHARENTE-MARITIME
Paillé	17271	CHARENTE-MARITIME
Pommiers-Moulons	17282	CHARENTE-MARITIME
Pons	17283	CHARENTE-MARITIME
Prignac	17290	CHARENTE-MARITIME
Réaux sur Trèfle	17295	CHARENTE-MARITIME
Saint-Ciers-Champagne	17316	CHARENTE-MARITIME
Saint-Genis-de-Saintonge	17331	CHARENTE-MARITIME
Saint-Georges-Antignac	17332	CHARENTE-MARITIME
Saint-Germain-de-Lusignan	17339	CHARENTE-MARITIME
Saint-Germain-de-Vibrac	17341	CHARENTE-MARITIME
Saint-Grégoire-d'Ardennes	17343	CHARENTE-MARITIME
Saint-Hilaire-du-Bois	17345	CHARENTE-MARITIME
Saint-Jean-d'Angély	17347	CHARENTE-MARITIME
Saint-Julien-de-l'Escap	17350	CHARENTE-MARITIME
Saint-Léger	17354	CHARENTE-MARITIME
Saint-Maigrin	17357	CHARENTE-MARITIME
Saint-Martial-sur-Né	17364	CHARENTE-MARITIME
Saint-Médard	17372	CHARENTE-MARITIME
Saint-Pierre-la-Noue	17340	CHARENTE-MARITIME
Saint-Sigismond-de-Clermont	17402	CHARENTE-MARITIME
Saint-Simon-de-Bordes	17403	CHARENTE-MARITIME
Sainte-Lheurine	17355	CHARENTE-MARITIME
Salignac-sur-Charente	17418	CHARENTE-MARITIME
Sousmoulins	17433	CHARENTE-MARITIME
Taillebourg	17436	CHARENTE-MARITIME
Vervant	17467	CHARENTE-MARITIME
Vibrac	17468	CHARENTE-MARITIME
Villars-en-Pons	17469	CHARENTE-MARITIME

Commune	Code INSEE	Departement
Tarnac	19265	CORREZE

Commune	Code INSEE	Departement
Arrènes	23006	CREUSE
Aubusson	23008	CREUSE
Augères	23010	CREUSE
Banize	23016	CREUSE
Bétête	23022	CREUSE
Bonnat	23025	CREUSE
Bourganeuf	23030	CREUSE
Boussac	23031	CREUSE
Boussac-Bourg	23032	CREUSE
Chambon-Sainte-Croix	23044	CREUSE
Chéniers	23062	CREUSE
Clugnat	23064	CREUSE
Colondannes	23065	CREUSE
Crozant	23070	CREUSE
Croze	23071	CREUSE
Domeyrot	23072	CREUSE
Faux-la-Montagne	23077	CREUSE
Faux-Mazuras	23078	CREUSE
Felletin	23079	CREUSE
Fresselines	23087	CREUSE
Fursac	23192	CREUSE
Gartempe	23088	CREUSE
Genouillac	23089	CREUSE
Gioux	23091	CREUSE
Janaillat	23099	CREUSE
La Chapelle-Baloue	23050	CREUSE
La Chapelle-Taillefert	23052	CREUSE
Lafat	23103	CREUSE
Le Grand-Bourg	23095	CREUSE
Leyrat	23108	CREUSE
Linard-Malval	23109	CREUSE
Lizières	23111	CREUSE
Lourdoux-Saint-Pierre	23112	CREUSE
Malleret-Boussac	23120	CREUSE
Marsac	23124	CREUSE
Mourioux-Vieilleville	23137	CREUSE
Moutier-Malcard	23139	CREUSE
Naillat	23141	CREUSE
Nouzerolles	23147	CREUSE
Parsac-Rimondeix	23149	CREUSE
Sagnat	23166	CREUSE
Saint-Christophe	23186	CREUSE
Saint-Dizier-les-Domaines	23188	CREUSE
Saint-Dizier-Masbaraud	23189	CREUSE
Saint-Éloi	23191	CREUSE
Saint-Georges-la-Pouge	23197	CREUSE
Saint-Germain-Beaupré	23199	CREUSE
Saint-Hilaire-le-Château	23202	CREUSE
Saint-Léger-Bridereix	23207	CREUSE
Saint-Marc-à-Frongier	23211	CREUSE
Saint-Maurice-la-Souterraine	23219	CREUSE
Saint-Priest-la-Feuille	23235	CREUSE
Saint-Quentin-la-Chabanne	23238	CREUSE
Saint-Sébastien	23239	CREUSE
Saint-Silvain-Bas-le-Roc	23240	CREUSE
Saint-Silvain-Montaigut	23242	CREUSE
Saint-Victor-en-Marche	23248	CREUSE
Sardent	23168	CREUSE
Vallière	23257	CREUSE

Commune	Code INSEE	Departement
Abjat-sur-Bandiât	24001	DORDOGNE
Augignac	24016	DORDOGNE
Busserolles	24070	DORDOGNE
Bussière-Badil	24071	DORDOGNE
Champniers-et-Reilhac	24100	DORDOGNE
Nontron	24311	DORDOGNE
Piégut-Pluviers	24328	DORDOGNE
Saint-Barthélemy-de-Bussière	24381	DORDOGNE
Saint-Martial-de-Valette	24451	DORDOGNE
Savignac-de-Nontron	24525	DORDOGNE

Commune	Code INSEE	Departement
Arthon	36009	INDRE
Bazaïges	36014	INDRE
Bonneuil	36020	INDRE
Buxières-d'Aillac	36030	INDRE
Chaillac	36035	INDRE
Chalais	36036	INDRE
Chazelet	36049	INDRE
C Luis	36056	INDRE
Dunet	36067	INDRE
Éguzon-Chantôme	36070	INDRE
Fougerolles	36078	INDRE
Gargilesse-Dampierre	36081	INDRE
Jeu-les-Bois	36089	INDRE
La Châtre-Langlin	36047	INDRE
Lignac	36094	INDRE
Lys-Saint-Georges	36108	INDRE
Méobecq	36118	INDRE
Montchevrier	36126	INDRE
Mosnay	36131	INDRE
Mouhers	36133	INDRE
Mouhet	36134	INDRE
Neuvy-Saint-Sépulchre	36141	INDRE
Orsennes	36146	INDRE
Parnac	36150	INDRE
Pommiers	36160	INDRE
Prissac	36168	INDRE
Roussines	36174	INDRE
Sacierges-Saint-Martin	36177	INDRE
Saint-Benoit-du-Sault	36182	INDRE
Saint-Civran	36187	INDRE
Saint-Gilles	36196	INDRE
Tendu	36219	INDRE
Tilly	36223	INDRE
Tranzault	36226	INDRE
Velles	36231	INDRE
Vigoux	36239	INDRE

Commune	Code INSEE	Departement
Abilly	37001	INDRE-ET-LOIRE
Anché	37004	INDRE-ET-LOIRE
Assay	37007	INDRE-ET-LOIRE
Avon-les-Roches	37012	INDRE-ET-LOIRE
Betz-le-Château	37026	INDRE-ET-LOIRE
Braslou	37034	INDRE-ET-LOIRE
Braye-sous-Faye	37035	INDRE-ET-LOIRE
Champigny-sur-Veude	37051	INDRE-ET-LOIRE
Charnizay	37061	INDRE-ET-LOIRE
Chaveignes	37065	INDRE-ET-LOIRE
Chinon	37072	INDRE-ET-LOIRE
Ciran	37078	INDRE-ET-LOIRE
Civray-sur-Esves	37080	INDRE-ET-LOIRE
Crissay-sur-Manse	37090	INDRE-ET-LOIRE
Crouzilles	37093	INDRE-ET-LOIRE
Cussay	37094	INDRE-ET-LOIRE
Descartes	37115	INDRE-ET-LOIRE
Draché	37098	INDRE-ET-LOIRE
Esves-le-Moutier	37103	INDRE-ET-LOIRE
Ferrière-Larçon	37107	INDRE-ET-LOIRE
Jaulnay	37121	INDRE-ET-LOIRE
L'Île-Bouchard	37119	INDRE-ET-LOIRE
La Celle-Guenand	37044	INDRE-ET-LOIRE
La Celle-Saint-Avant	37045	INDRE-ET-LOIRE
Le Grand-Pressigny	37113	INDRE-ET-LOIRE
Le Petit-Pressigny	37184	INDRE-ET-LOIRE
Lémeré	37125	INDRE-ET-LOIRE
Ligré	37129	INDRE-ET-LOIRE
Ligueil	37130	INDRE-ET-LOIRE
Maillé	37142	INDRE-ET-LOIRE
Marcé-sur-Esves	37145	INDRE-ET-LOIRE
Neuilly-le-Brignon	37168	INDRE-ET-LOIRE
Nouâtre	37174	INDRE-ET-LOIRE
Noyant-de-Touraine	37176	INDRE-ET-LOIRE
Panzoult	37178	INDRE-ET-LOIRE
Paulmy	37181	INDRE-ET-LOIRE
Razines	37191	INDRE-ET-LOIRE
Richelieu	37196	INDRE-ET-LOIRE
Rivière	37201	INDRE-ET-LOIRE
Saint-Épain	37216	INDRE-ET-LOIRE
Sainte-Maure-de-Touraine	37226	INDRE-ET-LOIRE
Sepmes	37247	INDRE-ET-LOIRE
Varennes	37265	INDRE-ET-LOIRE

Commune	Code INSEE	Departement
Le Puy-Notre-Dame	49253	MAINE-ET-LOIRE

Commune	Code INSEE	Departement
Allonne	79007	DEUX-SEVRES
Amailloux	79008	DEUX-SEVRES
Ardin	79012	DEUX-SEVRES
Argentonay	79013	DEUX-SEVRES
Augé	79020	DEUX-SEVRES
Azay-le-Brûlé	79024	DEUX-SEVRES
Azay-sur-Thouet	79025	DEUX-SEVRES
Beaulieu-sous-Parthenay	79029	DEUX-SEVRES
Béceleuf	79032	DEUX-SEVRES
Beugnon-Thireuil	79077	DEUX-SEVRES
Boismé	79038	DEUX-SEVRES
Boussais	79047	DEUX-SEVRES
Bressuire	79049	DEUX-SEVRES
Châtillon-sur-Thouet	79080	DEUX-SEVRES
Chiché	79088	DEUX-SEVRES
Clavé	79092	DEUX-SEVRES
Cours	79104	DEUX-SEVRES
Exireuil	79114	DEUX-SEVRES
Faye-l'Abbesse	79116	DEUX-SEVRES
Fenioux	79119	DEUX-SEVRES
Fomperron	79121	DEUX-SEVRES
Glénay	79134	DEUX-SEVRES
Gourgé	79135	DEUX-SEVRES
Lageon	79145	DEUX-SEVRES
Le Pin	79210	DEUX-SEVRES
Le Tallud	79322	DEUX-SEVRES
Les Châteliers	79105	DEUX-SEVRES
Loretz-d'Argenton	79014	DEUX-SEVRES
Louin	79156	DEUX-SEVRES
Luzay	79161	DEUX-SEVRES
Maisontiers	79165	DEUX-SEVRES
Mauléon	79079	DEUX-SEVRES
Ménigoute	79176	DEUX-SEVRES
Nanteuil	79189	DEUX-SEVRES
Nueil-les-Aubiers	79195	DEUX-SEVRES
Pamplie	79200	DEUX-SEVRES
Parthenay	79202	DEUX-SEVRES
Plaine-et-Vallées	79196	DEUX-SEVRES
Pompaire	79213	DEUX-SEVRES
Puihardy	79223	DEUX-SEVRES
Saint-Aubin-du-Plain	79238	DEUX-SEVRES
Saint-Aubin-le-Cloud	79239	DEUX-SEVRES
Saint-Georges-de-Noisé	79253	DEUX-SEVRES
Saint-Loup-Lamairé	79268	DEUX-SEVRES
Saint-Maixent-de-Beugné	79269	DEUX-SEVRES
Saint-Maixent-l'École	79270	DEUX-SEVRES
Saint-Martin-de-Sanzay	79277	DEUX-SEVRES
Saint-Pardoux-Soutiers	79285	DEUX-SEVRES
Saint-Pompain	79290	DEUX-SEVRES
Saint-Varent	79299	DEUX-SEVRES
Secondigny	79311	DEUX-SEVRES
Surin	79320	DEUX-SEVRES
Thouars	79329	DEUX-SEVRES
Val en Vignes	79063	DEUX-SEVRES
Viennay	79347	DEUX-SEVRES
Voulmentin	79242	DEUX-SEVRES
Xaintray	79357	DEUX-SEVRES

Commune	Code INSEE	Departement
Antigny	85005	VENDEE
Bourneau	85033	VENDEE
Cezais	85041	VENDEE
Faymoreau	85087	VENDEE
Foussais-Payré	85094	VENDEE
La Chapelle-aux-Lys	85053	VENDEE
La Châtaigneraie	85059	VENDEE
Loge-Fougereuse	85125	VENDEE
Marillet	85136	VENDEE
Puy-de-Serre	85184	VENDEE
Saint-Hilaire-de-Voust	85229	VENDEE
Saint-Hilaire-des-Loges	85227	VENDEE
Vouvant	85305	VENDEE

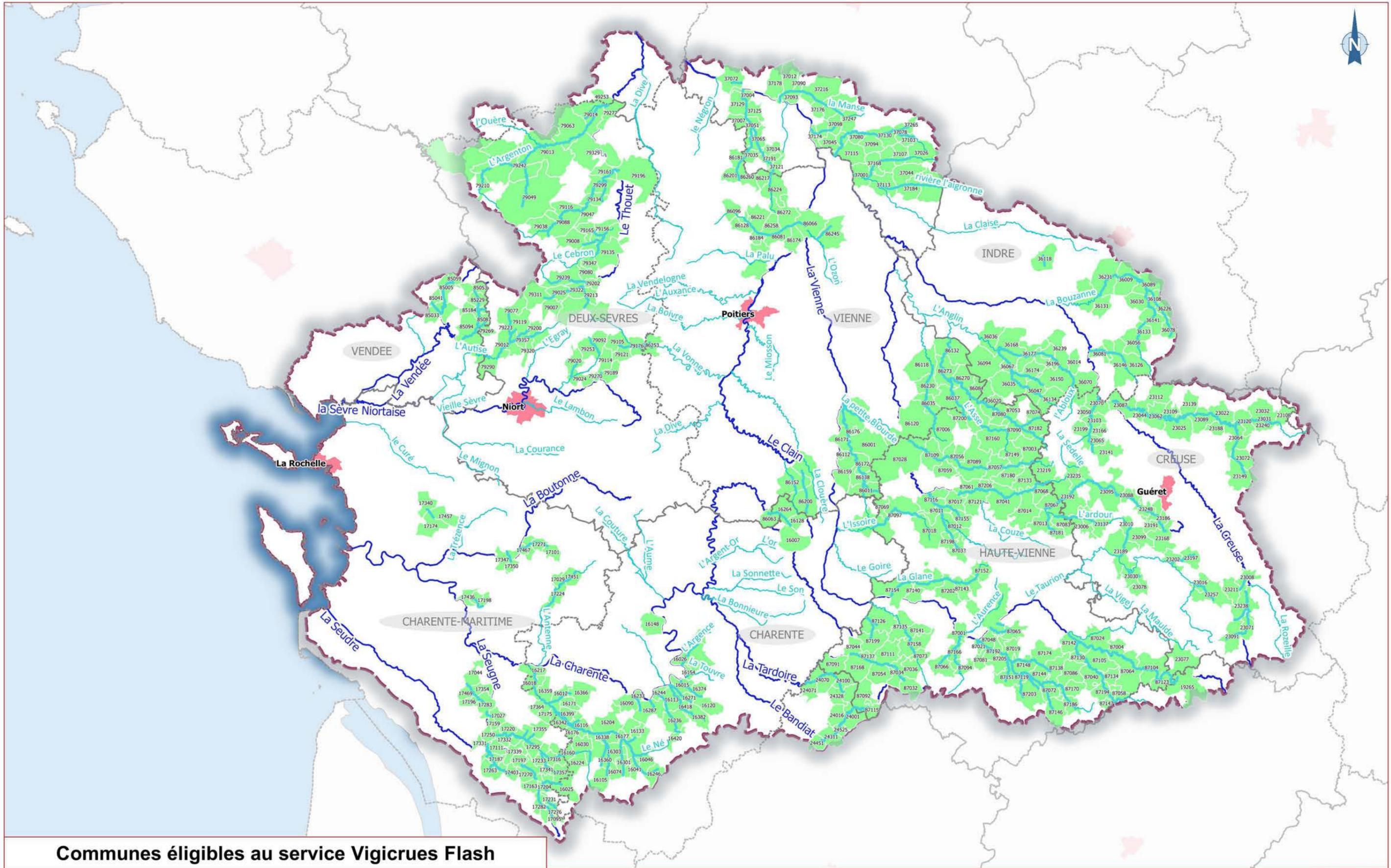
Commune	Code INSEE	Departement
Adriers	86001	VIENNE
Asnières-sur-Blour	86011	VIENNE
Bourg-Archambault	86035	VIENNE
Brigueil-le-Chantre	86037	VIENNE
Chatain	86063	VIENNE
Châtellerault	86066	VIENNE
Colombiers	86081	VIENNE
Coulonges	86084	VIENNE
Doussay	86096	VIENNE
Jaunay-Marigny	86115	VIENNE
Journet	86118	VIENNE
L'Isle-Jourdain	86112	VIENNE
La Trimouille	86273	VIENNE
Lathus-Saint-Rémy	86120	VIENNE
Lenclôître	86128	VIENNE
Liglet	86132	VIENNE
Luchapt	86138	VIENNE
Mauprévoir	86152	VIENNE
Millac	86159	VIENNE
Moussac	86171	VIENNE
Mouterre-sur-Blourde	86172	VIENNE
Naintré	86174	VIENNE
Nérignac	86176	VIENNE
Nueil-sous-Faye	86181	VIENNE
Ouzilly	86184	VIENNE
Persac	86190	VIENNE
Pressac	86200	VIENNE
Prinçay	86201	VIENNE
Saint-Christophe	86217	VIENNE
Saint-Genest-d'Ambière	86221	VIENNE
St-Gervais-les-Trois-Clochers	86224	VIENNE
Saint-Léomer	86230	VIENNE
Saint-Martin-l'Ars	86234	VIENNE
Sanxay	86253	VIENNE
Scorbé-Clairvaux	86258	VIENNE
Senillé-Saint-Sauveur	86245	VIENNE
Sérigny	86260	VIENNE
Thollet	86270	VIENNE
Thuré	86272	VIENNE

Commune	Code INSEE	Departement
Aixe-sur-Vienne	87001	HAUTE-VIENNE
Arnac-la-Poste	87003	HAUTE-VIENNE
Augne	87004	HAUTE-VIENNE
Azat-le-Ris	87006	HAUTE-VIENNE
Bellac	87011	HAUTE-VIENNE
Berneuil	87012	HAUTE-VIENNE
Bersac-sur-Rivalier	87013	HAUTE-VIENNE
Bessines-sur-Gartempe	87014	HAUTE-VIENNE
Blanzac	87017	HAUTE-VIENNE
Blond	87018	HAUTE-VIENNE
Boisseuil	87019	HAUTE-VIENNE
Bosmie-l'Aiguille	87021	HAUTE-VIENNE
Breuilaufa	87022	HAUTE-VIENNE
Bujaleuf	87024	HAUTE-VIENNE
Châlus	87032	HAUTE-VIENNE
Chamboret	87033	HAUTE-VIENNE
Champagnac-la-Rivière	87034	HAUTE-VIENNE
Champsac	87036	HAUTE-VIENNE
Châteauneuf-la-Forêt	87040	HAUTE-VIENNE
Châteauponsac	87041	HAUTE-VIENNE
Chéronnac	87044	HAUTE-VIENNE
Condat-sur-Vienne	87048	HAUTE-VIENNE
Cromac	87053	HAUTE-VIENNE
Cussac	87054	HAUTE-VIENNE
Dinsac	87056	HAUTE-VIENNE
Dompierre-les-Églises	87057	HAUTE-VIENNE
Domps	87058	HAUTE-VIENNE
Droux	87061	HAUTE-VIENNE
Eymoutiers	87064	HAUTE-VIENNE
Feytiat	87065	HAUTE-VIENNE
Flavignac	87066	HAUTE-VIENNE
Folles	87067	HAUTE-VIENNE
Fromental	87068	HAUTE-VIENNE
Gajoubert	87069	HAUTE-VIENNE
Glanges	87072	HAUTE-VIENNE
Gorre	87073	HAUTE-VIENNE
Jouac	87080	HAUTE-VIENNE
Journac	87081	HAUTE-VIENNE
La Bazeuge	87008	HAUTE-VIENNE
Laurière	87083	HAUTE-VIENNE
Lavignac	87084	HAUTE-VIENNE
Le Dorat	87059	HAUTE-VIENNE
Le Vigen	87205	HAUTE-VIENNE
Les Grands-Chézeaux	87074	HAUTE-VIENNE
Limoges	87085	HAUTE-VIENNE
Linards	87086	HAUTE-VIENNE
Lussac-les-Églises	87087	HAUTE-VIENNE
Magnac-Laval	87089	HAUTE-VIENNE
Mailhac-sur-Benaize	87090	HAUTE-VIENNE
Maisonnais-sur-Tardoire	87091	HAUTE-VIENNE
Marval	87092	HAUTE-VIENNE
Masléon	87093	HAUTE-VIENNE
Meilhac	87094	HAUTE-VIENNE

Commune	Code INSEE	Departement
Nedde	87104	HAUTE-VIENNE
Neuvic-Entier	87105	HAUTE-VIENNE
Nieul	87107	HAUTE-VIENNE
Oradour-Saint-Genest	87109	HAUTE-VIENNE
Oradour-sur-Glane	87110	HAUTE-VIENNE
Oradour-sur-Vayres	87111	HAUTE-VIENNE
Pensol	87115	HAUTE-VIENNE
Peyrat-de-Bellac	87116	HAUTE-VIENNE
Pierre-Buffière	87119	HAUTE-VIENNE
Rancon	87121	HAUTE-VIENNE
Rempnat	87123	HAUTE-VIENNE
Rochechouart	87126	HAUTE-VIENNE
Roziers-Saint-Georges	87130	HAUTE-VIENNE
Saint-Amand-Magnazeix	87133	HAUTE-VIENNE
Saint-Auvent	87135	HAUTE-VIENNE
Saint-Bazile	87137	HAUTE-VIENNE
Saint-Bonnet-Briance	87138	HAUTE-VIENNE
Saint-Brice-sur-Vienne	87140	HAUTE-VIENNE
Saint-Cyr	87141	HAUTE-VIENNE
Saint-Denis-des-Murs	87142	HAUTE-VIENNE
Saint-Gence	87143	HAUTE-VIENNE
Saint-Genest-sur-Roselle	87144	HAUTE-VIENNE
Saint-Germain-les-Belles	87146	HAUTE-VIENNE
Saint-Gilles-les-Forêts	87147	HAUTE-VIENNE
Saint-Hilaire-Bonneval	87148	HAUTE-VIENNE
Saint-Hilaire-la-Treille	87149	HAUTE-VIENNE
Saint-Jean-Ligoure	87151	HAUTE-VIENNE
Saint-Jouvent	87152	HAUTE-VIENNE
Saint-Junien	87154	HAUTE-VIENNE
Saint-Junien-les-Combes	87155	HAUTE-VIENNE
Saint-Laurent-sur-Gorre	87158	HAUTE-VIENNE
Saint-Léger-Magnazeix	87160	HAUTE-VIENNE
Saint-Martin-le-Mault	87165	HAUTE-VIENNE
Saint-Martin-le-Vieux	87166	HAUTE-VIENNE
Saint-Mathieu	87168	HAUTE-VIENNE
Saint-Méard	87170	HAUTE-VIENNE
Saint-Paul	87174	HAUTE-VIENNE
Saint-Sornin-Leulac	87180	HAUTE-VIENNE
Saint-Sulpice-Laurière	87181	HAUTE-VIENNE
Saint-Sulpice-les-Feuilles	87182	HAUTE-VIENNE
Saint-Vitte-sur-Briance	87186	HAUTE-VIENNE
Sainte-Anne-Saint-Priest	87134	HAUTE-VIENNE
Solignac	87192	HAUTE-VIENNE
Sussac	87194	HAUTE-VIENNE
Val d'Issoire	87097	HAUTE-VIENNE
Val-d'Oire-et-Gartempe	87028	HAUTE-VIENNE
Vaulry	87198	HAUTE-VIENNE
Vayres	87199	HAUTE-VIENNE
Verneuil-Moustiers	87200	HAUTE-VIENNE
Veyrac	87202	HAUTE-VIENNE
Vicq-sur-Breuilh	87203	HAUTE-VIENNE
Villefavard	87206	HAUTE-VIENNE

ANNEXE n°9-b :

Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash



Communes éligibles au service Vigicrues Flash

-  Limites départementales
-  Préfectures de département
-  Cours d'eau principaux
-  Communes éligibles (Code INSEE)

25 0 25 50 km

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine / IGN
© DREAL Nouvelle-Aquitaine - SRNH / DHPCVCA - mai 2021



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

ANNEXE n°10 :

Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Annexe n°10 – Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Station sur Vigicrues	Tronçon	Cours d'eau	Type de prévision
Limoges	Vienne Limousine	La Vienne	Qualitative
Aixe-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative
Etagnac (Pont de Pilas)	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative
Confolens	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative
Lussac-les-Châteaux	Vienne Médiane	La Vienne	Quantitative
Chauvigny	Vienne Médiane	La Vienne	Quantitative
Châtelleraut	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne	Quantitative
Ingrandes	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne	Quantitative
Nouâtre	Vienne Tourangelle	La Vienne	Quantitative
Chinon	Vienne Tourangelle	La Vienne	Quantitative
Felletin (Pont des Malades)	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative
Aubusson (Pont de la Rebeyrette)	Creuse Amont	La Creuse	Quantitative
Glénic	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative
Fresselines (Vervy)	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative
Gargilesse	Creuse Médiane	La Creuse	Qualitative
Argenton-sur-Creuse	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative
Saint-Gaultier	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative
Scoury (Ciron)	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative
Le Blanc	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative
Tournon-Saint-Martin	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative
La Roche-Posay	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative
Leugny	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative
Descartes	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative
Saint-Bonnet-de-Bellac	Gartempe	La Gartempe	Qualitative
Lathus-Saint-Rémy	Gartempe	La Gartempe	Qualitative
Montmorillon	Gartempe	La Gartempe	Quantitative
Vicq-sur-Gartempe	Gartempe	La Gartempe	Qualitative
Vivonne (Danlot)	Clain	Le Clain	Qualitative
Poitiers (Pont Neuf)	Clain	Le Clain	Quantitative
Dissay	Clain	Le Clain	Quantitative
Parthenay	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative
Saint-Loup (Pont)	Thouet Amont	Le Thouet	Quantitative
Saint-Généroux	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative
Missé	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative
Montreuil-Bellay	Thouet Aval	Le Thouet	Qualitative
Chacé	Thouet Aval	Le Thouet	Qualitative

Les prévisions peuvent être :

- **Quantitatives** lorsque le SPC est en mesure de donner une hauteur, une cote ou un débit à une échéance donnée.
- **Qualitatives** lorsque le SPC n'est en mesure de donner qu'une indication de « baisse », « hausse » ou « égal ».

Annexe n°10 – Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Station sur Vigicrues	Tronçon	Cours d'eau	Type de prévision
Antigny	Vendée	Mère	Quantitative
Foussais-Payré	Vendée	Vendée	Quantitative
Pissotte	Vendée	Vendée	Qualitative
Saint-Maixent-l'école	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Qualitative
Niort (La Tiffardière)	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Quantitative
Magné	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Qualitative
Marans	Sèvre Niortaise aval	Sèvre Niortaise	Qualitative

Annexe n°10 – Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Station sur Vigicrues	Tronçon	Cours d'eau	Type de prévision
Saint-Martial-de-Valette	Tardoire - Bandiat	Bandiat	Quantitative
Marthon	Tardoire - Bandiat	Bandiat	Qualitative
Montbron (Lavaud)	Tardoire - Bandiat	Tardoire	Quantitative
La Rochefoucauld	Tardoire - Bandiat	Tardoire	Quantitative
Saint-Saviol	Charente source	Charente	Quantitative
Mansle	Charente amont	Charente	Quantitative
Montignac	Charente amont	Charente	Quantitative
Angoulême	Charente moyenne	Charente	Quantitative
Jarnac	Charente moyenne	Charente	Quantitative
Cognac	Charente moyenne	Charente	Quantitative
Chérac (Chez Landart)	Charente aval	Charente	Quantitative
Saintes	Charente aval	Charente	Quantitative
Rochefort	Estuaire Charente	Charente	Quantitative
Le Vert	Boutonne amont	Boutonne	Quantitative
Nuaillé	Boutonne amont	Boutonne	Quantitative
Saint-Jean-d'Angely	Boutonne amont	Boutonne	Quantitative
Tonnay Boutonne	Boutonne aval	Boutonne	Quantitative
Saint-Germain-de-Lusignan	Seugne	Seugne	Quantitative
Pons	Seugne	Seugne	Quantitative
Saint-André-de-Lidon	Seudre	Seudre	Quantitative
Saujon	Seudre	Seudre	Quantitative

Les prévisions peuvent être :

- **Quantitatives** lorsque le SPC est en mesure de donner une hauteur, une cote ou un débit à une échéance donnée.
- **Qualitatives** lorsque le SPC n'est en mesure de donner qu'une indication de « baisse », « hausse » ou « égal ».